

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

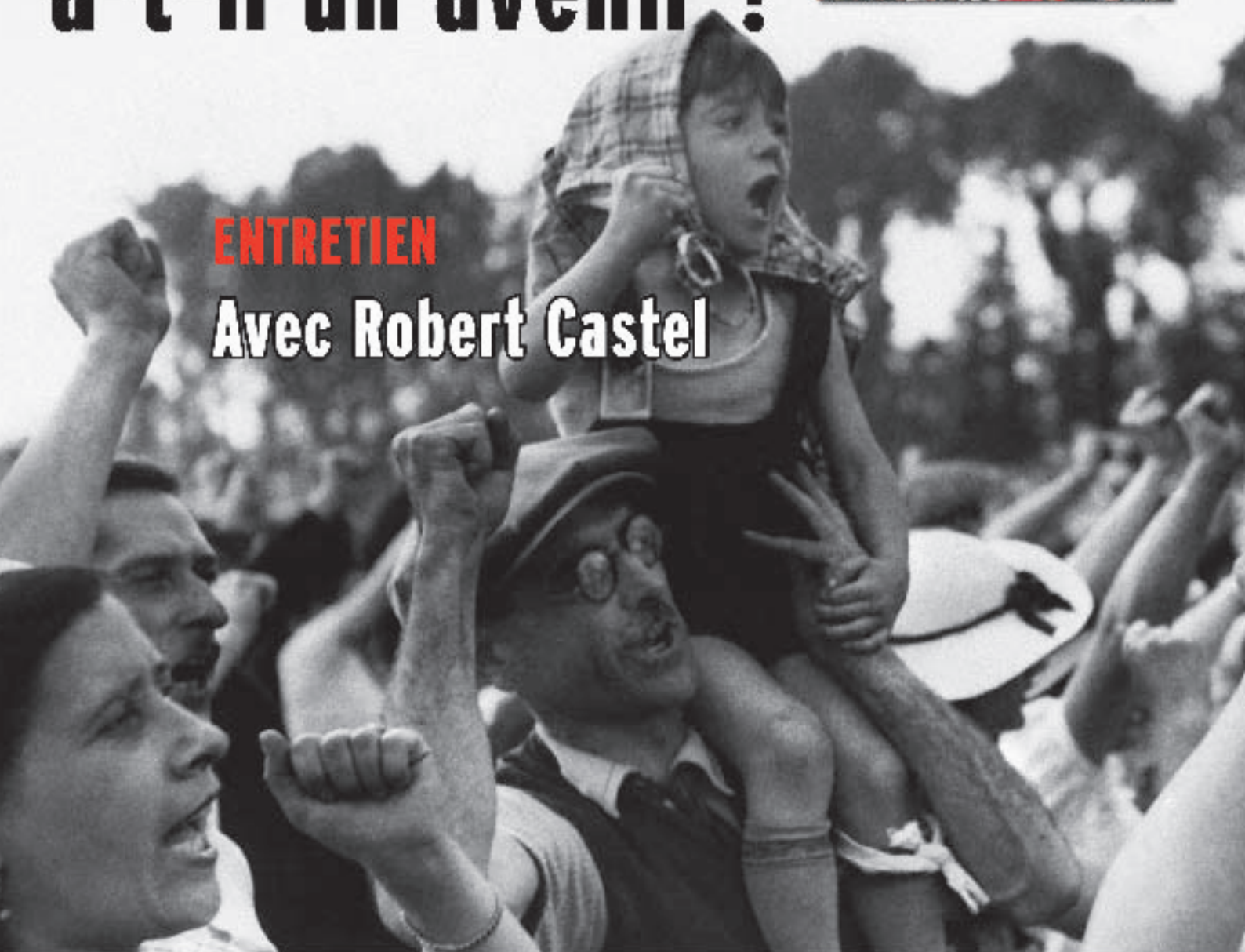
DOSSIER

Le syndicalisme a-t-il un avenir ?



ENTRETIEN

Avec Robert Castel



10 juin : États généraux de la jeunesse



36 Fenêtre sur
Le Front Populaire, 70 ans après

21 Dossier
Le syndicalisme a-t-il un avenir ? Après la victoire sur le CPE, le moment est bien choisi pour faire le point sur le syndicalisme, ses faiblesses comme ses potentialités



44
Entretien
avec Robert Castel

Édito

Dans le piètre feuilleton sur la popularité des différents ministres, si Villepin a éprouvé à ses dépens sa côte de confiance auprès de l'UMP lors du vote sur la motion de censure, Jean-Louis Borloo, lui, triomphe. Grâce au « miracle » du plan de cohésion sociale et sa batterie de mesures (contrats aidés, développement de l'apprentissage, nouvelles exonérations de charges sociales, plan d'aide aux services à la personne...), le chômage baisse et descend sous le seuil des 10 % ! En grattant sous le vernis, la réalité de la baisse des chiffres est moins glorieuse ! Du développement de la flexibilité (CNE) à la multiplication des salariés très faiblement rémunérés, notamment dans le cadre des services d'emplois à la personne, en passant par l'apprentissage pour les jeunes, le gouvernement installe l'insécurité. S'il faut bien des politiques résolument tournées vers l'emploi, elles nécessitent un traitement qui pose les questions majeures de la répartition des richesses, de la rémunération du travail et des qualifications, d'un investissement dans la recherche et la formation, la reconnaissance des diplômes. Ces thématiques seront

débatues lors des États généraux de la jeunesse le 10 juin.



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

Sommaire

Revue de presse	4	Dossier	21
30 jours	5	• <i>Le syndicalisme a-t-il un avenir ?</i>	
Débats/Courriers	6	International	29
Débat/opinion	8	• <i>Pologne : école brune à Varsovie ?</i>	
• <i>Classe préparatoire au lycée Henri IV pour les élèves de ZEP</i>		Métier	30
Actualités	10	• <i>Brevet et note de vie scolaire</i>	
• <i>10 juin : États généraux de la jeunesse</i>		• <i>B2i</i>	
• <i>Audience au ministère</i>		• <i>SEGPA</i>	
• <i>Aix-Marseille : vies scolaires en danger</i>		• <i>Responsabilité parentale</i>	
• <i>Pour la défense des services publics</i>		• <i>Manuel franco-allemand</i>	
• <i>Élèves étrangers : l'été de tous les dangers</i>		Catégo	32
• <i>Conseil pédagogique : s'exprimer pour mieux peser</i>		• <i>Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude</i>	
• <i>Enseignement des « sciences et techniques » : vers la trivalence</i>		• <i>Retraite : validation des services à temps partiel</i>	
• <i>Présidentielles : le projet du parti socialiste</i>		Portrait	34
Eco/social	18	• <i>Alain Aspet, physicien, médaille d'or 2005 du CNRS</i>	
• <i>Conjoncture économique : sur la corde raide</i>		Fenêtre sur	36
• <i>Assurance-maladie : soignés selon ses moyens ?</i>		• <i>Le Front Populaire</i>	
• <i>Données sociales 2006 de l'insee : coup d'œil sur la retraite et la dépendance</i>		Culture	38
		• <i>Livres-revues</i>	
		• <i>Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions</i>	
		• <i>Multimédia</i>	
		Entretien	44
		• <i>Robert Castel, philosophe et sociologue</i>	

VALEURS SÛRES

Égalité et travail

LE FIGARO 4 mai 2006

FRANÇAIS ET ALLEMANDS APPRENDRONT L'HISTOIRE DANS LE MÊME MANUEL

Le premier manuel franco-allemand d'histoire, destiné à offrir aux jeunes une vision commune des années d'après-guerre paraît aujourd'hui en France. [...] Cette publication constitue une première mondiale puisqu'aucun État ne s'était jusqu'ici entendu avec un autre pour écrire un livre scolaire commun. Les manuels d'histoire constituent en effet un enjeu politique important. Certains manuels japonais passent ainsi sous silence les exactions de l'impérialisme nippon, ce qui suscite les protestations récurrentes de la Chine et de la Corée. Des historiens israéliens et palestiniens ont récemment tenté l'expérience mais ils s'étaient contentés de juxtaposer des versions contradictoires. Le manuel franco-allemand propose en revanche une vision commune. [...]

Libération 23 mai 2006

PRIORITÉ AUX UNIVERSITÉS

[...] Une classe préparatoire à Henri-IV, ce n'est que trente élèves. [...] Il y a aujourd'hui en France 75 000 élèves dans les classes préparatoires quand 500 000 nouveaux bacheliers doivent chaque année choisir leur orientation et quand 1,4 million d'étudiants sont engagés dans un cursus universitaire. 75 000 élèves, soit 5 % des étudiants qui poursuivent aujourd'hui des études à l'Université. [...] Au moment où le débat sur l'Université s'engage, il est nécessaire de rappeler que, pour l'immense majorité de la jeunesse de notre pays, l'Université peut et doit être une chance, la seule chance de s'élever intellectuellement et socialement et d'aborder la vie active dans de bonnes conditions.

Libération 17 mai 2006

Une loi de désintégration par Sami Nair et Patrick Quinqueton

Les modifications qu'on nous présente sont réellement inquiétantes : la précarisation va être de règle pour l'octroi d'un titre de séjour lié à la vie privée et familiale. Or, si celle-ci a augmenté, ce n'était pas en raison du caractère laxiste de la loi précédente, mais bien parce que le volume des bénéficiaires d'une carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale » est dû essentiellement aux titres décernés aux conjoints de Français et aux parents d'enfants Français. Veut-on déstabiliser les familles françaises ? L'article 3 du projet prévoit que la carte de séjour temporaire est retirée si son titulaire cesse de remplir l'une des conditions exigées pour leur délivrance. Cela conduit à une situation intenable pour les immigrés régulièrement installés sous ce régime. Exemple : un ouvrier licencié perdra automatiquement sa carte de séjour temporaire. Voilà un illégal de plus fabriqué par les soins de la loi ! Une femme battue ne pourra pas divorcer sans perdre sa carte de séjour temporaire. Bravo pour l'émancipation des femmes : elles auront à choisir entre continuer à recevoir des coups ou partir de France... [...] Le projet de loi veut encourager une immigration de travail sélective. Or, selon un rapport récent de l'Item Club (Centre de recherche du cabinet Ernst & Young), l'immigration en provenance d'Europe de l'Est au Royaume-Uni, qui rend « plus mobile et plus flexible » la main-d'œuvre, contribue à la hausse du chômage en rendant le marché du travail plus difficile d'accès pour les Britanniques, notamment pour les demandeurs d'emploi soucieux de conserver un salaire au moins égal à celui de leur emploi précédent. [...]

L'Humanité 16 mai 2006

« C'EST LA DEMANDE QUI FAIT L'EMPLOI, PAS LA FLEXIBILITÉ » par Jacques Généreux

Si la flexibilité était la réponse au chômage, cela se saurait. Tout simplement parce que le marché du travail en France est déjà très flexible. Il existe il est vrai des pays où cette flexibilité est un peu plus forte, et qui connaissent un taux de chômage plus faible, comme le Royaume-Uni. Mais établir un lien de cause à effet entre un droit du travail plus relâché que le nôtre et le niveau d'emploi est abusif. Il faut prendre en compte tous les autres facteurs. Au Royaume-Uni, 700 000 emplois ont été récemment créés dans le secteur public. La politique monétaire est indépendante de la Banque centrale européenne, ce qui permet de gérer le cycle économique anglais de façon plus intelligente. Ce n'est pas la flexibilité qui fait de l'emploi, c'est la demande. Si la consommation croît, cela conduit les entreprises à des anticipations positives. Alors, elles investissent, créent des emplois, en s'adaptant au régime juridique et social du travail dans lequel elles se trouvent. [...] Structurellement, le problème français trouve sa source dans une répartition de plus en plus inégale des richesses. Depuis une vingtaine d'années, cette répartition s'est détériorée de manière continue au détriment des revenus du travail et au profit des revenus du capital.

La Tribune 17 mai 2006

SERVICES PUBLICS : L'EMPLOI ET L'ÉDUCATION AU CŒUR DES ATTENTES

[...] L'éducation reste aussi une priorité insatisfaite majeure. 41 % des personnes interrogées la citent comme une priorité absolue contre 42 % en avril 2005. Seulement 43 % ont une bonne opinion de la politique d'éducation contre 50 % il y a un an.

Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 31 mai 2006

Documentaliste

Autoportrait *Danielle B., représentante d'une espèce en voie de disparition rapide*

En congé longue maladie, je suis « remplacée » pendant un an par un collègue d'une autre discipline. Quand je fais grève, l'administration (soutenue par une certaine circulaire rectorale de Poitiers) demande à quelqu'un recruté en CAE de se charger de mes élèves.

Si je veux pratiquer mon métier d'enseignante, je dois « mendier » des créneaux horaires à des collègues bienveillants d'autres disciplines, la mienne n'existant pas dans l'emploi du temps des élèves.

Je voudrais comme mes collègues avoir une possibilité de promotion ? Impossible, il y a un CAPES mais pas d'agrégation dans ma discipline.

501 départs en retraite mais seulement 250 recrutements ; des établissements dans lesquels ma discipline n'existe pas (bien sûr il y a quelqu'un faisant fonction, sans formation). Pas de parents réclamant que leurs enfants apprennent ce savoir qui leur sera nécessaire, peu de collègues prêts à entamer le combat pour que l'enseignement de cette discipline soit assuré.

Qui je suis ? Tout dépend du point de vue.

Pour le ministère : la chargée de politique documentaire.

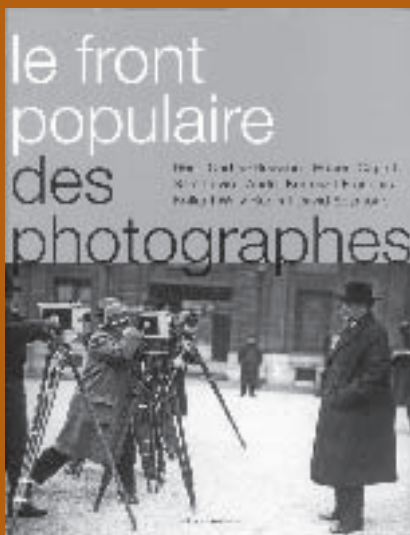
Pour mes collègues : dans le meilleur des cas la doc, souvent le CDI. Beaucoup connaissent mon lieu de travail mais ignorent mon existence en tant qu'enseignante (d'où des perles du genre « j'ai demandé au CDI d'acheter un livre », « mes élèves ont fait leur recherche avec le CDI », etc.).

Pour les élèves : au collège : la « meuf du CDI », au lycée : la « femme du CDI » (ce n'est pas de l'humour, mais du vécu !).

Pour moi : une certifiée en documentation en fin de carrière, qui a le blues, qui pense que le but inavoué de cette politique est d'empêcher les élèves d'accéder au savoir en information-documentation. Un savoir qui reste réservé à une élite. Un savoir qu'il serait dangereux de donner à des élèves qui ne doivent pas sortir du cadre du « socle commun » dont l'info-doc ne fait bien évidemment pas partie.

Les élèves font du copier-coller à partir de Google ? Ce n'est pas grave. Il serait bien plus dangereux qu'ils sachent tous trouver la bonne information et évaluer correctement celles dont la « société de l'information » les abreuve.

VIENT DE PARAÎTRE



Le front populaire des photographes donne, à travers une éphéméride illustrée, les éléments essentiels de l'histoire politique et culturelle du Front populaire. Willy Ronis, 96 ans, revient dans une interview sur ses débuts en 1936.

Cet ensemble fait de cet ouvrage le plus complet publié sur cette période.

• *Le front populaire des photographes*, F. Denoyelle, F. Cuel, J.-L. Vibert-Guigue, Éditions Terre bleue.

Russie

Confusion et amalgame

G. A., Montpellier (34)

Dans le supplément au n° 632 de *L'US* du 11/2/2006 consacré à la place des femmes dans les manuels d'histoire-géographie, l'auteur de l'article note qu'en Russie les pages traitant du problème sont – je cite – « marquées par le schéma patriarcal et régies par une vision marxiste de l'histoire »... avec un « retour de l'histoire patriotique »... Je me demande comment dans notre revue on ose, aujourd'hui, présenter une vision aussi falsifiée du marxisme. L'auteur a utilisé la méthode la plus détestable qui soit : confusion et amalgame... à moins que ce ne soit plus grave : indigence de la pensée et malhonnêteté intellectuelle ! (?)

Collèges

Où vont nos collègues ?

Christian M., Les Hautes-Rivières (08)

Qui dit aujourd'hui « collègues » ne dit pas seulement suppressions de postes ou, comme dans nos Ardennes, menaces de fermeture totale d'établissements : il y a aussi, de plus en plus préoccupants, les soucis quotidiens au niveau de la discipline et du travail.

Partout, des élèves deviennent plus agités, plus insolents, rendant la vie difficile à ceux qui veulent travailler et aux personnels. Les médias rendent compte des problèmes quand ils sont informés par les enseignants, sinon c'est le grand silence. Certains principaux sont débordés et laissent faire, d'autres maîtrisent bien les petits et moyens problèmes, mais presque tous rechignent à convoquer le conseil de discipline, même quand c'est nécessaire, et les perturbateurs lourds ne peuvent qu'y voir un encouragement, apprenant en quelque sorte l'impunité à l'école...

Et puis, souvent – mais pas toujours – lié à l'indiscipline, il y a le manque, ou pire, le refus de travail, de plus en plus fréquent, comme en témoignent beaucoup de conseils de classe. Quant aux brevets blancs, reflets précis du niveau, ils ne sont souvent réussis que par une minorité. Dans un collège de la Marne, le brevet blanc a été tellement mauvais que le principal n'a rien trouvé de mieux que de le faire refaire deux fois ! En vain ! Le « vrai » brevet n'est depuis longtemps plus un indicateur fiable : quel que soit le niveau réel des candidats, on sait d'avance que diverses pressions sur les jurys (barèmes démagogiques, gonflage de notes, repêchages massifs...) aboutiront à l'éternelle fourchette moyenne, apparemment décidées à l'avance, de 70-75 %. Conséquence fatale : la valeur de ce diplôme a fondu comme neige au soleil. Tant pis pour les élèves travailleurs !

Bien sûr, les problèmes de société (précarité, désespoir social...) expliquent en partie cette évolution. Il y a aussi la baisse continue des horaires de vrais cours, particulièrement catastrophique en français, les effectifs parfois encore trop chargés, etc. Mais gardons-nous de croire que ce sont les seules explications. Ne faisons pas, par exemple, comme le SGEN, qui va jusqu'à nier toute responsabilité des élèves dans leur propre situation. Mesurons aussi les ravages du passage automatique : pourquoi travailler puisqu'on peut se retrouver très vite en Troisième en ne faisant rien ? On est obligé d'être là, mais pas de travailler, quelle absurdité !

Évidemment, ceux qui en veulent au service public d'éducation ont intérêt à laisser pourrir les choses. Eux seuls ! Ne soyons pas complices !

Voile noir... suite

Restons mesurés

Robert D., La Souterraine (23)

J'avoue que je n'avais pas été choqué par la photo de couverture de *L'US* n° 633, mais quand je lis les réactions de M. B. de Drancy qui s'est « réjoui » de croiser des jeunes filles voilées ou de J. A. de Créteil qui en a vu quatre qui nous donnaient une « leçon toute simple » (n° 635), et bien j'espère que sur la couverture du prochain numéro on verra quatre jeunes avec des kipa ou bien quelques manifestantes avec des grands crucifix sur la poitrine : voilà qui va casser notre « image étouffante de la laïcité » et nous permettre « de respirer l'air du large ».

10^{ème}
anniversaire

Parrainez ici un projet de là-bas

*Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
0,27 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.
Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.*



Projet et Action a fait des choix

Pas de misérabilisme.

Pas d'assistanat. Nous initiions des partenariats avec une forte participation des villageois.

Pas de spécialisation. Les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.

- Des réalisations utiles définies en fonction des priorités des villages pour créer les conditions d'un vrai développement.
- La connaissance des villages et l'amitié des villageois.
- Des frais de fonctionnement en France limités à moins de 5% de notre budget.

Avec 20 € par mois seulement (déductibles à 60% de vos impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il dev'endra le vôtre. Grâce à vous, 45 000 villageois dont 30 000 enfants seront "debout" pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec des photos, des témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là-bas, ils vous attendent, devenez acteur de leur développement, avec eux.

Réalisations 1997- 2005 > 28 puits, un forat, 3 puits > 3 marchés couverts, un forage, 4 salles polyvalentes > Une maternité > 2 maisons des parents de rue de 100 logements > Un grand centre communautaire équipé de nouvelles technologies d'électricité > Éducation sanitaire multimedias > Prévention d'un moustique > 1160 arbres fruitiers > Radio locale professionnelle et de marée de pêche à la ligne > PNE à 20% pour l'assainissement d'urgence > 1000 m² de 4 modules à usage, le démarrage d'un réseau public d'écoulement des eaux > Formation aux villages > Travaux de réhabilitation des constructions publiques de la commune > Construction des écoles > Travaux de la construction d'infrastructures de santé dans un village > Un collège et un internat > Création de deux bibliothèques villageoises > Deux écoles primaires publiques > Deux écoles collège et centre de soins > Tous les services de base par le lycée à Toliary

Projets 2006 et 2007

> 3 écoles primaires publiques > Un collège et un internat pour le village > Une maternité > 5 centres de soins > 6 puits > 4 locaux de stockage > 4 salles polyvalentes > Centre d'habitation

Nom (votre Mlle M).....
Prénom.....
Adresse.....
.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél. (bureau).....
Tél. (domicile).....

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à
Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex

- Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar**
et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
- 20 € 25 € 30 € 40 € 50 € *autre montant*
- Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.
- Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment** mais je vous envoie un don de :
- 30 € 60 € 100 € 150 € 200 € *autre montant*
- Envoyez-moi seulement une documentation** complète sur Projet et Action.
Je joins dans ce cas un chèque de 5 € pour frais.





© Daniel Maunoury

ÉTRANGERS

Contre l'immigration jetable

La FSU était présente à la manifestation nationale organisée le samedi 13 mai à Paris par le Collectif Uni(e)s Contre une Immigration Jetable, afin de dénoncer le projet de loi modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Elle s'inquiète de l'ambiance xénophobe dans laquelle baigne ce projet de loi, qui par ses mesures, mais aussi par les propos qui ont accompagné sa présentation, désigne l'étranger comme source de tous les maux que rencontrerait notre pays.

Elle s'oppose à une loi qui, contrairement à ce qui est proclamé, condamnera à la clandestinité perpétuelle de très nombreux immigrés et, en pillant les qualifications dans les pays en développement, donnera d'avantage encore de raisons d'émigrer vers les pays riches. Elle estime que la suspicion jetée sur le droit de vivre en famille et les restrictions que le projet de loi se propose d'y apporter obèrent toute possibilité d'intégration dans la société française, alors même qu'il faut au contraire renforcer sa cohésion.

Participant au Réseau Éducation Sans Frontières, elle dénonce d'ailleurs les mesures d'expulsion du territoire qui frappent et frapperont encore plus fort à la fin de l'année scolaire certaines familles et certains de nos élèves qui n'auront pas été régularisés.

2 mai **Choix.** Ouverture du débat sur la loi « immigration choisie » au Parlement.

3 mai **Volatile.** Publication des notes du général Rondot relançant l'affaire Clearstream.

4 mai **Mémoire.** Publication du manuel d'histoire commun franco-allemand.

Revirement. Lors des élections locales en Grande-Bretagne, le parti travailliste subit un lourd échec, Tony Blair remanie son gouvernement.

5 mai **Israël.** Ehud Olmert forme un gouvernement de coalition avec le parti travailliste.

Soudan. Signature par le gouvernement de Khartoum et la faction rebelle majoritaire d'un accord de paix pour le Darfour.

10 mai **Mémoire (bis).** Première journée française de commémoration de l'esclavage et de son abolition.
Prosperité. Selon une étude de deux économistes, 16 % de la population européenne, soit 72 millions de personnes, vivaient en 2003 en dessous des seuils de pauvreté.

14 mai **Chirac va très bien (selon ses médecins).**
Démocratie. René Préal prend ses fonctions de président d'Haïti.

16 mai **Rouge.** Quarantième anniversaire de la Révolution culturelle en Chine.

18 mai **Coopération.** Sarkozy au Bénin.

21 mai **Que d'eau !** Inauguration du barrage des Trois-Gorges en Chine.

22 mai **55,5 %.** Les habitants du Montenegro choisissent l'indépendance.

23 mai **Politique industrielle.** Villepin découvre (et défend) la Sogerma.

24 mai **Délinquants.** Discussion de la loi Sarkozy sur la délinquance des mineurs.

28 mai **Tremblement de terre à Java.**

29 mai **Blanchissage.** Jacques Chirac amnistie Guy Drut.

30 mai **J -10**

BILLET D'HUMEUR

UNAPEL

On dira ce qu'on voudra : Robien a de la suite dans les idées. Comme une rectitude politique.

L'homme a des convictions, des valeurs.

Ah ! Pas celles de l'école publique.

Bien sûr.

Celle-ci est bonne pour le commun : les enfants du commun.

Ils peuvent bien quitter le collège à 14 ans, comme leurs parents avant eux, ou leurs grands-parents.

Est-ce ce qu'il est allé expliquer à d'autres parents, ceux de l'école privée - première visite d'un ministre de l'Éducation nationale au Congrès de l'UNAPEL depuis... 1979 ?

Je n'en sais rien.

Les partisans de l'école publique n'y étaient pas.

Matthieu Leiritz

Le lycée Henri IV a récemment annoncé que son projet de *classe préparatoire aux études supérieures* avait eu l'aval du gouvernement, dans le cadre du plan égalité des chances. Si ce projet a eu les honneurs de la presse, il a également suscité des réactions contrastées, et même plutôt négatives, de la part de collègues qui enseignent en banlieue parisienne.

Patrice Corre, proviseur du lycée Henri IV, explique et défend son projet. Robert Soin, professeur en CPGE économiques au lycée Jean-Jacques Rousseau de Sarcelles, a été l'initiateur d'un texte cosigné par des professeurs, des proviseurs, des universitaires intervenant à Saint-Ouen, Saint-Denis, Sarcelles, Mantes-la-Jolie et Villetaneuse, dont voici de larges extraits.

Autour d'Henri IV

Pour de nouvelles voies de réussite

En septembre 2006, sera ouverte au lycée Henri IV une classe préparatoire aux études supérieures (CPES). Cette classe expérimentale, créée dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation, accueillera trente élèves recrutés à l'échelle nationale, dans les Terminales des trois filières générales (L, ES et S), sur la base de deux types de critères, correspondant aux deux volets du dossier de candidature (<http://www.lycee-henri4.com>):

- un volet scolaire constitué par les évaluations et les appréciations des équipes pédagogiques des lycées d'origine;
- un volet social, cette classe étant réservée aux élèves boursiers (qui le sont déjà ou le seront à la rentrée universitaire).

Ces élèves bénéficieront d'un soutien scolaire (enseignement adapté et personnalisé, tutorat, accès aux bibliothèques et à la documentation, etc.), culturel (conférences, sorties culturelles, etc.), financier (bourses complémentaires, internat pris en charge, etc.) et d'une aide à l'orientation (intervention des représentants des grandes écoles, des responsables du recrutement dans les grandes entreprises, etc.). Une structure souple permettra de s'adapter en cours d'année en fonction des besoins, des demandes, des trajectoires.

L'objectif poursuivi est triple :

1. Permettre à de bons élèves issus des classes populaires de passer les concours des plus grandes écoles et d'accéder aux filières universitaires les plus sélectives, à égalité réelle de chances avec leurs camarades issus de milieux plus favorisés ; le choix assumé n'est pas celui de la discrimination positive (ils passeront les mêmes concours et seront soumis aux mêmes critères de recrutement que les autres), mais de la lutte contre la discrimination négative (il s'agit de leur apporter ce qui manque aujourd'hui à des élèves travailleurs ayant les capacités requises, notamment sur le plan de la culture générale, des méthodes de travail, des exigences particulières de chaque type de concours).

2. Exercer un effet d'impulsion vers l'amont (en direction des établissements d'origine, qui seront des partenaires directement associés à l'expérience) et vers l'aval (en direction des filières sélectives, des grandes écoles, des entreprises, de tous les partenaires du système éducatif et professionnel qui recherchent actuellement des moyens efficaces de réduire des inégalités sociales devenues insupportables et de diversifier le recrutement des élites) ; il s'agit ici de lutter contre tous les renoncements, contre tous les découragements, en démontrant qu'il est possible à tout élève, dès lors qu'il en a les capacités et la volonté, de réussir les concours et dans les filières les plus difficiles, quels que soient son origine sociale, son environnement culturel, son lieu de naissance et de résidence.

3. D'accumuler une expérience utile, cumulative et transposable, au sein d'un réseau de partenaires, tant sur le plan du diagnostic



Patrice Corre
Proviseur
du lycée Henri IV

que des solutions, afin de contribuer à débloquer l'ascenseur social aux étages où il est actuellement en panne ; car les leçons qui seront tirées de cette expérience, régulièrement évaluée, ne devront pas valoir seulement pour un lycée, mais aussi pour tous les agents du système éducatif et professionnel impliqués dans la même action collective contre la ségrégation sociale.

Comme toute expérience nouvelle, celle-ci a suscité des critiques avant même sa mise en œuvre ; essentiellement de deux types.

Celles qui manquent complètement leur cible, par excès. Cette initiative ne prétend nullement résoudre à elle seule la crise de notre système éducatif, encore moins celle de notre société. La lutte contre les inégalités scolaires est d'abord une lutte contre les inégalités sociales, qui se mène par conséquent à l'extérieur de l'École. Les actions les plus efficaces s'effectuent en amont, dès la maternelle et l'école primaire. Le dualisme de notre système éducatif, partagé entre des filières sélectives, dont les classes préparatoires et les grandes écoles, et des filières universitaires non sélectives et paupérisées, est également un facteur d'inégalité et de reproduction sociale. Ces réalités ne peuvent être des prétextes pour ne rien faire en attendant que l'accumulation des « yaka » ait miraculeusement réglé tous les problèmes. La situation est trop grave pour que l'on puisse se dispenser de prendre ses responsabilités et d'agir là où l'on se trouve.

D'autres critiques, plus constructives, portent sur les moyens utilisés pour atteindre l'objectif affiché. L'année supplémentaire. Celle-ci représente en effet un coût pour des élèves qui recherchent au contraire des voies de réussite ou d'accès au marché du travail relativement courtes. Ce coût est alourdi par l'amplitude du risque : la réussite aux concours les plus difficiles n'est en effet pas garantie, dès lors que l'on refuse, à juste titre selon nous, les admissions parallèles ou les quotas. Notons au passage que cela ne dispense pas,

bien au contraire, de réfléchir à une évolution des concours eux-mêmes, à la nature des épreuves, à la diversification des qualités et aptitudes valorisées. C'est pourquoi nous avons cherché et trouvé l'accompagnement financier nécessaire pour que la CPES ne coûte rien aux familles, ainsi qu'une aide à l'orientation efficace, laquelle économisera du temps, que l'on peut mesurer à l'aune des réorientations au sein du premier cycle universitaire.

Reste principalement la question des effets pervers sur les classes préparatoires de proximité, voire sur le recrutement à l'Université. L'opposition facile entre les « grands » et les

« petits » est démagogique et dessert en premier lieu le système éducatif public. Les élèves n'appartiennent à personne : notre rôle à tous est de leur permettre de réussir dans les meilleures conditions. Ceux qui raisonnent en termes de concurrence déloyale plutôt que de travail collectif, sont de fait ceux qui se réfèrent à un jeu à somme nulle (les uns perdant nécessairement ce que les

« Il faut impérativement que s'ouvrent de nouvelles voies de réussite pour que l'École retrouve une légitimité, pour que l'investissement dans le travail scolaire vaille la peine. À ce jeu là, nous pouvons tous gagner. »

autres « gagnent ») et ne croient pas, finalement, à la possibilité d'agir pour relancer l'ascenseur social. Nous croyons au contraire aux effets d'impulsion, aux dynamiques : il faut impérativement que s'ouvrent de nouvelles voies de réussite pour que l'École retrouve une légitimité, pour que l'investissement dans le travail scolaire vaille la peine. À ce jeu là, nous pouvons tous gagner. Nous appelons finalement à un peu plus de raison et de modestie. Nous ne doutons pas des valeurs, républicaines pour l'essentiel, qui inspirent ce projet. Mais nous ne prétendons pas avoir trouvé la meilleure et, surtout, la seule solution à un

problème parmi bien d'autres. Il existe et existera d'autres initiatives et c'est heureux. L'important est que s'étende cette mobilisation pour renverser la tendance. Nous espérons que toutes les expériences seront évaluées afin que le débat se poursuive sur la base de réalités observées, et non à partir de jugements *a priori*, le plus souvent mal informés et caricaturaux. ■

Porter l'excellence et l'ambition dans les quartiers défavorisés

Pour nous, qui intervenons en classe préparatoire, en université dans diverses villes de banlieue, le projet de classe préparatoire « particulière » au lycée Henri IV est choquant, car il va à l'encontre du travail de longue haleine mené sur le terrain, seul garant d'un succès durable.

Cette démarche est un contresens, confortant explicitement le principe de la localisation géographique de la réussite scolaire, celle-là même qu'il faudrait s'efforcer de réduire.

Au contraire, c'est dans leur lieu de vie, de travail et d'étude qu'il faut proposer aux jeunes habitant dans des zones défavorisées des améliorations culturelles et éducatives. Signal fort donné à tous les jeunes ; l'épanouissement personnel et la réussite scolaire ne résident pas dans la fuite de leurs quartiers.

Les universités, les lycées implantés dans les banlieues doivent travailler ensemble à améliorer le taux d'accès à l'enseignement supérieur. C'est en banlieue parisienne que se trouve l'essentiel des jeunes de la région Île-de-France. Aucune initiative isolée n'est en mesure d'apporter de solution durable à la grave et préoccupante question de l'inégalité des chances.

Nous n'acceptons décidément pas que l'initiative du lycée Henri IV puisse être présentée comme une action, certes modeste, mais néanmoins mieux que rien. Affirmation fautive et blessante pour les étudiants et professeurs qui travaillent dans les classes préparatoires, les universités en banlieue (et non pas de banlieue comme on lit parfois).

À Saint-Denis, Sarcelles, Saint-Ouen, Mantes-La-Jolie, Aubervilliers par exemple, fonctionnent depuis 15 ans ou plus des prépas littéraires, économiques, scientifiques. Les taux de réussite qui se mesurent par l'accès dans les grandes écoles ou en licence à l'Université, y sont comparables aux autres prépas. Différence notable : la proportion d'étudiants de condition modeste y est nettement supérieure, avec des taux de boursiers variant de 30 à 50 %.

Chaque année, nous prospectons, informons pour aller chercher les élèves motivés dans les lycées avoisinants. Certains élèves que

nous sommes parvenus à convaincre de postuler en prépa, optent pour des classes parisiennes, ce qui est leur droit le plus légitime. Notre travail de recrutement contribue aussi à alimenter les lycées parisiens. L'initiative Henri IV, isolée, incohérente, risque alors d'aggraver l'évasion de nos meilleurs éléments, de fragiliser nos classes sans aboutir à une augmentation du nombre total de boursiers en prépa.

À Villetaneuse, l'université Paris 13 offre une vaste palette de formations, incluant des écoles d'ingénieurs, à des étudiants dont plus du tiers sont boursiers.

« L'initiative Henri IV, isolée, incohérente, risque alors d'aggraver l'évasion de nos meilleurs éléments. »

Deux cycles préparatoires associant étroitement lycées, écoles d'ingénieurs, les universités de Paris 13 et de Marne-la-Vallée, ouvriront à la prochaine rentrée afin de renforcer les formations supérieures scientifiques de l'académie de Créteil.

La présence dans les banlieues de formations supérieures d'excellence, produit des effets

externes positifs sur l'ensemble des élèves, de la Seconde à la Terminale, qui envisagent alors sans crainte de poursuivre des études, en prépa comme à l'Université, en IUT, en BTS. Ils peuvent vérifier au quotidien que les études supérieures, parce qu'elles existent près de chez eux, sont accessibles à quiconque décide de s'en donner les moyens.

Tous ces résultats, toutes ces initiatives ne comptent pas pour rien ! Enfin, nous sommes heureux d'apprendre que le lycée Henri IV disposera, pour trente élèves, de moyens spécifiques pour le logement, le matériel pédagogique (ordinateur, livres) ou les sorties culturelles. Et nos établissements, et nos élèves ! Pourquoi ne travailleraient-ils pas à égalité d'avantages ? Quelle règle républicaine autorise de telles différences, une telle iniquité ? Nous demandons à bénéficier des mêmes conditions, nous qui travaillons depuis tant de temps avec les moyens du bord. Que les entreprises généreuses fassent preuve d'audace en traversant le périphérique ! ■

Robert Soin, professeur en CPGE économiques

En avril dernier, le SNES et la FSU s'adressaient au ministre de l'Éducation nationale : « la sortie de la crise du CPE devrait être l'occasion d'organiser les États Généraux pour l'avenir de la jeunesse ». Alors que les questions d'emploi et d'insertion demeurent entières, que les attaques se multiplient sur la formation (fin de la scolarité à 16 ans, réforme des ZEP, menaces sur les mineurs étrangers...), les principales organisations de salariés, de lycéens et d'étudiants ont, elles, répondu présent pour débattre et construire des propositions ambitieuses pour la jeunesse.



© Clément Martin

Samedi 10 juin
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

12, place du Panthéon, métro Luxembourg

Pour des États Généraux de la jeunesse

A L'INITIATIVE DE



POUR S'INSCRIRE

Prendre contact avec votre section académique (S3);
Ou envoyer un courriel à secgene2@snes.edu ;
Ou faxer au 01 40 63 29 34 le talon ci-dessous.

Inscription Samedi 10 juin
« Pour des États Généraux de la jeunesse »

NOM :

PRÉNOM :

ACADÉMIE :

ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE PERSONNELLE :

..... TÉLÉPHONE

9 h 00 - 9 h 30 : Accueil

9 h 30 : Ouverture - Présentation de la journée (CGT et Solidaires)

10 h 00 - 12 h 30 : Quatre Ateliers

- Formation/Qualifications (Rapporteurs : FSU et UNL)
- Emploi/Insertion (Rapporteur : CGT)
- Autonomie de la jeunesse (Rapporteur : UNEF)
- Droits des jeunes (Rapporteur : FIDL)

14 h 30 - 16 h 30

Rapports des quatre ateliers

Débat

Intervention de clôture (Bruno Julliard, UNEF)

L'objectif de cette première initiative publique est de lancer le débat qui devrait se poursuivre avec des réunions décentralisées préparant elles-mêmes des États généraux pour la jeunesse, qui se tiendraient fin octobre début novembre.

AUDIENCE AU MINISTÈRE RÉJOUISSANTES PERSPECTIVES

À la demande du SNES de le rencontrer sur différents sujets d'importance touchant le système éducatif, le ministre de l'EN a répondu négativement, arguant de son agenda très chargé. Nous avons rencontré le directeur de la DPE et ses services.

Concernant la question des non-titulaires, la non-volonté politique de traiter le dossier de la résorption de la précarité a été explicitée, le champ ouvert à la discussion serait celui d'un éventuel « statut » des non-titulaires du type du projet ATEN que nous avons mis en échec. Le gouvernement théorise un volume incompressible de non-titulaires de l'ordre de 3 %. Pour ces derniers, la seule perspective est celle du CDI pour lequel un modèle de contrat a été fourni aux académies.

Le deuxième point concernant les prévisions budgétaires et les recrutements pour 2007 notamment ; ne craignant pas la surenchère, Bercy envisagerait des scénarios de suppression de 8 000 emplois pour la rentrée 2007, l'hy-

pothèse la plus probable se situant autour de 5 000 emplois ; la logique est bien de continuer la réduction de l'emploi public, la diminution des recrutements au nom du nombre de départs en retraite (13 500 à la rentrée 2006, 16 000 à la rentrée 2007), **une transformation du système éducatif indispensable pour éponger ces retraités.**

Pour cela, G. de Robien dispose déjà d'armes : le dispositif Apprentissage junior, facteur d'éviction d'élèves et **les cinq audits pilotés par l'Inspection des finances (décharges, horaires des enseignements en lycée, collège, lycée professionnel, examens).** Le seul rapport actuellement public est celui portant sur les décharges statutaires ; partage pourrait être fait entre ce qui doit relever de normes nationales et ce qui relèverait du projet d'établissement.

Si des **menaces pèsent sur l'heure de première chaire**, la reconnaissance de tâches actuellement effectuées par le biais de décharges non statutaires est, elle

aussi, fragilisée ; des décrets pourraient leur donner une assise réglementaire mais sans automaticité d'attribution ; au chef d'établissement de choisir ensuite les bénéficiaires de l'enveloppe contingentée dont il disposera. **La logique du mérite** continue à sévir parmi les rangs ministériels. Le dernier point abordé consista en **un bilan du dispositif sur le remplacement de courte durée** ; les actions mises en place dans les établissements et le succès de la pétition ont conduit à beaucoup de prudence et ont évité les conflits. Ont été essentiellement remplacées les absences prévisibles, à l'aide d'un tableau généralement affiché dans l'établissement, signalant les départs en stage, sorties, etc. Un million d'heures auraient été ainsi payées en HSE dans des situations où les enseignants avaient déjà souvent des initiatives pédagogiques (devoir donné aux élèves, échange de cours avec un collègue...). Notre détermination reste entière devant toute tentative d'imposition de remplacement et d'alourdissement de nos services. ■ **F. Rolet**

AIX-MARSEILLE VIES SCOLAIRES EN DANGER

La création de postes d'assistants pédagogiques dans les EP1 se fait à moyens constants par redéploiement des postes d'assistants d'éducation de ces mêmes établissements et des AVS. Le taux d'encadrement des vies scolaires diminue donc et l'administration le compense par le recrutement de CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi-plan de cohésion sociale) en précarisant encore davantage les vies scolaires (contrat de droit privé de six mois renouvelables, exclus de l'accès au concours interne et du droit à formation). Ainsi un établissement qui disposait de 7,5 équivalents temps plein pour la surveillance aura pour la rentrée, 5,5 surveillants et deux assistants pédagogiques (soit quatre personnes à mi-temps). Conséquence immédiate : nombre d'AED voient leurs contrats modifiés (d'un plein temps à un mi-

temps) ou non reconduits. Cette situation n'est pas propre aux Bouches-du-Rhône car elle relève désormais d'une circulaire ministérielle. Cette détérioration tant des conditions de vie (ou de la mise au chômage) des AED que des vies scolaires (personnels renouvelables tous les six mois, sans qualification) sont refusées par les personnels. Dans toutes les AG effectuées depuis maintenant plus de trois

semaines, **les revendications sont claires :**

- pas de recrutements d'assistants pédagogiques par redéploiement ;
- refus des recrutements de CAE ;
- l'« ambition réussite » n'est qu'une façade sémantiquement alléchante pour démolir le collège et les ZEP, il faut un autre plan de relance des ZEP ;
- tous les AED doivent voir leur



contrat reconduit. La SD 13 est dans l'action avec l'intersyndicale (SNES, SGEN, UNSA, CGT, SUD) sur l'ensemble de ces revendications. Deux journées de grève bien suivies ont eu lieu les 23 et 30 mai avec rassemblement à l'IA, sitting dans la gare, remise de pétitions à l'IA.

La SD appelle les établissements à prolonger le mouvement, les CA à refuser la transformation d'emploi de surveillance en assistants pédagogiques et le recrutement de CAE.

Un nouveau rassemblement est prévu le 10 juin à l'occasion de la journée des services publics pour illustrer et dénoncer la précarisation des emplois dans notre secteur et nous réfléchissons à de nouvelles actions dès la rentrée. ■

Le S2 13

Seine-Saint-Denis

Grèves

De 35 à 40 % des professeurs des écoles et des collèges de Seine-Saint-Denis ont fait grève mardi 23 mai pour demander des moyens supplémentaires et dénoncer les réformes de régression sociale (lois Fillon, Borloo, réforme des ZEP, apprentissage à 14 ans...). Plusieurs centaines de collègues ont manifesté devant la préfecture où une délégation a été reçue pour faire savoir que ce département refuse l'organisation d'un véritable « apartheid scolaire » laissant pour compte les enfants des milieux populaires, si nombreux dans le 93. Cette action s'inscrivait dans la suite d'une mobilisation commencée dès janvier (grève, occupations nocturnes, manifestations...) notamment contre la réforme des ZEP qui nous a permis d'obtenir l'engagement qu'aucun collège ZEP ne serait déclassé et qui a été bien compris par la profession puisque deux tiers des postes de « super-profs » n'ont pas de candidats !

Cette grève, malgré des conditions difficiles (fin d'année, nécessité de terminer les programmes, grèves précédentes contre le CPE, appel uniquement départemental, absence de médiatisation et de mobilisation nationale) témoigne d'une volonté de ne pas baisser les bras devant cette politique libérale qui menace le système éducatif dans son ensemble. Elle s'inscrit dans la préparation d'une action que nous souhaitons nationale à la rentrée. **Le S2**

Le 29 mai, après une grève de quatre semaines, le collège République de Bobigny a repris le travail : sans obtenir dix-huit élèves par classe mais avec plusieurs personnels supplémentaires.

Var

Rassemblement

Parents d'élèves (FCPE) et personnels (FSU) du collège Henri-Nans à Aups poursuivent leur action. La manifestation du 25 mars dernier a rassemblé 350 personnes dans les rues du village, cortège impressionnant pour les 1 800 habitants. Le recteur et l'IA n'ayant pas donné suite à leurs revendications sur la DGH 2006, ils ont entrepris une marche de 91 km en trois jours entre Aups et Toulon. Ils sont bien décidés à poursuivre l'action pour des conditions d'études acceptables à la prochaine rentrée et pour la sauvegarde du service public en milieu rural.

10 JUIN

POUR LES SERVICES PUBLICS

Reconquérir, développer, étendre et démocratiser des services publics pour tous, créer des services publics nouveaux dans des secteurs comme le logement social, les services à la petite enfance, aux personnes âgées, aux handicapés... Tels sont les objectifs portés par la convergence nationale (voir ci-dessous) des collectifs de défense des services publics qui appelle **samedi 10 juin à une grande journée nationale de mobilisations**. Cette journée doit être dans chaque département une nouvelle étape dans la construction du rapport de forces pour la défense et l'avenir de services publics. Au moment où les 25 ministres européens de l'Économie ont approuvé la directive de libérali-

sation des services « directive Bolkestein », qui de fait place les services publics sur le terrain de la libre concurrence, alors que les fermetures se multiplient comme dans l'éducation, la santé, La Poste, les trésoreries, la SNCF... les initiatives se multiplient dans les départements.

Quelques exemples :

- dans **Les Mauges**, académie de Nantes, zone de quasi-monopole de l'enseignement privé catholique, manifestation à 15 heures à Beaupréau ;
- à **Lille** salle du « Gymnase », animations tout l'après midi avec tenue de stands, organisation de deux forums sur les services publics en Europe, et sur les délégations de services publics avec l'exemple de l'eau, diffusion du



© Nicole Joye

documentaire « les apprentis sorciers » sur EDF ;

- à **Évry**, 5 heures pour les services publics à la Bourse du Travail : 9 heures, Forum débat. « L'hôpital malade du libéralisme », 11 heures. La situation des autres services publics en Essonne. Énergie, Éducation, Poste, Télécom... puis pique-nique solidaire et festif à 13 heures ;
- à **Strasbourg** « 4 heures pour la défense et de développement des services publics », place Kléber, de 14 heures à 18 heures, stand animations, débats ;
- à **Varages** (Var), table ronde à 10 heures : « reconquérir les services publics, une urgence démocratique et sociale » avec Hamid

Drici, Christian Martin, Joël Canapa, Jean-Luc Bennhamias, Georges Olivari, pique-nique puis rencontres et discussions avec les syndicats de la fonction publique ;

- à **Thouars**, « La nuit en blanc », place Lavault à 21 heures, à l'initiative du collectif de défense de l'hôpital Nord/Deux-Sèvres ;
- à **Saint-Denis**, mise en place d'un collectif départemental. L'objectif est de lancer un travail de fond auprès de la population du département pour le renforcement des services publics de proximité.

Pour connaître les initiatives organisées près de chez vous n'hésitez pas à contacter votre section départementale SNES ou FSU. ■

Claudie Martens

LA CONVERGENCE NATIONALE

Elle est née dans la foulée des manifestations organisées à Guéret, en mars 2005, et à Paris en novembre 2005. Des collectifs unitaires sont nés depuis dans la plupart des villes de France. Au niveau national, la Convergence regroupe de nombreuses organisations : des syndicats comme la FSU, la Confédération paysanne, Solidaires, des structures de la CGT, des associations telles Attac, Copernic, PRS, les marches européennes, les collectivités hors AGCS, des partis politiques tels le PS, le PCF, les Verts, la LCR, le MRC...

FCA SORTIE DE L'OMBRE

Le grand mérite de la semaine d'action du 15 au 22 mai, aura été de faire sortir la FCA de la clandestinité, de sortir d'un fonctionnement interne des GRETA le plus souvent opaque, et aux personnels d'exprimer leurs craintes et leurs revendications au grand jour.

Le SNES s'est engagé au côté des collègues de la FCA.

Dans de nombreuses académies, cette semaine d'action a été l'occasion de proposer des réunions d'information syndicale, de demander des audiences auprès des rectorats et des collectivités locales. Des communiqués de presse ont été envoyés dénonçant la casse du service public de for-

mation continue des adultes dans l'Éducation nationale. Les personnels, conscients des enjeux, n'ont pas hésité à participer aux réunions et rassemblements, à signer les pétitions, à inscrire leur action dans la durée.

Si les charges supplémentaires sur les postes gagés dans le cadre de la LOLF, ont justifié dans les GRETA les tentatives de fermetures de nombreux postes et le retour des collègues dans l'enseignement initial, les postes de contractuels sont eux aussi fortement attaqués. C'est toute la formation qui est mise en péril, cela concerne aussi bien les titulaires que les contractuels, les CFC que les formateurs, coordonnateurs et administratifs.

La mobilisation a déjà permis des avancées. Le ministère a indiqué au SNES qu'il donnerait des **consignes aux recteurs pour ne pas supprimer les postes gagés lors de leur réunion cette semaine et s'est engagé sur l'existence d'une compensation des surcoûts**. Il n'y a donc plus de justificatif à la suppression massive des postes gagés.



Nous devons continuer la mobilisation pour obtenir la réimplantation des postes supprimés, le maintien des postes menacés, et exiger les moyens nécessaires au fonctionnement des GRETA.

Avec les sections SNES et leurs représentants, exigeons le

bilan des postes et leur maintien dans les CA de l'établissement support.

Demandons également dans chaque académie un bilan au recteur et à la DAFCO, sur les postes et les financements.

Les personnels, par des rassemblements, montreront leur détermination.

Signons massivement la pétition en ligne sur le site du SNES, www.snes.edu. Un



nombre important de signatures affichera notre volonté à tous, de maintenir et développer un service public de formation continue à l'intérieur de l'Éducation nationale. ■

René Delalande

ÉLÈVES ÉTRANGERS L'ÉTÉ DE TOUS LES DANGERS

Dans un mois, la dernière sonnerie retentira dans les écoles. Synonyme de grandes vacances pour les élèves, pour quelques-uns, étrangers et enfants de sans-papiers, elle annoncera au contraire un été de plus à se cacher, à espérer d'être là à la rentrée de septembre avec les copains de classe. Si leurs familles sont en France, c'est souvent parce que leur situation dans le pays d'origine n'était plus vivable. Y retourner pourrait donner lieu à des situations dramatiques pour elles.

Les cas sont très nombreux dans tous les départements et concernent des enfants de tous âges scolarisés en maternelle, primaire ou secondaire.

La circulaire du ministère de l'Intérieur d'octobre 2005 est claire : une famille ne peut être expulsée du territoire tant que les enfants sont scolarisés c'est-à-dire jusqu'au 30 juin. Au delà les expulsions seront mises en œuvre. Face à cette menace, le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), dont le SNES et toute la FSU sont partie prenante, se mobilise et s'organise. L'objectif : mobiliser l'opinion publique à travers pétitions, manifestations, parrainages par des élus et défendre chaque cas individuel, le cas échéant en cachant les enfants pendant cette période (les parents ne pouvant être expulsés sans leurs enfants).

La pétition « *Nous les prenons*

L'HISTOIRE DE CARMEN

Carmen est arrivée il y a 4 ans d'Angola dans des conditions dramatiques : sa mère, accusée d'avoir aidé un responsable de l'UNITA, a été arrêtée, torturée, violée. Maria et sa fille ont pu partir pour la France en mai 2002. Cinq demandes d'asile successives, en vain. Aujourd'hui Carmen a 16 ans, elle est scolarisée au collège Henri-Dunand à Évreux et « s'intègre parfaitement à la vie du collège », souligne Élisabeth Winzer, CPE...

Mais le 6 octobre, le Préfet signe un arrêté de reconduite à la frontière.. Le collège se mobilise. grève le lundi 22 mai, rassemblement devant la Préfecture. Le Préfet, sous la pression indique qu'il renonce « dans l'état actuel des choses » à toute expulsion et affirme être prêt à « procéder à un examen exceptionnel du dossier, à titre humanitaire et bienveillant ». Les collectifs locaux, adhérents à RESF, entendent rester vigilants. Car les cas de Maria et de Carmen ne sont pas les premiers dans le département et les mobilisations ont déjà permis d'arrêter des expulsions. Donc la mobilisation se poursuit à Evreux : mardi 23 mai, les collégiens font un sit-in devant l'établissement et rédigent un communiqué. Samedi : signature de la pétition sur le marché. Les commerçants affichent l'appel. Un rassemblement est prévu lundi 29 mai devant la Préfecture avec musiciens, lâcher de ballons, conférence de presse... : une véritable solidarité se crée autour de Maria et de Carmen.

sous notre protection », disponible sur le site de la FSU www.fsu.fr ou sur celui de RESF www.educationsansfrontieres.org, a recueilli à ce jour plus de 36 000 signatures : c'est beaucoup mais ce n'est pas suffisant. Signez-la, faites-la connaître autour de vous. Consultez sur ce même site les prochains rendez-vous d'action dans les villes de votre région. Faites connaître également le livre écrit par Anne Gintzburger et RESF « *Écoliers vos papiers* » qui rapporte toutes ces histoires d'enfants d'immigrés autour desquels s'organisent solidarité et soutien, instrument précieux pour

informer, sensibiliser, provoquer des débats. Montrons collectivement que nous ne laisserons pas faire une politique gouvernementale d'une telle inhumanité. ■

Marylène Cahouet,
Claudie Martens

Prochains rendez-vous RESF

Rendez-vous régionaux et par villes : www.educationsansfrontieres.org

- 11 juin : pique-nique géant à Paris pour dans le cadre des actions contre la loi CESEDA ;
- 1^{er} juillet : manifestation nationale à Paris avec le collectif uni(e)s contre une immigration jetable.

Solidarité avec les jeunes inculpés suite au mouvement contre le CPE

Après la mobilisation de millions de personnes qui a abouti au retrait du CPE, le gouvernement réprime. Notamment les jeunes. Plus de 4 300 arrestations ont eu lieu, des procès continuent de se tenir. C'est une justice expéditive et répressive qui est mise en œuvre.

Le SNES exige l'abandon des poursuites, la relaxe des prévenus et l'amnistie des lycéens impliqués. Il appelle à la mobilisation de toutes et tous pour imposer l'arrêt de ces mesures prises à l'encontre des jeunes.

Marches des Fiertés Lesbien, Gaies, Bi et Trans (LGBT)

À Metz, à Bordeaux et dans d'autres villes, la FSU et certains de ses syndicats appellent à manifester contre les discriminations lors des marches qui vont se tenir très prochainement.

À Paris, la marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans organisée le samedi 24 juin aura pour thème « Pour l'égalité en 2007 », appel du pied vers les candidat(e)s à la présidentielle pour que ne soit pas oubliée la revendication d'égalité des droits entre les hétérosexuels et les homosexuels (mariage, parentalité).

La FSU, au côté de la FERC-CGT, du SGEN-CFDT, de l'UNSA Éducation, de l'UNL, de l'UNEF et de la FCPE, appelle ses adhérent(e)s à défiler contre l'homophobie en milieu scolaire.

La solidarité avec les homosexuels, les lesbiennes et les transsexuel(le)s d'Europe et d'ailleurs ne sera pas oubliée.

74 États pénalisent l'homosexualité, et vont jusqu'à infliger la mort pour neuf États. La peine va d'un à dix ans de prison dans 41 États et jusqu'à dix ans et plus pour 24 États.

En Pologne, en Russie, en Lettonie et en Serbie, les militant(e)s LGBT sont souvent pourchassé(e)s, par des partis d'extrême-droite comme parfois par les autorités en place. Leurs manifestations sont très souvent interdites et subissent de fortes violences lorsqu'elles se tiennent.



© Daniel Maunoury

EVS RECRUTEMENTS

Les « emplois vie scolaire » (EVS)⁽¹⁾ ont été créés pour remplacer les CES, CEC et les « emplois jeunes ». Comme pour les CES et les emplois jeunes, le gouvernement a fait le choix d'un recrutement par des contrats de droit privé, ce qui interdit à l'État et à ses services de pouvoir être employeurs de ces personnels. Le ministère a donc donné aux EPLE (collèges et lycées), qui disposent d'une personnalité morale distincte de celle de l'État, le soin d'en assurer le recrutement et d'en être légalement employeurs. Les conditions de service d'emploi et de rémunération de ces personnels sont plus défavorables que s'ils étaient employés par l'État, ce qui explique le choix fait par le gouvernement. Suite à la grève administrative des directeurs d'école primaire qui dure depuis plusieurs années, le ministère vient de décider d'implanter 50 000 EVS dans les écoles primaires pour aider les directeurs d'école dans leurs tâches administratives. Cette proposition de protocole du ministère a été rejetée par tous les syndicats du premier degré à l'exception du SE-UNSA. C'est essentiellement parce qu'il élargissait considérablement le recours à la précarité dans l'Éducation nationale que le protocole a suscité une opposition majoritaire (65 %) dans la consultation organisée par le syndicat FSU du premier degré (SNUIPP), premier syndicat dans ce secteur. Le ministère a malgré tout maintenu le dispositif prévu. L'État ne pouvant recruter ces EVS, les écoles primaires non plus⁽²⁾, c'est aux EPLE, essentiellement aux collèges, qu'il est demandé d'assurer le recrutement en tant qu'employeur. Ce sont donc les conseils d'administration de certains établissements du second degré qui vont devoir décider de ce recrutement massif d'EVS pour les écoles primaires⁽³⁾. Faire porter aux EPLE la responsabilité de ce recrutement dans un secteur qui ne correspond pas à leur activité n'a aucun sens et est source d'une vraie pagaille et de difficiles conflits, alors que cette situation est créée par le choix du gouvernement de ne pas donner aux EVS un statut de personnels de l'État.

 Nous appelons donc les élus SNES dans les CA des EPLE à s'opposer aux recrutements de ces nouveaux EVS. ■ D. R.

(1) Les EVS regroupent deux types de contrat : les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement dans l'emploi.

(2) Les écoles primaires, contrairement aux EPLE (collèges et lycées), ne disposent pas de la personnalité juridique.

(3) Les compétences des CA des EPLE sont claires (décret du 30 août 1985) : le contrat de recrutement doit recueillir l'accord préalable du conseil d'administration.

CONSEIL PÉDAGOGIQUE S'EXPRIMER POUR MIEUX PESER

Le SNES est en désaccord tant sur le conseil pédagogique que le gouvernement veut imposer, que sur les conditions de sa création dans chaque établissement. Notre refus de la mise en place de ce conseil va, compte tenu de la méthode imposée par le ministère, conduire chaque établissement à un débat particulier sur cette question. Nul doute que le rapport de forces que nous saurons imposer au niveau de chaque collège et chaque lycée sera déter-

minant pour l'avenir de cette structure. Le conseil national de juin prochain élaborera des propositions d'actions nationales qui devront bien sûr être adaptées aux situations locales, d'ores et déjà très différentes. Afin de permettre au SNES de prendre les décisions les plus en phase avec la sensibilité des syndiqués et plus largement de l'ensemble de la profession, vous trouverez ci-dessous un questionnaire que vous pouvez remplir individuellement. Le

même questionnaire est prévu pour l'expression collective de la section SNES de l'établissement. Même si dans l'immense majorité des établissements cette question ne se posera qu'à la prochaine rentrée, **il est indispensable d'organiser le refus de la mise en place de ce conseil avant que les enseignants et/ou les conseils d'administration en soient saisis.** ■



Daniel Robin
daniel.robin@snes.edu

ACADÉMIE : DÉPARTEMENT :
ÉTABLISSEMENT : VILLE :
NOM et PRÉNOM :

Votre chef d'établissement a-t-il déjà abordé la question du conseil pédagogique, de sa mise en place, de sa composition, du mode de désignation de ses membres ? OUI NON

Si oui dans quel cadre ?

Une réunion du S1 a-t-elle eu lieu sur la question du conseil pédagogique ?

Une heure mensuelle d'information syndicale a-t-elle été utilisée pour traiter du conseil pédagogique ?

Quelle appréciation portent les adhérents du SNES de l'établissement et les autres collègues non syndiqués sur le conseil pédagogique, ainsi que sur sa mise en place ?

Quelles mesures vous paraissent les plus dangereuses concernant le conseil pédagogique (composition, mode de désignation, présidence, compétences, renvoi à l'établissement des différentes modalités, constitution d'une hiérarchie intermédiaire, liberté pédagogique des enseignants, etc.) ?

Quelle attitude prévoyez-vous si la mise en place du conseil pédagogique est soumise au conseil d'administration ?

Quelle attitude, quelle action proposez-vous là où le conseil pédagogique sera mis en place ?

Quelles modalités d'action doit, à votre avis, proposer le SNES aux établissements lors de son conseil national des 27 et 28 juin ?

À retourner au SNES (Daniel Robin), 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

DU CÔTÉ DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Le SNPDEN-UNSA est clairement pour la mise en place du conseil pédagogique qu'il réclame depuis plusieurs années. Considérant que le chef d'établissement a un rôle pédagogique important, il en revendique la présidence, il recommande la désignation des membres par le chef d'établissement sur proposition des équipes pédagogiques. Le SNUPDEN FSU considère pour sa part inutile la mise en place d'un tel conseil considérant que conseil d'administration, commission permanente et conseil d'enseignement doivent permettre un bon fonctionnement de l'établissement.

TRIVALENCE EN SIXIÈME VERS UN ENSEIGNANT UNIQUE POUR LES « SCIENCES ET TECHNIQUES »

Ayant découvert l'appel d'offres visant à trouver des équipes volontaires sur le site de Nice, alors qu'aucune discussion préalable n'avait eu lieu, le SNES a demandé à rencontrer l'Inspection générale.

L'audience, qui a eu lieu le 23 mai, permet de mettre à jour le caractère extrêmement dangereux de l'expérimentation envisagée en Sixième à la rentrée 2006 sur une trentaine de collèges (trois ou quatre en moyenne par académie). En se fondant sur la logique des thèmes de convergence (travail en commun des élèves sur un même objet comme la matière ou l'eau...), le ministère envisage de faire travailler pendant un trimestre quatre classes de Sixième en parallèle sur

la même question; trois classes fonctionneraient avec un enseignant unique de « sciences et techniques » (SVT dans l'une, techno dans l'autre et physique dans la troisième), tandis que la quatrième aurait trois profs distincts (la physique étant introduite en Sixième à raison d'une demi-heure). L'horaire professeur prévu (3h30 au lieu de 4 heures actuellement pour deux disciplines) permettrait au passage à l'administration de récupérer une demi-heure, en supprimant tout travail possible en groupes restreints.

Un séminaire national des équipes candidates, prévu les 13 et 14 juin, constituerait la seule formation prévue pour les enseignants « volontaires », le reste relevant de la formation « non formelle » (site ouvert, listes de diffusion...), avec



L'avis du SNES

Plutôt que de l'interdisciplinarité, ce projet vise en fait à mettre en place un enseignant trivalent au collège, en lien avec les travaux de l'Académie des sciences et le rapport Périssol qui considère les disciplines comme un obstacle aux apprentissages.

Le SNES condamne ce projet qui nie les enjeux disciplinaires et les qualifications des enseignants du second degré.

Il appelle expressément les personnels concernés à refuser cette expérimentation qui doit s'étendre au niveau Cinquième à la rentrée 2007 et risque fort de se généraliser sans bilan ni concertation. Il appelle les personnels à en dénoncer collectivement les dangers et à alerter les parents d'élèves sur la déréglementation programmée (enseignement assuré en classe entière par des non-spécialistes, non-respect des programmes et des horaires pour les élèves...).

suivi par trois IPR (SVT, physique et mathématiques).

Pour l'Inspection générale, il s'agit d'une expérimentation de l'interdisciplinarité qui s'inscrit dans la continuité de l'opération

« la main à la pâte » développée dans le premier degré (où les enseignants ne sont pas spécialistes). Elle est liée à la notion même de socle commun de la loi Fillon.

Des collègues sollicités qui ont résisté aux injonctions de leur hiérarchie nous ont fait part de leur légitime inquiétude face à une attaque sans précédent de leurs qualifications et de leurs statuts. Mais certains collègues apprennent seulement maintenant qu'ils se retrouvent « à l'insu de leur plein gré » impliqués dans l'expérimentation. ■

Gisèle Jean,

Monique Parra-Ponce



© Nicole Joye

SOCLE COMMUN : UN OUTIL REDOUTABLE

Le ministre a décidé de passer en urgence le décret sur le socle commun en le soumettant au Conseil supérieur de l'Éducation du 8 juin.

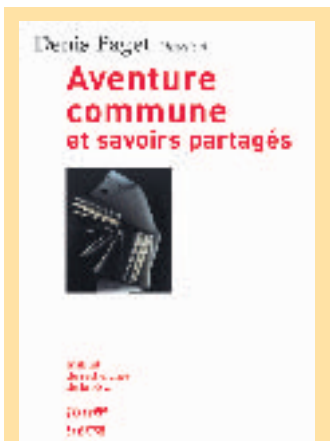
Même légèrement modifié, le socle reste fondamentalement un moyen de priver une partie des élèves de la culture commune dont ils auront besoin dans leur vie future. Il permet de marginaliser certaines disciplines (EPS, enseignements artistiques ou technologie), de fondre SVT, physique et technologie dans le champ des « sciences et techniques » (voir article ci-dessus), de repenser l'évaluation sous la forme de micro-compétences dans lesquelles les « attitudes » prennent une place très importante.

Le décret prend tout son sens s'il est analysé en lien avec tous les textes publiés depuis la loi Fillon ou à venir : décret collège qui permet d'organiser un collège à plusieurs vitesses avec des dispositifs dérogatoires ; éviction précoce et massive du collège dès l'âge de 14 ans avec le dispositif Apprentissage Junior ; circulaire ZEP ; audit qui prévoit de réduire les horaires au collège.

Pour toutes ces raisons, le SNES votera contre le décret (nous y reviendrons largement dans la prochaine US).



Pour plus de détails sur l'expérimentation, voir le site observatoire du SNES



« Faire gagner chacun en humanité, en capacité de s'ouvrir aux cultures et aux problèmes du monde... » : un livre de l'Institut de la FSU (voir prochaine US).

HORS-CLASSE, MUTATIONS

C'est maintenant que ça se passe, informez-vous, consultez les sites et les publications des sections académiques, résultats individuels le soir des commissions sur www.snes.edu.



De Villiers

Vieilles blouses

Rendre obligatoire le port de la blouse à l'école afin de « masquer toutes les excentricités vestimentaires. communautariste ».

Mettre en place une heure d'enseignement des valeurs françaises.

Suppression des IUFM qui forment des « pédagogues savants ». Tout comme le collège unique qui cédera la place à « l'école du mérite ».

Action juridique

Vue au CSE

Les aides de l'État aux « écoles techniques reconnues », doivent recueillir l'avis favorable du CSE (article L.443-4 du code de l'éducation).

Le 18 mai, le ministre sollicitait son accord pour reconnaître 8 établissements techniques privés hors contrat, dites « écoles de production », dans le but de pouvoir accorder des bourses à leurs élèves. Le projet éducatif de ces écoles, qui s'adressent à des jeunes en situation d'échec, était principalement articulé autour de la « parole de Jésus », nouvelle méthode pédagogique censée résoudre les difficultés des élèves. La demande du ministre a été rejetée (les syndicats de la FSU votant contre, comme l'UNSA et le SGEN-CFDT, la FCPE s'abstenant).

HORIZON 2007 LE PROJET SOCIALISTE

De nombreux débats ont eu lieu sur l'école, l'enseignement supérieur et la recherche à l'occasion des États généraux du projet socialiste sur l'éducation qui regroupèrent à Marseille le 20 mai syndicalistes, sociologues, experts de l'éducation, associatifs...

Située dans le cadre de la construction du projet du PS pour 2007, document envoyé aux militants en juin, la journée sur l'école faisait suite à 4 autres initiatives décentralisées sur d'autres thèmes.

Quatre axes

Ramassant dans son intervention finale les résumés des ateliers, François Hollande a affirmé le rôle central de l'école et la volonté d'abroger la loi Fillon sur l'éducation puis décliné les 4 axes du projet, vite résumés d'ailleurs : la scolarité à trois ans pour tous, un service public d'accompagnement des élèves passant par une révision de la formation des enseignants et la mise en place d'études surveillées, un service public de la formation professionnelle initiale et continue, une réforme des deux premières années du collège.



© CLÉMENT MARTIN

Et les personnels ?

Si d'aucuns, ou plutôt d'aucunes s'essayent à traduire très concrètement ces grandes orientations - en esquivant toute réflexion sur les missions des personnels de l'éducation -, le premier secrétaire du PS est resté lui prudent. Même si quelques propos distillés à l'adresse prioritairement des enseignants de ZEP, invitent à « travailler autrement » la prudence règne, surtout en termes de coût. Rendre le métier d'enseignant moins individuel, favoriser le travail en équipe, réfléchir à des formes de prérecrutement, à une formation initiale et continue améliorée se chiffre budgétairement ; assurer la présence dans les établissements de diffé-

rents membres de l'équipe éducative travaillant avec les enseignants aussi.

Et la démocratisation ?

Il serait plus simple de diluer les missions et d'évacuer la question de la socialisation par les savoirs, des apprentissages et de l'échec scolaire au profit d'une vision d'un collège « adapté » à ce public.

Le service public d'éducation a besoin d'une ambition forte, de retrouver un projet ayant du souffle, de rentabiliser le métier enseignant. Cela se construit avec les personnels. ■

Frédérique Rolet

PARENTS D'ÉLÈVES ENQUÊTE PEEP

L'Observatoire des parents d'élèves de la PEEP réalise chaque année à l'occasion du congrès national de l'association une enquête d'opinion sur l'École. Cette année les questions portaient en particulier sur la violence à l'École. L'enquête a été réalisée du 4 au 7 avril 2006 auprès d'un échantillon de 806 parents, ayant au moins un enfant de 2 à 20 ans scolarisés.

70 % des parents jugent que la violence à l'École est une des difficultés du système éducatif, alors qu'ils étaient 80 % à le penser en 2004. 69 % des parents jugent la vidéosurveillance comme une très bonne (23 %) ou une plutôt bonne idée (46 %), mais ils sont 71 % à se prononcer contre « un policier dans chaque école ».

Par ailleurs 57 % sont contre le « contrôle par biométrie ».

La carte scolaire, remise en cause dans les déclarations de certains responsables politiques est défendue par les parents : 68 % veulent la conserver, 18 % d'entre eux souhaiteraient maintenir la possibilité d'une dérogation. D'autre part, 85 % des parents affirment n'avoir jamais contesté l'affectation de leur enfant dans un établissement scolaire.

71 % des parents jugent que le

niveau insuffisant des élèves à la sortie du système éducatif représente une autre des difficultés de l'école. Ce chiffre est stable par rapport à 2004 (71 %). Autre carence pointée par 70 % des parents : les difficultés scolaires rencontrées pendant le cursus (76 % des parents le pensaient en 2004). L'absence de débouchés professionnels les préoccupe également (65 %).

53 % déplorent par ailleurs l'absence de dialogue avec les enseignants.

Concernant le rôle de l'école, 68 % estiment qu'elle doit avant tout « instruire », 14 % évoquent la préparation à un métier, 13 % l'éducation et 5 % l'obtention d'un emploi. ■

Claudie Martens



© CLÉMENT MARTIN

Retraites

Rachat des années d'études

Le 3^e rapport du COR (conseil d'orientation des retraites) mentionne que seuls une quarantaine de fonctionnaires de l'État ont demandé le rachat d'années d'étude pour la retraite en 2004 et 2005. Et encore ont-ils choisi l'option la moins coûteuse, celle qui permet d'augmenter le taux de pension avant décote et qui représente le tiers du coût total. Ce coût le plus faible est en effet déjà exorbitant : 3,80 % du traitement brut annuel à 25 ans (9,70 % à 58 ans) pour un trimestre, de fait inaccessible à ceux qui ne disposent pour vivre que des revenus de leur travail. Quarante environ pour vraisemblablement un million d'ayants droit. Voilà qui éclaire une des fameuses contreparties proposées aux enseignants face aux dégradations considérables de la loi Fillon.

Le SNES revendique que les années d'étude requises pour le recrutement soient validées gratuitement pour la durée d'assurance. Ce serait la contribution de l'employeur qui exige et utilise les qualifications de ses salariés. Une telle validation ne serait pas totale, les formations supérieures permettant l'accès à des emplois plus intéressants et mieux rémunérés, justifiant une participation du salarié.

Santé au travail

Les femmes enceintes travaillent trop

Selon une enquête néerlandaise, réalisée auprès de 7 000 futures mères, les femmes enceintes ne devraient pas travailler plus de 24 heures par semaine, pour ne pas « nuire à la santé de leur bébé ».

En effet, les femmes enceintes, travaillant à plein-temps dans un environnement stressant, ont plus de risques d'accoucher de bébés pleurant excessivement et pesant moins que le poids moyen normal à la naissance (le poids de ces bébés est en moyenne inférieur de près de 150 g à la normale).

Elles sont également plus sujettes à des complications lors de l'accouchement. Il y a risque pour les futures mamans stressées au travail de pré-éclampsie (forte augmentation de la pression artérielle constatée dans 2 % à 3 % des grossesses, elle provoquerait près de 60 000 décès chaque année dans le monde).

Reste à convaincre les employeurs et l'État. Le SNES revendique un allègement de service pendant la grossesse et l'allongement du congé de maternité, mais la santé n'est pas une priorité pour le ministère.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Sur la corde raide

Le gouvernement annonce depuis plus d'un an une croissance qui ne vient pas.

Après les mauvaises années 2001-2003, le simple mouvement du cycle économique et la bonne croissance mondiale devraient pourtant laisser espérer des temps meilleurs. Mais les prévisions que l'OCDE vient de publier pour 2006-2007 ne sont pas très favorables. La croissance devrait être de 2,1 % en 2006, ce qui est en progrès mais ne garantit pas que l'emploi augmentera. D'autre part, il faut remarquer que la croissance prévue pour la France est inférieure à celle de la zone euro, du Royaume-Uni, du Japon et bien loin de la croissance américaine (3,6 %). De manière générale, alors que la croissance mondiale s'accélère depuis 2001, celle de la France stagne.

Cette performance assez médiocre s'explique en partie par la politique monétaire, toujours restrictive, menée par la Banque centrale européenne (BCE). Certes, les taux d'intérêt ne sont pas très élevés.

L'impact du taux de change

Mais il convient de tenir compte, pour estimer leur impact, de l'évolution du taux de change. Jusqu'en 2002, l'euro valait à peu près 0,9 dollar. Il est ensuite monté à 1,2 dollar et se maintient à ce niveau ou un peu au-dessus depuis. La coïncidence avec le ralentissement de la croissance européenne n'est pas un hasard : un euro cher pénalise les exportations européennes. Depuis le début de l'année, l'euro s'est apprécié de 10 % environ face au dollar après une période d'accalmie.

Euro trop cher ?

Cette évolution renchérit les produits européens, ce qui est néfaste pour la croissance, et réduit le prix des produits importés, ce qui devrait freiner l'inflation. Les conséquences de cette appréciation de l'euro sont donc comparables à celles d'une hausse des taux d'intérêt. En général, on estime qu'une hausse

de 10 % de l'euro équivaut à une hausse des taux d'intérêt d'un point environ. Compte tenu de la faiblesse de la croissance en Europe, il aurait donc été logique de compenser cet effet par une réduction des taux d'intérêt. Mais c'est l'inverse qui s'est produit.

Le rôle de la BCE

La politique de la BCE est d'ailleurs inégalement adaptée aux divers pays européens. Dans les pays qui connaissent une certaine inflation, comme l'Espagne, le taux d'intérêt réel payé par les entreprises sur leurs emprunts est d'à peu près 0,9 %⁽¹⁾, ce qui est tout à fait supportable. Par contre, pour un pays comme la France, où la hausse des prix prévue n'est que de 1,8 % par an, le taux d'intérêt réel atteint 2,6 %. L'Espagne, qui connaît une croissance supérieure à 3 % par an, supporte donc de faibles taux d'intérêt réels, alors que la France, dont la croissance est lente, subit des taux élevés. Le mécanisme de la monnaie unique aboutit donc à l'exact inverse de ce qui serait nécessaire !

L'euro cher freinant les exportations alors que les taux d'intérêt élevés cassent l'investissement, le seul moteur de la croissance est la consommation. Sachant que les revenus stagnent, on peut s'en étonner.

Endettement

L'explication réside dans l'endettement croissant des ménages, passé de 54 % de leur revenu en 2002 à 60 % en 2004 et 64 % en 2005, niveau jamais atteint jusque-là.

Cet endettement a d'abord servi à acheter des logements et, comme les prix immobiliers demeurent très élevés, la durée des crédits s'allonge, atteignant parfois trente ans. Par comparaison avec d'autres pays, ce niveau d'endettement n'est pas dangereux en soi. Mais il est clair que cet endettement va bientôt atteindre sa limite ; après quoi la croissance française devra s'appuyer sur d'autres bases.

D'autre part, on peut se demander comment évoluerait la consommation de tous ces ménages endettés si les prix immobiliers se mettaient à baisser.

La croissance française est donc anémique, mais aussi fragile. L'absence de stratégie économique de la France et les errements de la construction européenne continuent de faire sentir leurs effets. ■

Arnaud Parienty

(1) Ce nombre est obtenu en retranchant du taux d'intérêt moyen des obligations émises par les entreprises la hausse des prix prévue pour les deux prochaines années.



© Paul George Bodéa

ASSURANCE-MALADIE

Soignés selon ses moyens ?

Nos craintes que la loi Douste-Blazy, d'août 2004 renforce les inégalités d'accès aux soins, se sont confirmées.

Le recours au médecin traitant semble entrer dans les mœurs : seulement 20 % des consultations se déroulent hors parcours, et les consultations de spécialistes chutent de 9,2 %.

Il ne s'agit pas forcément d'une prise de conscience de l'intérêt d'un parcours de soins, mais d'une contrainte liée aux pénalités financières en cas de contournement. La loi permet le non-respect du parcours : il faut seulement payer plus cher, et accepter d'être moins remboursé ; le spécialiste, lui, est dans ce cas mieux rémunéré et a tout intérêt à sélectionner dans la file d'attente le patient hors parcours. De plus, les contrats dits « solidaires » pourront financer le surplus au-delà de 8 euros. Et avec la disparition du médecin référent, c'est la logique stricte du paiement à l'acte qui est confirmée.

Le syndicat MG-France considère d'ailleurs que ce dispositif génère « l'anarchie et l'insécurité des remboursements pour les patients ».

Course d'obstacles

Pour la FSU, ce n'est pas un par-



© Lisa Eashman

cours de santé mais d'obstacles ! Les renoncements aux soins ne sont pas rares, notamment chez les personnes n'ayant pas les moyens d'acquiescer une complémentaire, mais dont les revenus sont au-dessus du seuil de la CMU (couverture maladie universelle). De plus, les conditions d'accès à l'AME (aide médicale d'État) s'étant considérablement durcies, c'est toute une population qui est aujourd'hui exclue des soins.

« Excellence santé »

Gilles Johannet, directeur adjoint des AGF (et ancien directeur de la CNAM), était bien loin de ces préoccupations lorsqu'il a proposé son contrat complémentaire « l'excellence santé » réservé aux patients capables de déboursier 12 000 euros par an, (plus 4 000 pour le conjoint et 2 000 par enfant). Il s'agissait, outre la fourniture de prestations

supplémentaires, d'offrir un accès rapide aux « plus grands spécialistes » de la médecine exerçant en clinique ou en activité libérale à l'hôpital public. Si les AGF ont dû suspendre leur projet devant les protestations qui s'étaient élevées d'un peu partout, des syndicats, mais même de la part du Conseil de l'ordre, ce n'est que partie remise. Les idées se diffusent d'une individualisation de la couverture santé.

D'autant plus inquiétant qu'après la chasse aux arrêts maladie, après le forfait de 18 euros, imposé à certains actes, les réflexions menées au sein du Haut Conseil de l'assurance-maladie montrent que l'objectif est aujourd'hui de s'en prendre au noyau dur des dépenses, de faire payer les plus malades : les ALD (affections longue durée) et l'hôpital, tandis que des revalorisations tarifaires grèvent le budget de l'assurance-maladie, et que l'exercice libéral à l'hôpital public suscite des pratiques lucratives et donc inégalitaires.

Privatisation

Face à cette détérioration, la FNMF (fédération nationale de la mutualité française), qui tient son congrès à partir du 8 juin, réfléchit à un parcours de santé mutualiste. Si « tout ne peut être remboursé », il faut pouvoir débattre démocratiquement des choix que l'on doit faire pour préserver et développer le droit à la santé pour tous, et de la hauteur des financements nécessaires pour renforcer les solidarités, financements qui pour nous doivent rester collectifs et non individuels. Les risques sont en effet bien réels d'une privatisation insidieuse de la Sécurité sociale. ■

Élizabeth Labaye

Services publics en Europe

Ex-Bolkestein

La directive services « ex-Bolkestein » vient d'être adoptée par le Conseil compétitivité des États membres, à l'unanimité sauf l'abstention de la Lituanie.

Le texte adopté s'écarte peu de celui de la Commission, lequel est très proche de celui qui a été approuvé par le Parlement européen en février dernier.

Tout cela montre un consensus assez fort sur l'équilibre politique trouvé par le Parlement.

Le débat en seconde lecture qui aura lieu devant le Parlement à l'automne pourra faire bouger quelques points, mais il est peu probable que l'économie générale du texte soit bouleversée.

L'exclusion de tous les SIEG (services d'intérêt économique général), une meilleure définition des services sociaux, et surtout pour nous l'exclusion de l'éducation et de la culture du champ de la directive pourraient être des objectifs de mobilisation.

Il est probable que le combat autour des services publics va se déplacer sur un autre front, celui d'une directive cadre sur les services d'intérêt économique général.

En effet, le rapporteur (PSE, parti socialiste européen) Bernard Rapkay présente en juin son rapport sur le Livre blanc de la Commission sur les SIEG devant le Parlement, et de son côté le PSE vient de rendre public son propre projet de directive cadre.

Un colloque organisé le 30 mai à Paris par 14 associations des secteurs du logement social, de la mutualité, de la santé et de l'inclusion a montré qu'il existe une forte pression dans la société civile pour obtenir une directive sectorielle sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG), pour sécuriser ces secteurs face à l'offensive des entreprises privées et pour obtenir un texte reconnaissant la spécificité du statut de la mutualité.

Déjà un débat est ouvert : faut-il revendiquer une directive cadre générale aux SIEG, mais avec un rapport de forces incertain au Parlement, ou se battre tout de suite pour une directive sectorielle sur les SSIG qui a de meilleures chances d'être adoptée ?

Daniel Rallet

SOLIDARITÉ AVEC LES HOSPITALIERS

Dans un contexte de pénurie budgétaire et de mise en place de la réforme « hôpital 2007 », deux syndicats (INPH et la CPH : 80 % des praticiens hospitaliers) appellent les médecins hospitaliers à une nouvelle journée de grève le **jeudi 8 juin** pour protester contre le projet gouvernemental de réforme des nominations des médecins dans les hôpitaux publics, projet qui prévoit une affectation des médecins hospitaliers par des directions administratives. Actuellement, nominations et affectations sont soumises aux Commissions médicales d'établissement et aux Conseils d'administration des hôpitaux avant d'être validées par le ministère de la Santé. Cette réforme casse le statut (proche de celui des fonctionnaires) ; elle mettrait les médecins sous la coupe de la direction de l'hôpital et donc sous la pression de gestionnaires, ce qui pose le problème de leur indépendance professionnelle, d'autant que le projet instaure également « une part variable de rémunération », « subordonnée au respect d'un engagement contractuel collectif des praticiens à effet individuel ». Dans le cadre de la réforme « hôpital 2007 » et notamment de la T2A (tarification à l'activité), le risque est réel de voir s'accroître les inégalités par une sélection des activités les moins coûteuses, dans l'objectif d'équilibrer les budgets des hôpitaux. Faire sauter l'un des derniers verrous permettant de limiter les atteintes aux droits et de maintenir un accès aux soins pour tous et sur tout le territoire : c'est bien l'un des objectifs recherchés.

DONNÉES SOCIALES 2006 DE L'INSEE

Coup d'œil sur la retraite et la dépendance

L'édition 2006 met par exemple en valeur deux questions impossibles à ignorer lors du rendez-vous prévu en 2008 sur le bilan de la réforme des retraites.

D'une part, les jeunes générations acquièrent moins de droits du fait de l'allongement de la durée des études : à l'âge de 31 ans, la génération née en 1970 a validé 31 trimestres contre 43 pour la génération née en 1950 au même âge.

D'autre part, les droits acquis dans le régime général (salariés du privé) sans contrepartie de cotisations (chômage non indemnisé, préretraites, maladie, invalidité, reconversions...) prennent une place croissante au fil des générations, notamment aux deux extrêmes de la vie active. La part des trimestres validés sans contrepartie à l'âge

retraite à 60 ans au taux plein diminuerait fortement : elle passerait en moyenne de 43 % pour les générations nées entre 1945 et 1964 à 17 % pour celles nées entre 1965 et 1974, et de 10 à 5 % pour les salariés les plus qualifiés.

Dans le secteur public, les départs à 60 ans au taux plein sont encore plus rares : de 12 % pour les générations 1945-1954 à 5 % pour les générations 1965-1974. Les fonctionnaires qualifiés seront de plus en plus nombreux à partir en retraite à 65 ans sans bénéficier du taux plein (seule consolation la décote s'annule à cet âge) : 22 % de la génération 1945-1954 et 38 % de la génération 1965-1974.

On peut dire que dans les générations d'enseignants qui ont aujourd'hui entre 30 et 40 ans,



© Anna Chelinskova

de 23 ans atteint près de 14 % pour la génération des hommes née en 1970 contre à peine plus de 5 % pour celle née en 1958. Pour les hommes nés en 1942, cette proportion passe de 5,7 % à 50 ans à 10,2 % à 55 ans puis à 29 % à 60 ans. Ces périodes validées grâce au financement par l'impôt témoignent des effets de l'insécurité sociale sur les caisses de retraite, mais partiellement puisque le chômage non indemnisé ne donne droit à rien.

Départs plus tardifs ?

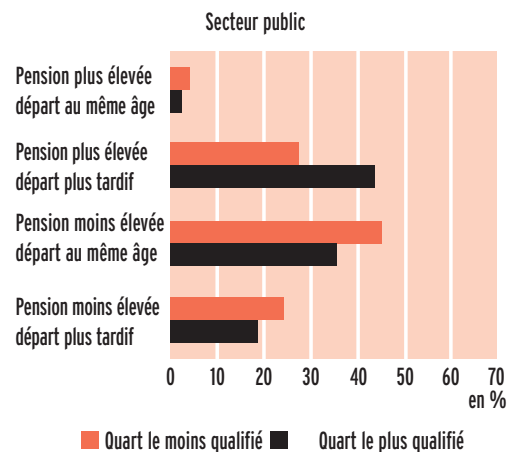
Du fait de l'allongement des études et de la durée de cotisation, la proportion des salariés du privé pouvant liquider leur

4 sur 10 auront une retraite réduite même en prolongeant leur activité jusqu'à 65 ans.

Baisse des revenus

Si on s'intéresse maintenant au taux de remplacement mesuré par le rapport entre la première pension et le salaire moyen des trois dernières années, on s'aperçoit que, dans le secteur privé⁽¹⁾, pour les générations 1965-1974, huit individus sur dix⁽²⁾ supporteront une baisse de leur taux de remplacement malgré un départ plus tardif pour un tiers d'entre eux. Chez les fonctionnaires qualifiés, sept sur dix subiront une baisse, bien qu'un sur trois aura retardé son départ.

IMPACT DES RÉFORMES SUR L'ÂGE ET LE NIVEAU DE LA RETRAITE POUR LES GÉNÉRATIONS 1965-1974



Source : Insee, simulations du modèle Destinée

La question de la dépendance

Les données sociales soulignent également l'importance que va prendre la question de la dépendance : le nombre de personnes âgées dépendantes devrait passer de 800 000 personnes aujourd'hui à 1 200 000 en 2040. Le barème de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est indexé sur les prix, et non sur les salaires, ce qui va reporter une part croissante du financement de la dépendance sur les personnes dépendantes et leur famille (le coût d'une garde à domicile ou d'une maison de retraite évolue comme les salaires du fait des frais de personnel). Indexer l'APA sur les salaires ferait tripler le montant des dépenses à la charge des conseils généraux (de 3,8 milliards à 13 milliards en 2040).

Farce du lundi

On voit bien que la farce du lundi de Pentecôte est complè-

tement à côté de la plaque : il faudra trouver des financements importants et pérennes.

Le petit plan en faveur des personnes âgées que vient lancer le Premier ministre n'est pas à la hauteur de l'enjeu : quand on sait qu'en France il y a quatre personnels pour dix personnes dépendantes dans les maisons de retraite contre un pour un, voire parfois deux pour un, dans les pays d'Europe du Nord, on voit le retard accumulé ! ■

Daniel Rallet

(1) Cela porte sur moins de 50 % des salariés du privé puisque plus de la moitié d'entre eux n'ont pas perçu de salaire dans les trois ans précédant leur départ en retraite.

(2) Cette proportion est sans doute sous estimée car les modèles de l'INSEE survalorisent les critères économiques (on retarde son départ pour avoir une meilleure pension) et négligent les déterminants sociaux (santé, usure au travail, âge du conjoint...) des comportements de départ en retraite.



© Thierry Nestoux

DOSSIER

État des lieux

Le syndicalisme *a-t-il un avenir ?*



Dossier réalisé par Bernard Boisseau, Eugenio Bressan, Gisèle Jean, Roger Ferrari et Alexis Chabot.

Le syndicalisme est sorti à son avantage du mouvement contre le CPE. Le fait a été souligné par les commentateurs qui avaient pourtant l'habitude de souligner, à juste titre, sa faiblesse et ses divisions particulièrement marquées en France. Certains même, constatant sa difficulté persistante à surmonter l'échec de 2003 sur les retraites, allaient jusqu'à s'interroger sur ses possibilités de survie.

Le conflit du CPE a montré que le syndicalisme avait été capable de s'engager dans une démarche unitaire, qui a tenu jusqu'au bout, tout à fait nouvelle pour lui, et de s'inscrire dans une solidarité de fond entre les générations, en faisant converger l'action des salariés avec celle des jeunes, étudiants et salariés. Tout cela pour obtenir le résultat recherché : contraindre le gouvernement, qui s'était fait un dogme de son inflexibilité, à céder en retirant le CPE.

Certes, nul ne peut considérer que le conflit du CPE aurait, pour autant, tout changé. Mais beaucoup pensent, et nous nous rangeons résolument de leur côté, que ce qui vient de se passer peut être un point d'appui pour changer durablement la donne, notamment sur le plan de l'unité. En tout état de cause, le moment est bien choisi pour faire le point sur le syndicalisme en général, au-delà des seuls secteurs de l'Éducation et de la Fonction publique, d'examiner ce que sont ses faiblesses mais aussi ses potentialités, de le resituer dans son histoire, mais aussi au niveau européen et international, de voir aussi comment il articule sa démarche avec les nouvelles formes de mobilisation sociale.

C'est aussi le bon moment parce que dans cette période beaucoup d'organisations syndicales vont traiter de toutes ces questions à l'occasion de leur congrès. Celui de la CGT se tenait fin avril. Celui de la CFDT aura lieu d'ici quelques semaines. Ce sera le tour en 2007 de la FSU en février et du SNES en avril.

Syndicalisme français

Au-delà des idées reçues

Syndicalisation, un recul stabilisé depuis les années 90

Alors qu'en 1949 plus de 25 % des salariés étaient syndiqués, ils n'étaient plus que 8 % à l'être en 2003. Ce recul a eu lieu en plusieurs paliers :

- De 1945 au début des années 60 alors que se mettent en place les comités d'entreprise et le paritarisme des organismes de protection sociale, les syndicats perdent la moitié de leurs adhérents.
- Au cours des années 60, marquées par la croissance, les effectifs se stabilisent et progressent même au début des années 70.
- Du milieu des années 70 aux années 90, après le « choc pétrolier », avec la montée des restructurations industrielles et du chômage de masse, alors que se mettent en place les lois Auroux, la chute reprend : la perte est de nouveau de 50 % des effectifs.
- Depuis le début des années 90, la chute est enrayée mais le taux de syndicalisation n'a jamais pu repasser au-dessus de la barre des 10 %.

Des difficultés dans tous les pays européens

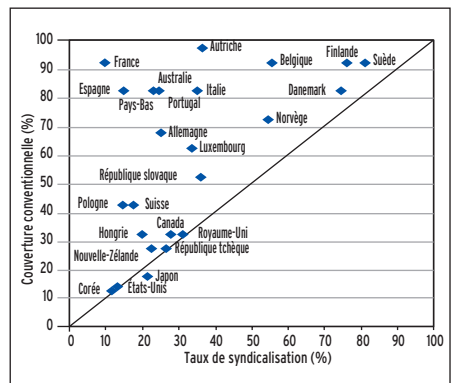
La faiblesse numérique qui a toujours marqué le syndicalisme français tient beaucoup à son histoire : industrialisation plus tardive en France, classe ouvrière moins urbanisée, refus du syndicalisme de service. Cependant depuis le début des années 90, alors que la situation s'est stabilisée en France, le syndicalisme recule partout en Europe, notamment dans les pays qui avait le plus développé le partenariat social, aujourd'hui remis en cause par l'intervention croissante des États dans les réformes sociales et le fonctionnement du marché du travail.

Par contre, une présence forte sur le lieu de travail

En 96, 50 % des salariés déclaraient être représentés par un syndicat dans leur entreprise ou leur administration. La proportion monte à 55 % en 2003. Dans les élections aux comités d'entreprise, l'audience syndicale progresse régulièrement (77 % pour 2003-2004).

La France, si elle est l'un des pays industrialisés où le taux de syndicalisation est le plus bas, est en même temps l'un des pays où le taux de couverture conventionnelle est le plus

élevé (plus de 90 %). Ce paradoxe apparent est évidemment lié à une des spécificités du syndicalisme français qui négocie des mesures qui s'appliquent à l'ensemble des salariés et non à ses seuls adhérents.

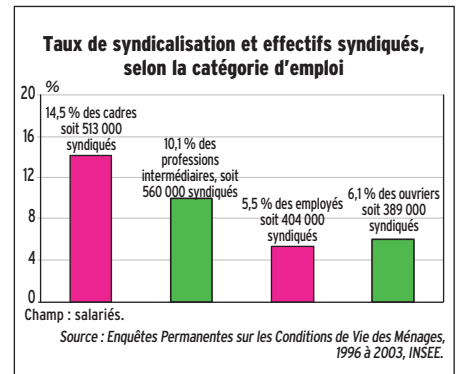


Les cadres plus syndiqués que les ouvriers

Les cadres et professions intellectuelles supérieures se syndiquent, toutes organisations confondues, trois fois plus souvent que les ouvriers. Le phénomène date de plus de 20 ans et ne s'explique pas seulement par le poids, parmi les cadres, des professions de l'enseignement, de la santé : dans le privé 7,5 % des cadres sont syndiqués contre 5 % des ouvriers. Par contre, l'engagement syndical des ouvriers et des employés est souvent plus actif : au sein des syndicats le tiers des postes de responsabilité sont occupés par des ouvriers.

Les « trous noirs » du syndicalisme

D'abord le privé : 5 % de syndiqués contre 15 % dans la fonction publique (sur les



1,9 million de syndiqués, plus de la moitié sont des fonctionnaires). Ensuite les petites entreprises : 3,5 % de syndiqués dans les moins de 50 salariés, contre 8,7 % dans les plus de 500. Partout des difficultés face aux précaires : 2,4 % des syndiqués pour les CDD et les intérimaires, contre 9,5 % pour les CDI et les fonctionnaires. Enfin souci majeur dans le privé comme dans le public : les difficultés rencontrées auprès des jeunes.

	Taux de syndicalisation
Moins de 30 ans	2,7 %
De 30 à 39 ans	7,8 %
De 40 à 49 ans	10,7 %
De 50 à 59 ans	11,5 %

Audiences aux élections professionnelles

Pour la fonction publique d'État, la FSU est la première organisation avec 19 % des voix. À titre de comparaison, la FSU obtient 47 % des voix sur le premier et le second degré. Le SNES obtient 52 % des suffrages sur son champ d'intervention.

	AUDIENCES AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES	
	PUBLIC	PRIVÉ
	Évolution aux commissions administratives paritaires	Élections aux comités d'entreprise
	Situation au 31/12/2005	Situation au 31/12/2004
CFDT	17,4	21,2
CFE-CGC	2,3	6,3
CFTC	3,3	6,4
CGT	23,4	23,4
CGT-FO	17,1	12,6
FSU	11,1	
UNSA	12,5	7,3
Divers	12,9	
Non syndiqués		22,8

Champ : fonctionnaires titulaires des trois fonctions publiques (1^{er} colonne) ; salariés d'établissements ayant tenu des élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel (2^e colonne).

Sources : DGARF, DCL, DHS (1^{er} colonne) ; DARES (2^e colonne) ; cercles DARES.

1791

La loi Le Chapelier - « loi terrible » selon Jean Jaurès - confirme la suppression des corporations prévue par le décret d'Allarde de mars 1791, et y ajoute l'interdiction des coalitions, c'est-à-dire à la fois les ententes entre membres d'une même profession dans un but économique ou professionnel et les actions qui peuvent en découler, comme la grève.

1803

Napoléon Bonaparte fait voter une nouvelle loi aggravant les peines encourues pour délit de coalition.

1848

La journée de travail est diminuée (10 heures à Paris, 11 heures en province), le droit d'association est reconnu, le « droit au travail » est proclamé. Mais dès juin, les ateliers nationaux sont supprimés et les émeutes ouvrières sont sévèrement réprimées.

Brève histoire du syndicalisme en France

Manifestations

La rue est-elle légitime ?

Trois questions à Danielle Tartakowsky, professeure d'histoire contemporaine à l'université Paris-VIII.

Que peut-on dire de l'évolution du couple grève/manifestation ?

La manifestation est un fréquent appendice des grèves dès lors que celles-ci ont souvent besoin d'occuper l'espace public. Ainsi les mineurs du début du siècle tenaient-ils les interdictions de manifester qui leur étaient parfois opposées pour une atteinte au droit de grève. Elle peut au contraire être un substitut. Les fonctionnaires qui ont longtemps peu recouru à la grève, étrangère à leur culture, lui préféreraient la manifestation, ainsi en 1934 contre la déflation.

Au début des années quatre-vingt, la manifestation de fin de semaine tend à remplir plus généralement cette fonction de substitut dès lors que le retournement de conjoncture rend la grève plus difficile. Le couple change encore de nature en 1995 avec une articulation entre la grève des cheminots, soutenus par une grande partie de la population, et les manifestations, à tel point que l'on a pu parler de grève par procuration. C'est assez dire que la manifestation ne prend de sens que dans l'articulation entretenue avec d'autres modalités de la lutte.

Comment se décide-t-on à participer à ces manifestations ?

Ce n'est jamais un phénomène spontané. Les manifestations sont toujours des phénomènes

d'organisation. Les syndicats y jouent toujours un rôle majeur, particulièrement dans les périodes de tensions où ils assurent l'essentiel de la mobilisation, ainsi en février 1934 ou lors de la guerre d'Algérie. Mais il ne suffit pas d'appeler pour que cela ait de l'importance ou de l'effet. La « grande manifestation », celle qui dépasse les espérances les plus folles des organisateurs, n'intervient que dans les situations où se rencontrent les attentes, pas forcément exprimées, et les directives. Ces grandes mobilisations ont toujours une forte dimension émotionnelle et éthique.

On peut repérer des évolutions dans la participation des individus aux manifestations. Jusque dans les années cinquante, il y a une dimension organique, d'abord parce que les manifestations sont alors potentiellement dangereuses. On venait en groupe, en mini-cortèges et ce groupe conservait une sorte de cohérence signifiée par la banderole. Ce côté ordonné s'estompe quelque part dans les années quatre-vingt-dix.

Aujourd'hui, l'individuation est plus grande, on peut par exemple afficher plusieurs badges. Quant au côté festif, il ne faut pas en exagérer la nouveauté : les formes festives sont vieilles comme la grève. Sans remonter au Front populaire, la presse en 66/67 met fortement l'accent sur le côté ludique des journées d'action CGT/CFDT contre les ordonnances gaullistes. Ce qui est neuf en revanche est que les gens vont seuls aux manifesta-

tions et cherchent l'endroit où ils seront le mieux. C'est aussi un espace où on rencontre du monde, où on circule et profite pour régler des choses très diverses. La manifestation permet des démarches individuelles dans le collectif. Cela contribue à expliquer pourquoi elle résiste à un contexte qui est plutôt au désengagement.

Peut-on dire que la légitimité des manifestations a été reconquise dans le combat contre le CPE ?

La grande manifestation pour l'école libre de 1984 provoque un tournant majeur de notre histoire politique : retrait de la loi Savary, chute du gouvernement Mauroy. Jusqu'en 1995, on organise ainsi de grandes manifestations pour venir à bout d'un projet de loi, voire d'un gouvernement. Ce mode de pression sur le législateur devient un processus convenu de l'entrée en négociation et de l'inscription dans le politique et non plus un facteur de crise majeur. La manifestation est donc une sorte de référendum, ce que reconnaît pratiquement Balladur au moment des manifestations contre le CIP ou qu'a pu signifier le Juppéthon des Guignols de l'info. Il y a là invention d'une forme par le mouvement populaire. C'est cela que Raffarin met en cause en affirmant que ce n'est pas la « rue » qui gouverne. La victoire contre le CPE en 2006 signifie que la phase ouverte en 1984 n'est pas fermée. ■

Syndicalisme et forums sociaux

Fausse opposition

De Porto Alegre en passant par Saint-Denis, Londres, Bamako, Athènes, la liste des forums mondiaux ou européens de l'éducation s'allonge. Et certains opposent cette forme d'engagement militant avec le syndicalisme traditionnel. Il y aurait d'un côté une forme conventionnelle, structurée, dotée de moyens humains et financiers, inscrite dans les temps longs du monde du travail mais peu rapide à réagir aux nouveaux problèmes liés à la mondialisation et à ses effets, à les prendre en compte, notamment les questions environnementales, de citoyenneté, de nouveaux droits,

et de l'autre des organisations plus flexibles, des structures plus démocratiques, avec un fonctionnement en réseaux qui semble plus transparent ou du moins plus accessible pour la prise de parole. L'égalité formelle de chacun y devenant la règle apparente. La réactivité aux questions nouvelles une force.

Une telle vision oublie la présence de plus en plus importante des organisations syndicales dans ces forums qui nécessitent beaucoup de temps, d'argent, d'investissements humains que seuls des structures fortes peuvent assumer. Plus qu'une alternative au syndicalisme

traditionnel, il faut y voir une diversification des lieux et formes de débats dans lesquels les organisations syndicales prennent toute leur place aux côtés des associations et des citoyens engagés individuellement.

L'apport des forums est indéniable, permettant des rencontres nouvelles, la prise de conscience des effets des politiques néolibérales menées en Europe et dans le monde. Reste à construire, y compris dans ce cadre, les moyens de faire avancer des revendications élaborées collectivement et démocratiquement. ■

1864

La loi du 25 mai reconnaît aux ouvriers la possibilité de faire usage de la grève, seuls les actes individuels de violence sont désormais punis. L'Empire met sur pied les premières « chambres syndicales ».

1884

La loi Waldeck-Rousseau, abrogeant la loi Le Chapelier de 1791, autorise la création de syndicats en France. Mais les activités de secours mutuels et les activités syndicales sont formellement séparées. Vers 1890, on compte environ 400 000 syndiqués en France.

1895

Création de la Confédération Générale du Travail (CGT), au congrès de Limoges.

1902

Le congrès de Montpellier réorganise la CGT et donne naissance au premier syndicalisme confédéré en France.



Représentativité syndicale

Un système à bout de souffle

31 mars 1966 : un arrêté de G. Pompidou, Premier ministre, fixe la liste des organisations syndicales « appelées à la discussion et à la négociation des conventions collectives de travail » et donc des syndicats représentatifs. Mais depuis la liste n'a pas changé et pourtant en 40 ans, le paysage syndical a profondément évolué. Il faudrait enfin le prendre en compte, d'autant que les entraves à la liberté de candidature syndicale aux élections professionnelles se multiplient, tant dans le privé que dans la fonction publique.

France : une situation bloquée

Depuis 1966, quatre confédérations (CGT, FO, CFDT, CFTC) et une organisation de cadres (CFE-CGC) bénéficient d'une présomption irréfragable de représentativité à tous les niveaux. Elles n'ont pas à prouver leur légitimité et le vote des salariés ne change rien dans ce « paysage légal ». Tout syndicat affilié à l'une de ces organisations est réputé représentatif. Elles sont ainsi les seules à pouvoir conclure une convention ou un accord collectif du travail ; constituer une section syndicale dans l'entreprise et désigner des délégués syndicaux ; présenter, dans le secteur privé, des listes de candidatures pour le premier tour des élections professionnelles. Cette règle a été, à la demande de FO et de la CFDT, introduite en 1996 dans toute la fonction publique, mettant fin à la liberté de candidature syndicale et limitant de fait le choix des fonctionnaires. Illustration : le SNUPDEN, affilié à la FSU première organisation syndicale à l'Éducation nationale, est interdit de candidature par l'administration aux élections professionnelles des chefs d'établissements car « non représentatif ». Dans le même ministère, les listes CFTC sont légales chez les certifiés et agrégés, et elles n'ont en 20 ans jamais passé la barre de 1 % ! Les « cinq » sont généralement les seules à être admises à la table des « négociations globales » ou consultées par le gouvernement comme ce fut encore récemment le cas sur le CPE. Pour pouvoir participer aux élections ou signer un accord, tout autre syndicat doit préalablement apporter la preuve de sa représentativité au regard de critères définis par le code du travail (effectifs, indépendance, co-

tisations, expérience et ancienneté du syndicat). La jurisprudence a ajouté l'activité du syndicat, son audience et sa capacité à mobiliser les salariés. Les contestations sont nombreuses qui encombrant les juridictions. On mesure ainsi le poids du pouvoir politique ou du juge dans la détermination des interlocuteurs syndicaux. Depuis 1966, le paysage syndical français est ainsi ossifié dans ses représentations. C'est incontestablement un facteur de division voire de désintérêt pour le syndicalisme.

Réformer le système français

Partout, le mouvement syndical se pose la question de sa légitimité à représenter les intérêts des salariés. En France, la question de la réforme de notre système de représentativité est d'autant plus aiguë que le « réel » est assez sensiblement différent du « légal » fixé il y a 40 ans et que nous connaissons une sous-syndicalisation chronique. Le diagnostic est établi. Chacun reconnaît que le système actuel est à bout de souffle. De fait, il entretient la division syndicale plutôt que d'en favoriser l'unité ; il est même facteur d'un nouvel émiettement syndical. Il est urgent de mettre un terme aux tensions entre reconnaissance institutionnelle et légitimité de représentation. Cela passe par la mise en œuvre de quelques principes démocratiques fondamentaux : en premier lieu, lever les obstacles à la liberté de candidature syndicale dans les élections professionnelles en abrogeant le monopole de candidature des seules organisations syndicales dites représentatives ; rendre la parole aux salariés eux-mêmes et faire de leur vote le critère, essentiel sinon unique, de la représentativité. C'est l'intérêt de tous et en premier lieu du syndicalisme. C'est dans ce sens que propose d'aller le rapport Hadas-Lebel, remis récemment au Premier ministre⁽¹⁾. Un tel choix démocratique est assurément une des conditions pour développer un syndicalisme plus efficace et plus unitaire, auquel les salariés aspirent, et permettre d'imposer au gouvernement et au patronat des négociations véritables et régulières. ■

2. Nous y reviendrons dans une prochaine US.

Et autour de nous ?

La situation des pays européens montre :

- **Allemagne, Danemark, Suède**
Dans ces pays à pluralisme syndical (avec un nombre de syndicats souvent plus réduit qu'en France), la question de la représentativité ne se pose pas. Syndicats et patronat, sur la base d'une reconnaissance mutuelle, disposent d'une large autonomie dans l'élaboration des normes sociales.
- **Royaume-Uni**
On constate un affaiblissement de la négociation collective (la majorité des salariés n'est pas couverte par des conventions collectives). La loi fait obligation de négocier au niveau de l'entreprise salaires, horaires et congés avec le syndicat qui représente la majorité des salariés. Les TUC (Trades Union Congress) préfèrent un accord de reconnaissance mutuelle avec l'employeur.
- **Italie**
Un accord tripartite de 1993 reconnaît le rôle contractuel des syndicats et leur place dans l'élaboration des politiques économiques. Les trois confédérations CGIL, CISL et UIL disposent d'une solide représentativité fondée sur une forte syndicalisation, une consultation régulière des salariés avec une très forte participation et une incontestable capacité de mobilisation. Des critères quantitatifs de représentativité existent dans la fonction publique.
- **Espagne**
la notion de représentativité syndicale existe dans des termes comparables à la France. Elle repose sur des critères quantitatifs. Ce sont les élections syndicales (tous les 4 ans) qui confèrent cette légitimité. Les syndicats les plus représentatifs sont ceux qui obtiennent plus de 10 % de l'ensemble des sièges aux élections professionnelles, les syndicats simplement représentatifs sont ceux qui obtiennent 10 % des sièges dans un secteur professionnel ou géographique. Dans les deux cas, les prérogatives liées à cette représentativité sont voisines mais plus ou moins étendues.

1905

Création de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs.

1906

Première grève générale de l'histoire. La Charte d'Amiens affirme l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis et de tout pouvoir politique.

1914

Création de la Fédération des employés de l'État, non reconnue par les pouvoirs publics.

1919

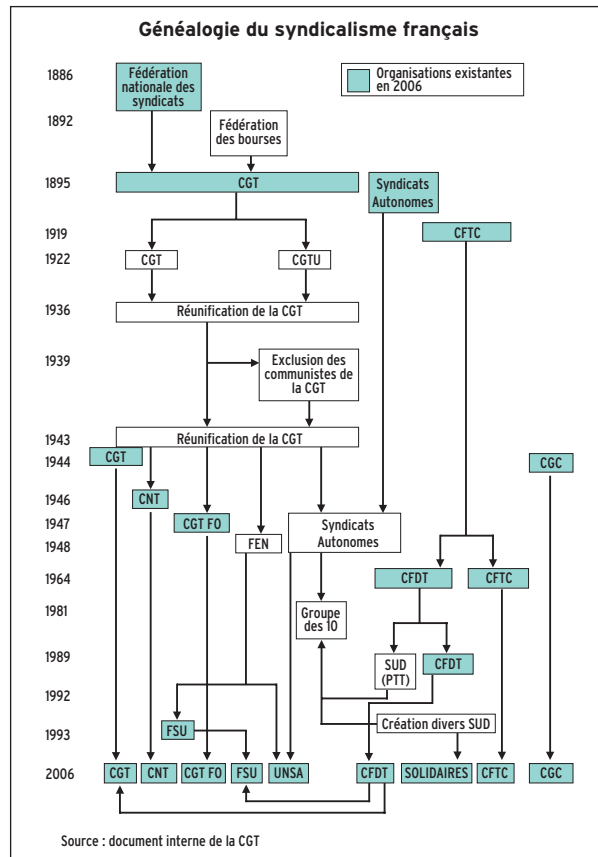
Création de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC). La loi du 25 mars institue les cadres des conventions collectives ; en avril la durée légale du travail est portée à huit heures par jour. Le patronat crée la Confédération Générale de la Production Française.

Entretien avec l'historien Jacques Girault

Aux origines du syndicalisme français

Quelles sont les origines et les particularités du syndicalisme français ?

Le syndicalisme naît de la prise de conscience par les salariés que la revendication et la défense corporative doivent être organisées collectivement. Le regroupement des travailleurs vient de loin. Le compagnonnage constitue un moyen de formation et de protection. La solidarité et la protection sociale naissent avec la révolution industrielle mais ces sociétés sont étroitement surveillées par les patrons et par les pouvoirs publics. Avec le développement des premières théories socialistes, l'idée de mieux protéger les travailleurs progresse. Les premières luttes ouvrières sous le Second Empire, animées par les chambres syndicales, étroitement surveillées, mais tolérées depuis 1868, conduisent à la reconnaissance des syndicats en 1884. Le syndicalisme conquiert des droits de regard pour la protection des salariés et, en France, naît l'idée qu'il doit être l'organisateur de la société future, donc qu'il doit avoir une vocation révolutionnaire. Il se distingue alors du courant socialiste, qui se considère comme seul susceptible de diriger la révolution, et qui considère comme au service du Parti un syndicalisme de luttes dans le domaine corporatif. D'où la coexistence de deux courants se définissant par leur rapport avec la politique, courant révolutionnaire et courant réformiste, à l'origine des divisions du syndicalisme français. À ces syndicats confédérés dans la CGT depuis 1895, s'ajoutent à partir de 1919 un syndicalisme chrétien devant mettre en œuvre la doctrine sociale de l'Église.



Source : document interne de la CGT

Quels sont les traits spécifiques du syndicalisme enseignant ?

Les enseignants très tôt aussi se regroupent en associations pour leur protection et leur formation. Les instituteurs apparaissent comme des pionniers. Mais pour ces salariés de l'État, la liberté syndicale, revendiquée, est toujours refusée. La naissance de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs en 1905 n'attire que peu d'instituteurs. Pourtant la revendication demeure et en 1925 le Cartel des Gauches décide qu'il faut tolérer les syndicats de fonctionnaires. Il faut attendre la Libération et le statut de la fonction publique pour voir la liberté syndicale reconnue. La forte syndicalisation des instituteurs dans les années 1930 s'étend à l'ensemble des enseignants après la Seconde Guerre mondiale. S'organisent alors des syndicats correspondant aux divers domaines d'intervention des enseignants, syndicats regroupés depuis 1929 dans la Fédération générale de l'Enseignement au sein de la CGT, qui se transforme en Fédération de

l'Éducation nationale en 1947, avant de devenir autonome en 1948.

Qu'en est-il de la crise du syndicalisme ?

Le syndicalisme en France a toujours été minoritaire à la différence des syndicalismes anglo-saxons ou germaniques. Cette faible syndicalisation vient des difficultés de reconnaissance, des divisions anciennes et des diverses orientations qui traversent le monde syndical. S'ajoutent aussi les fonctions différentes du syndicalisme, organismes de défense, de protection, de gestion sociale directe (comités d'entreprises) ou par la création d'œuvres diverses comme chez les enseignants. En outre, les syndicats susceptibles d'analyser l'évolution de la société interviennent souvent dans le champ politique. On vit par exemple leur rôle décisif sous le Front populaire ou dans la Libération de la France. Le système de représentation sociale et politique traversant une crise en France, le syndicalisme en subit les effets contrastés. ■

Dans ces conditions, l'État essayait d'associer le syndicalisme à la gestion des décisions et des institutions intéressant le travail. Inversement les syndicats réclament les institutions susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de travail. Ces orientations correspondent aux volontés du courant majoritaire alors que le courant minoritaire refuse le plus souvent de telles réformes. Des moments forts se distinguent dans ces rapports, la Première Guerre mondiale, le Front populaire avec la liberté syndicale reconnue, la Libération, 1968 et la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

Jacques Girault, *Au-devant du bonheur, les Français et le Front populaire*, CIDE, 36 €

Un beau livre dont la riche iconographie, souvent très originale, illustre une analyse revisitée de ce moment de mémoire dans une période en pleine ébullition. L'accent est mis sur le sort des plus démunis des villes et des campagnes dans un pays affecté par les différents aspects de la crise. L'auteur suit l'évolution de leurs espoirs d'un bonheur simple qui se termine par la désillusion, montre l'importante mobilisation populaire qui rassemble, opposée aux jeux politiques qui divisent. « L'embellie » fut certes de courte durée mais des conquêtes sociales avaient été acquises et un rêve durable avait pris forme.

1940

Le régime de Vichy interdit les confédérations, mais pas les syndicats.

1944

Le régime syndical d'avant-guerre est rétabli, en juillet, par le gouvernement provisoire. Création de la Confédération Générale des Cadres (CGC).

1945

Création du Conseil National du Patronat Français (CNPF). Mise en place, par ordonnance, des comités d'entreprise. Les syndicats sont présents dans les caisses de la Sécurité sociale, organisée par l'ordonnance du 4 octobre.

1946

Le statut de la fonction publique reconnaît aux fonctionnaires le droit de se syndiquer et le droit de faire grève, et met en place les commissions paritaires. Le droit de grève est reconnu par la Constitution de la quatrième République.

Mutation du syndicalisme international

Une nécessité et beaucoup d'attentes !

La décision du président Bush de ne pas recevoir les internationales syndicales à l'occasion du G 8 de 2004 a-t-elle été le révélateur de l'impuissance de celles-ci face aux forces qui comptent dans notre économie mondialisée? Oui pour certains et non pour d'autres qui n'avaient plus d'illusions depuis longtemps. Pourtant les confédérations syndicales mondiales revendiquent toutes une coopération étroite avec l'Organisation Internationale du Travail et jouissent d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies et auprès des institutions spécialisées telles que l'UNESCO, la FAO... Elles ont des contacts avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, et des bureaux dans les capitales qui comptent! Et pourtant, mis à part cet article paru dans le journal *Le Monde* sur le « Big Bang du syndicalisme international », qui a entendu parler, encore moins pu apprécier l'action de la CISL, de la CMT ou autrefois de la FSM. Pour être juste, il faut rappeler que ces organisations internationales ont toujours joué un rôle important dans la dénonciation des atteintes aux droits syndicaux dans le monde et pour la lutte contre la répression qui touche les syndicalistes.

Comme le montrent les quelques repères sur le syndicalisme international de l'encadré, il s'est toujours adapté aux événements politiques mondiaux. Aujourd'hui plus que jamais une organisation syndicale internationale est nécessaire pour faire face aux multinationales et aux institutions internationales pour l'emploi et les droits de millions de travailleurs.

Un mouvement est en cours pour créer une nouvelle Organisation Syndicale Internationale (OSI) à partir de la CISL et la CMT. Appelées par les deux confédérations, une dizaine d'organisations non affiliées dites « indépendantes et démocratiques » ont rejoint un « groupe de contact » « pour participer à l'organisation de la nouvelle organisation syndicale internationale ». Ce groupe est formé de la CGT France, la CGT Portugal, OPZZ Pologne, PIT CNT Uruguay, CGT Pérou, CTA Argentine, CITU Inde, GEFONT Népal et CUT Colombie.

Des principes de bases ont été discutés :

- unitaire, indépendante, démocratique et pluraliste ;
- le travail humain a une valeur supérieure au capital ;
- agir pour les droits fondamentaux ;

- construire un syndicalisme de transformation sociale ;
- développer des liens avec les autres organisations de la société civile.

Toute une série de questions se posent encore sur les structures de l'OSI et notamment sur ses structures régionales. À ce stade, il semble que la Confédération Européenne des Syndicats (CES) resterait indépendante mais avec un élargissement à la Russie, l'Ukraine et d'autres pays d'Asie centrale à travers un comité paneuropéen. Les secteurs professionnels tels que l'Internationale de l'Éducation ou l'Internationale des Services Publics à la CISL qui sont indépendants le resteraient alors qu'à la CMT ses secteurs étaient intégrés. Un processus de fusion est en cours seulement pour trois secteurs : construction, éducation et service public.

Reste une grande question : le degré d'ouverture et d'exigence vis-à-vis des membres potentiels de cette nouvelle Organisation Syndicale Internationale. Peut-on imaginer une affiliation de la FSU? Quoi qu'il en soit, nous devons l'envisager si nous voulons que la FSU soit en capacité de jouer un rôle au niveau international et donc au niveau européen. ■

Quelques repères sur le syndicalisme international

- **1864** Création à Londres, de la première Internationale : l'Association internationale des travailleurs (AIT), qui disparaît en 1876.
- **1889** Naissance, à Londres, de la deuxième Internationale, toujours existante (c'est l'Internationale socialiste). Deux autres Internationales politiques ont, ultérieurement, vu le jour : la troisième Internationale (communiste), créée à Moscou en 1919, et la quatrième Internationale (trotskyste), créée en 1938.
- **1913** Fondation de la Fédération syndicale internationale (FSI). Adhérent français : la CGT.
- **1920** Création de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC). Adhérent français : la CFTC.
- **1921** Création, à Moscou, de l'Internationale syndicale rouge (ISR) à laquelle adhérerait, pour la France, la CGTU. L'ISR cessera ses activités en 1937.
- **1945** La Fédération syndicale mondiale (FSM) est créée, en prolongement de la FSI et regroupe, dans une démarche unitaire, les autres syndicats (à l'exception des adhérents de la CISC, qui demeure).
- **1948** Scission au sein de la FSM, qui passe sous contrôle communiste. Adhérent français : la CGT.
- **1949** Création de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Adhérent français : Force ouvrière.
- **1968** La CISC évolue en CMT (Confédération mondiale du travail).
- **1973** Création de la Confédération européenne des syndicats (CES), à partir des organisations membres, au niveau mondial, de la CISL et de la CMT. Adhérents français : FO puis CFTD (en 1974) et CFTC (en 1990).
- **1979** Départ de la CFTD de la CMT.
- **1989** Adhésion de la CFTD à la CISL.
- **1995** Départ de la CGT française de la FSM, qui, au lendemain de l'effondrement du bloc soviétique, s'évanouit.

Source : Institut Supérieur du Travail de la CGT.

Remarque : la FSM existe toujours comme en témoigne son XIV^e congrès en décembre 2005 à La Havane. Par évanouissement, la CGT veut certainement dire que la FSM a perdu beaucoup de ses membres.

1948

Nouvelle scission de la CGT, création de la CGT-FO.
La Fédération de l'Éducation nationale (FEN) se constitue en syndicat autonome.

1953

La grève de la fonction publique mobilise deux millions de grévistes.

1960

Généralisation de la quatrième semaine de congés payés par voie de convention collective.

1964

Scission de la CFTC naissance de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT).

1968

Mouvement étudiant et grèves de mai et juin. Signature des Accords de Grenelle.

SNES et FSU

Questions de congrès

Le syndicalisme sera l'un des thèmes des prochains congrès du SNES et de la FSU (début 2007). Les difficultés auxquelles est confronté le syndicalisme en général ne pourront y être ignorées. L'Éducation reste un secteur de force du syndicalisme, mais elle n'est pas épargnée par la tendance lourde de reflux qui marque le syndicalisme depuis 50 ans. Le rapport de forces face au gouvernement est traditionnellement réputé favorable aux syndicats de l'Éducation. Il n'est cependant, dans un contexte général d'affaiblissement du syndicalisme, pas nécessairement suffisant dans les conflits propres au secteur (loi Fillon par exemple) et est, en tout état de cause, inopérant au plan général (retraites et protection sociale par exemple). **Depuis maintenant dix ans, le syndicalisme français est dans une contradiction majeure.** Les salariés, tous les sondages (baromètre CSA par exemple) le confirment, ont une image de plus en plus positive des syndicats à rapprocher sans doute de la bonne implantation de ces syndicats sur le lieu de travail. Ils affirment souhaiter les voir jouer un rôle encore plus grand. Et pourtant, ils continuent à 92 % de ne pas faire le choix de l'adhésion. À noter aussi que les salariés participent régulièrement et en masse, c'est une spécificité française, à de grands mouvements sociaux susceptibles, comme pour le CPE, de faire reculer le gouvernement, répondant ainsi à l'appel des syndicats, sans pour autant éprouver la nécessité de se syndiquer. Pire, un sondage SOFRES de janvier montrait que, pour défendre leurs intérêts, les salariés considéraient que le plus efficace était de discuter individuellement avec la hiérarchie (53 % dans le privé, 34 % dans le public) loin devant le recours au syndicat (26 %), lui-même à quasi-égalité avec la démarche coordonnée avec d'autres salariés hors syndicat (24 %). Se résigner à une telle situation conduirait progressivement à un « syndicalisme sans syndiqués » qui priverait le syndicalisme de son indépendance par rapport aux pouvoirs publics puisque ses ressources proviendraient de plus en plus des subventions publiques obtenues au titre de sa représentativité au détriment des cotisations librement acquittées par les syndiqués. **Les raisons alléguées par les salariés pour expliquer leurs réticences** sont autant de pistes à travailler pour le syndicalisme. Ce

sont, dans l'ordre, le sentiment que les syndicats ne tiennent pas suffisamment compte de leurs préoccupations (38 %), la crainte de représailles (40 % dans le privé, 29 % dans le public), beaucoup plus qu'un éventuel manque d'efficacité (25 %) ou le coût de la cotisation (16 %). Il faut y ajouter des reproches majeurs exprimés par une large majorité : l'insuffisante prise en compte du privé, des petites entreprises et des précaires, le manque de réalisme et une approche trop idéologique (67 %), la trop grande concurrence entre les syndicats (74 %) « dont on ne voit pas bien ce qui les distingue » (60 %). **Plus fondamentalement**, des chercheurs

pensable dans le contexte actuel d'une politique de régression sociale particulièrement agressive. Elle l'est tout autant pour les fonctionnaires et parmi eux les enseignants qui, dans un contexte de pénurie budgétaire et de retrait généralisé de l'État, adhéreront d'autant mieux à la bataille « pour les moyens », qu'ils ne perdront de vue à aucun moment la conception qu'ils se font de l'intérêt général et du sens de leurs missions. **Une telle démarche ne peut susciter l'adhésion des salariés** que si la définition de l'intérêt général n'est pas le fait d'une direction syndicale se comportant comme une avant-garde éclairée. Ce qui suppose une



© Clément Martin

L'Éducation reste un secteur de force du syndicalisme, mais elle n'est pas épargnée par la tendance lourde de reflux qui marque le syndicalisme depuis 50 ans.

comme Stéphane Rozès, à partir d'études qualitatives approfondies, insistent sur la nécessité pour le syndicat de ne pas se limiter à l'orchestration de la protestation et au « revendicatif ». Il doit en même temps proposer des perspectives syndicales renvoyant au salarié une image positive de lui-même et de son travail, lui permettant de se projeter individuellement et collectivement dans l'avenir. La démarche est encore plus indis-

réappropriation du syndicat et de ses décisions par les syndiqués eux-mêmes. Ce qui suppose aussi, par rapport à la signature des accords, de redonner aux salariés le pouvoir de trancher les questions qui les concernent. Revenir sur les critères actuels de représentativité et réintroduire le fait majoritaire pour la signature des accords sont aujourd'hui des conditions incontournables pour déverrouiller l'avenir du syndicalisme français. ■

1982

Les lois Auroux imposent le principe de négociations annuelles sur les salaires et renforcent l'institutionnalisation du rôle des syndicats.

1992

Scission de la FEN. Création de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

1995

Grèves de novembre - décembre contre la refonte des régimes spéciaux de retraite et le plan de "sauvetage" de la Sécurité sociale.

1997

Le taux de syndicalisation s'élève à 9,1 % selon une étude du Bureau International du Travail, c'est-à-dire l'équivalent du niveau de 1910. La participation électorale aux élections prud'homales s'élève à 33,05 % (contre 63,3 % en 1979).

À LIRE :
LEÇON D'HISTOIRE SUR LE SYNDICALISME EN FRANCE, de Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert, Presses Universitaires de France

POLOGNE, printemps 2006, Roman Giertych, leader d'une formation nationaliste et ultralibéraliste, est nommé ministre de l'Éducation nationale. L'US a demandé à Dorota Obidniak, responsable de la coopération internationale et des projets éducatifs au ZNP (syndicat des enseignants polonais), de nous éclairer sur cette situation inquiétante.

École brune à Varsovie ?

L'US : Quelles ont été les premières réactions à cette nomination ?

Dorota Obidniak : C'est le 5 mai que Roman Giertych a été nommé ministre de l'Éducation et vice-Premier ministre. Ce chef de la Ligue des Familles Polonaises (LPR) cléricale et nationaliste n'est en aucun cas un bon choix pour l'école polonaise. Il considère que les jeunes polonais doivent être performants, disciplinés et patriotes. Les nouvelles solutions et institutions telles que l'Institut pour l'éducation nationale/patriotique, doivent conduire à « vaincre la pathologie sociale ».

« Vaincre la pathologie sociale »

Depuis plusieurs jours, étudiants, élèves, intellectuels et enseignants protestent contre la désignation de Roman Giertych. L'ampleur de la protestation se reflète dans le fait qu'en moins de 48 heures, 60 000 personnes ont signé un appel au Premier ministre exigeant la démission immédiate de Roman Giertych.

Pour la première fois des manifestations spontanées de jeunes ont été organisées pour protester contre cette nomination.

L'US : Comment analyser les premières déclarations et orientations en matière éducative ?

D. O. : Il est évident pour ZNP que cette nomination ne répond à aucun critère de contenu. Roman Giertych n'avait jusqu'à maintenant aucune expérience administrative que ce soit au niveau local ou au niveau national.

Cela va à l'encontre de la volonté populaire et prouve que n'importe quel béotien peut devenir ministre de l'Éducation. Ses premières déclarations confirment déjà qu'il n'a jamais eu à faire avec la politique éducative. Son rôle au ministère sera clairement idéologique.

Il va promouvoir les orientations éducatives actuelles, voire les accentuer.

Religion obligatoire au bac

Les principales caractéristiques de ces orientations sont les suivantes : introduction de la religion comme discipline au baccalauréat et principe selon lequel une note de conduite insuffisante doit entraîner le redoublement de l'élève.

On devrait d'abord se demander si un système de punitions peut résoudre les problèmes éducatifs. Le professeur Bogoslaw Śliwerski fait ce commentaire : « *Ce sont des méthodes du XIX^e siècle (...) Il n'est pas bon qu'avec chaque changement politique à la tête du ministère l'école soit exposée à l'idéologie dominante par de nouveaux changements de programmes.* » Confier l'éducation à Roman Giertych montre que les jumeaux Kaczyński ont fait le



choix de la confrontation avec la société.

L'US : Quelles sont les initiatives prises par ZNP ?

D. O. : Depuis plusieurs semaines ZNP proteste contre les nouvelles orientations de la politique éducative, contre la politisation de l'école et les idées extrémistes. Nous avons pris plusieurs initiatives : des expertises scientifiques et des appels à la raison en direction des politiques et de la société.

Manifestation le 9 juin

ZNP a apporté son soutien aux protestations de tous les mouvements et institutions sociaux. Le ZNP a décidé d'adresser un courrier au Premier ministre pour exiger que le ministre Giertych soit limogé. Une grande manifestation est prévue le 9 juin à Varsovie. ■

ZNP : 35 % DES PERSONNELS DU SECTEUR ÉDUCATIF

Avec quelque 317 000 adhérents, le syndicat polonais des enseignants ZNP est le plus important et le plus ancien syndicat de l'éducation en Pologne.

Les adhérents du syndicat sont :

- des enseignants de tous niveaux (environ 199 600) ;
- des scientifiques et universitaires (environ 4 000) ;
- des personnels techniques (environ 46 273) ;
- ainsi que des retraités (environ 58 900).

De ce fait, ZNP a la caractéristique d'une organisation de branche. Ce syndicat rassemble aujourd'hui 35 % des personnels du secteur éducatif.



ADAPT Éditions
Un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu : rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !.

La culture scientifique par l'histoire à travers des livres qui ne supposent pas connu tout ce qu'on a envie d'apprendre !

Notre collection d'histoire des sciences, co-éditée avec Vuibert, et intitulée « *Inflexions* », a pour objectif de « raconter » les moments décisifs dans l'histoire des progrès scientifiques en les mettant à la portée de tous, scientifiques ou non.

■ Les femmes ont joué un rôle important en astronomie, mais elles sont souvent ignorées. L'auteur leur rend justice en racontant leurs vies souvent incroyables et en reliant leurs découvertes au savoir d'aujourd'hui.
L'astronomie au féminin
Yaël Nazé, Vuibert/Adapt, 2006, 224 p., 21 €.

■ Qui a inventé les phares si précieux aux bateaux ? Jean Rosmorduc, le directeur de notre collection, raconte pour un public simplement curieux le grand tournant de la science de la lumière : l'histoire de l'optique jusqu'à la découverte de la transversalité de la vibration lumineuse.
Les révolutions de l'optique et l'œuvre de Fresnel
Jean Rosmorduc, Vinca Rosmorduc et Françoise Dutour, Vuibert/Adapt, 2004, 176 p., 19 €.

■ Qui sont ces deux médecins philosophes de l'apogée de la civilisation arabo-musulmane ? Qu'ont-ils apporté à la médecine depuis le Moyen-Âge ?
Avicenne et Averroès. Médecine et biologie dans la civilisation de l'Islam
Paul Mazliak, Vuibert/Adapt, 2004, 256 p., 25 €.

■ Comment a-t-on expliqué le monde de l'Antiquité à aujourd'hui ? Comment ont progressé les représentations scientifiques du monde ? L'astronomie comme un roman...
Panorama de trois millénaires où l'on découvre la rotondité de la Terre et sa course autour du Soleil.
L'image du Monde, des Babyloniens à Newton
Arkan Simaan et Joëlle Fontaine, ADAPT Éditions, 1999, 240 p., 14,50 €.

■ Découvrez les fabuleuses aventures des astronomes du XVIII^e siècle ou quand la réalité dépasse la fiction.
Prix spécial du livre d'astronomie de l'année 2002
La science au péril de sa vie - Les mesureurs du monde
Arkan Simaan, Vuibert/Adapt, 2006, 205 p., 3^e édition, 20 €.

■ Qu'est-ce que le « catastrophisme » en science ?
Les grandes catastrophes sont intégrées aujourd'hui comme des éléments explicatifs dans les scénarios évolutifs de notre planète. Mais le catastrophisme qui attribuait à des cataclysmes tous les changements planétaires a une histoire que l'auteur retrace ici pour mettre en perspective les hypothèses actuelles sur l'histoire de la Terre et de la vie.
Autour du catastrophisme. Des mythes et des légendes aux sciences de la vie
Claude Babin, Vuibert/Adapt, 2005, 170 p., 19 €.

■ Scientifique, Voltaire ? Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, comment, envers et contre tous les cartésiens, et malgré la rivalité entre la France et l'Angleterre, cet ami de Mme du Châtelet a-t-il fait connaître et admettre les théories de Newton en France ?
Voltaire newtonien. Le combat d'un philosophe pour la science
Véronique Le Ru, Vuibert/Adapt, mars 2005, 120 p., 15 €.

■ Et aussi, pour nos collègues de Lettres :
Entre deux langues - Autobiographie et bilinguisme - Textes commentés
Recueil de 25 textes d'auteurs bilingues qui réfléchissent sur leur rapport aux deux langues.
M. Cellier-Gelly, C. Torrelles et M.-J. Verny, 2004, 160 p., 15 €.

■ **Théâtre : le désir de jouer**
Un désir universel, des pratiques diverses, des parcours d'acteurs singuliers
Coord par L. Boucric, 2000, 190 p., 11 €.

■ **Entrées dans la ville - Enseigner la ville : une démarche citoyenne**
Les multiples visages de l'espace urbain à travers les arts et autres disciplines scolaires
Coord. par V. Vanier, 1998, 84 p., 10 €.

■ **L'orthographe en classe. Pour enrichir nos pratiques**
Des activités nouvelles ou renouvelées, interactives, faciles à mettre en pratique pour développer dans la confiance retrouvée la vigilance orthographique.
J.-M. Bury, 2005, 120 p., 14 €.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à Adapt Éditions – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site : www.adapt.snes.edu

BREVET ET NOTE DE VIE SCOLAIRE **Vers la double peine ?**

Le CSE du 19 mai a rejeté massivement le projet d'arrêté relatif au brevet (0 pour, 20 contre, 3 abstentions et 1 refus de vote). Le texte, très court, n'apporte que deux modifications à l'arrêté publié l'an dernier. L'article 1 stipule, conformément à l'une de nos demandes, que seules les notes de Troisième seront désormais prises en compte pour le contrôle continu. Mais l'article 2 entérine la note de vie scolaire, affectée pour l'occasion d'un coefficient 1, ce qui explique pourquoi nous avons voté contre l'ensemble du texte.

Un décret et un arrêté relatifs à la note de vie scolaire ont par ailleurs été publiés au journal officiel du 12 mai. On y retrouve la philosophie générale que nous avons dénoncée au CSE du 22 mars, aggravée par le fait que cette note sera attribuée par le chef d'établissement « **sur proposition du professeur principal de la classe et après avis du CPE** ». Certes l'arrêté prévoit que le professeur principal consulte au préalable les membres de l'équipe pédagogique, mais c'est lui seul qui portera la responsabilité de la note proposée. Pre-

nant en compte « *l'assiduité de l'élève et son respect des dispositions du règlement intérieur dans des proportions égales* », la note sera éventuellement augmentée de points supplémentaires pour valoriser « *la participation de l'élève à la vie de l'établissement* », voire l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière ou de l'attestation de formation aux premiers secours. Outre le fait qu'elle met sur le même plan comportement et acquisition de connaissances et de compétences, cette note de vie scolaire repose sur des critères

très subjectifs et appliquera la double peine aux élèves qui auront déjà fait l'objet de sanctions disciplinaires. Loin de résoudre les difficultés, bien réelles, auxquelles nous sommes tous confrontés dans l'exercice de nos métiers, cette note générera des tensions supplémentaires. **Le SNES demande le retrait de cette disposition qui va dénaturer en profondeur les missions du CPE et du professeur principal, et alourdir leur charge de travail.** ■



Monique Parra-Ponce

B2i Parcours du jeune combattant

Un texte définissant le B2i pour les trois niveaux École/Collège/Lycée est soumis à l'avis du CSE le 18 mai après une consultation sur Internet. Ce texte est un référentiel de compétences au sens du décret sur le socle commun « connaissances, capacités et attitudes ». Ces compétences apparaissent bien floues puisque l'on trouve les mêmes connaissances attendues pour les trois niveaux, sur plusieurs domaines, avec des formulations qui risquent d'aboutir à une opacité totale, et donc à une grande variabilité d'interprétation.

Inégalités

Cette variabilité risque d'être aggravée par l'inégalité d'équipement matériel entre les établissements, renvoyant les élèves aux équipements personnels, familiaux. L'absence scandaleuse de maintenance dans l'Éducation nationale, l'inéga-

lité territoriale de connexion au haut débit (zones rurales, DOM-TOM), renforcent ces différences.

Formation

Mais surtout l'absence de formation continue des enseignants engage mal le développement du B2i dans les établissements. Quelques rares académies ont investi dans la formation des professeurs-relais, mais la question des décharges pour les collègues impliqués reste entière. L'arrêté définit des compétences sans expliciter les contenus qui pourraient les mettre en œuvre car sa logique est de solliciter toutes les disciplines. Certaines disciplines ont certes dans leur programme un fléchage de ce qui correspond aux compétences du B2i, mais le plus souvent facultatif, afin de justement... s'adapter aux réalités locales. La technologie qui, au collège, pouvait prétendre à jouer un rôle décisif pour mettre en œuvre ces

compétences dans des contenus bien identifiés, a vu ses récents programmes de Sixième vidés de l'essentiel de l'initiation qu'ils proposaient (malgré l'investissement très important des enseignants de technologie). Enfin, nous savons le sort des IDD et des TPE qui auraient pu, avec un relatif investissement en moyens, contribuer à cet enseignement, à travers une initiation aux techniques documentaires par exemple.

Au final, les modalités de certification qui parient sur l'autonomie de l'élève – celui-ci disposant d'une feuille de position qu'il fait lui-même valider à ses enseignants – risquent fort de ressembler à un parcours du combattant, notamment pour les plus défavorisés ou les plus en difficulté.

Externalisation

C'est sur ce point que le projet est le plus inquiétant : le MEN se décharge



© Thierry Neveux

de sa responsabilité de garantir à chaque jeune une formation. Mais il prévoit dans le même temps que des « organisations » (certes conventionnées) puissent certifier elles aussi le B2i. On voit ainsi se dessiner des dérives privées d'externalisation de ces certifications qui ont déjà cours pour l'aide aux devoirs ou l'enseignement des langues. ■

Sylvie Nony, Jean François Clair

SEGPA Toilettage ou dilution ?

Les modifications induites par la loi du 11 février 2005 sur le handicap⁽¹⁾ imposaient une réécriture de la circulaire n° 96-167 du 20 juin 1996 fixant les principes d'organisation de l'enseignement adapté dans le second degré. Mais, loin de constituer un simple toilettage du texte de 96, le projet de nouvelle circulaire actuellement soumis à consultation comporte des modifications substantielles lourdes de sens. Outre la référence récurrente au socle commun de la loi Fillon, on y retrouve l'idée d'un repérage pré-

coce des élèves en grande difficulté qui rejoint les logiques prédictives de la loi Borloo (échec scolaire et/ou difficultés sociales) ou du projet de loi sur la prévention de la délinquance de Sarkozy. En l'état actuel du texte, tout se jouerait avant la fin du CMI. Le repérage, à ce stade, des élèves dont le destin scolaire serait fixé une fois pour toutes, fait craindre une profonde remise en cause des aides dont ils ont pourtant grandement besoin. Une orientation en SEGPA d'un élève déjà scolarisé au collège ne serait plus qu'exceptionnelle, alors que nous connais-

sons tous des familles qui se résolvent très tardivement à donner leur accord (souvent jusqu'en fin de Cinquième).

La notion même d'enseignement adapté est considérablement affaiblie par le fait que tous les enseignants sont mis sur le même plan pour prendre en charge les élèves qui en relèvent. En ne présentant plus les enseignants spécialisés du premier degré et les PLP comme ceux qui doivent « principalement » assurer les enseignements, ne vise-t-on pas à terme, en effet, une banalisation de cette structure, voire sa

dilution au sein du collège ? Rien n'est dit non plus sur la nécessaire formation spécifique des PLC qui interviennent en SEGPA.

Dans un courrier envoyé le 26 mai à la DESCO, le SNES a fait part de l'ensemble de ses observations sur ce texte (qui vont bien au-delà de ces quelques exemples) et demandé à être reçu sur la question. ■

Monique Parra-Ponce

(1) suppression des Commissions de Circonscription du Second Degré (CCSD) et création de la Commission Départementale d'Orientation (CDO) pour examiner les demandes d'orientation vers les SEGPA ou EREA.

Responsabilité parentale

Le projet de décret reprend les trois axes de l'article L 222-4-1 du code de l'action sociale et des familles, c'est la transcription d'un article de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

La note de présentation est malhonnête car elle ne traite que du manque d'assiduité, ce qui est le plus facilement quantifiable. Rien n'est dit sur le deuxième et le troisième axe de l'article R 222-4-1 du code de l'action sociale et des familles c'est-à-dire :

- le trouble porté au fonctionnement de l'établissement, de quoi s'agit-il ? Qui décide qu'il s'agit d'un trouble ? Est-ce lié à une grève, un problème sanctionné par un conseil de discipline ? Ce qui peut conduire à une double peine ;
- la carence de l'autorité parentale ce que nous considérons comme une ingérence dans la vie des familles, sauf en ce qui concerne l'assiduité.

Le SNES dénonce le fait qu'il s'agisse d'un contrat : pour signer un contrat, il faut être deux cocontractants à égalité de dignité. Si les familles refusent, leurs prestations sont suspendues : où est le contrat ?

C'est désormais le président du conseil général qui peut demander

une sanction sur les allocations familiales, avec ingérence du maire.

Pour le SNES la question de l'absentéisme est une question grave liée à la difficulté scolaire ; c'est donc en amont au sein de l'école qu'il faut prévenir l'absentéisme.

Or, le texte prévoit une politique de répression à l'encontre des familles les plus démunies et non d'aide et de soutien. L'institu-



tion évacue une fois de plus à l'extérieur de l'école ce qui relève du scolaire et des personnels compétents, notamment les CPE.

Il s'agit de construire un travail de prévention entre les équipes pluriprofessionnelles, les élèves et les familles. ■

Catherine Gourbier,
Gisèle Jean

VOTE

Pour 3 • Contre 41 • Abst. 7

AUTRES VOTES AU CSE

- **Projet de décret relatif à l'apprentissage junior institué par l'article L. 337-3 du Code de l'éducation.**
Pour 10 - Contre 38 - Abst. 2 - La FSU a voté Contre (voir L'US précédente).
- **Projet d'arrêté fixant le calendrier scolaire des années 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010.**
Pour 0 - Contre 41 - Abst. 2 - RV 2 - La FSU a voté Contre
- **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.**
Pour 0 - Contre 20 - Abst. 3 - RV 1 - La FSU a voté Contre
- **Projet d'arrêté relatif aux référentiels de compétences du Brevet informatique et internet (B2i).**
Pour 14 - Contre 3 - Abst. 7 - LE SNES a voté Contre (voir article ci-contre).

Pour les résultats complets sur les autres sujets, se reporter au site du SNES (www.snes.edu)

HISTOIRE Manuel franco-allemand

Le manuel franco-allemand d'histoire de Terminale a été abondamment célébré par la presse et l'Éducation nationale. Il est vrai qu'il s'agit de l'aboutissement d'un projet commencé après la première guerre mondiale...

Les élèves français ne seront pas dépaysés par la présentation, ni par les documents, de sources néanmoins nettement plus variées qu'à l'ordinaire. La partie cours est un peu plus développée, et surtout plus approfondie et conceptuelle que celle des manuels français. La prise en compte du point de vue allemand est bien sûre nouvelle et stimulante par les décentrages et la reconnaissance de l'autre qu'elle permet.

Mais qu'en est-il du contenu ? Il apparaît très lisse, avec une sur-

représentation de la construction européenne (à laquelle il faudrait consacrer 30 % de l'année (!) si on croit les recommandations du manuel, auxquels il convient d'ajouter les très gros chapitres sur Français et Allemands depuis 1945 – les Allemands étant bien sûrs ceux de RFA – 20 % du temps scolaire conseillé).

Sont donc sous-traités par rapport à nos habitudes les relations internationales, les modèles – qui disparaissent totalement, ainsi que les démocraties populaires – (de toute façon, les sociétés communistes sont définies inlassablement par un seul mot : les dictatures, pourquoi s'y intéresser davantage ?), les conflits du monde actuel (brièvement résumés à la Yougoslavie et au conflit israélo-palestinien, présenté d'une manière nettement moins

neutre que celle de nos manuels français). On l'a compris : au-delà du principe, d'un intérêt certain, le contenu de ce manuel, probablement tiré vers l'atlantisme, le libéralisme et l'exaltation de l'Union européenne par les auteurs allemands, n'ajoutera rien au pluralisme idéologique des manuels français et préfigure ce que serait un manuel d'histoire sous les auspices de l'Union européenne.

Une analyse plus détaillée est disponible sur le site observatoire du SNES. ■

D. Comelli



Philosophie

Le groupe philo du SNES a rencontré M. Souchet, doyen de l'Inspection ; l'entretien a porté sur plusieurs points.

Sur l'avenir de la série L, l'introduction de la philosophie en Première L serait souhaitable mais cela n'est encore qu'une hypothèse ; la réflexion a donc progressé ; selon le SNES, il y a urgence pour la série.

Sur l'échange de pratiques et la formation continue, les IPR feraient de leur mieux quant au travail d'harmonisation des pratiques. Le SNES a reformulé ses demandes de stages concernant l'évaluation des copies, les séries technologiques : nouveau programme en septembre.

L'IG doit prendre position sur la nécessité d'un nombre minimum de journées par année de formation.

Sur le maintien des horaires en S et en SMS : l'horaire en S, faute de précision dans la circulaire de rentrée, donne lieu à des disparités importantes. La Desco refuse de clarifier les choses et les collègues en sont réduits à se battre localement.

En SMS, la réforme ferait perdre à la philosophie cette précieuse heure qui devrait être la règle dans les séries technologiques.

Sur les postes, le SNES a appris à M. Souchet la fermeture du CAPES interne de philo en 2008 (et pour la troisième année).

Les TZR sont souvent utilisés comme variable d'ajustement mais sur des postes fixes. On recrute donc des vacataires, non formés et confrontés du jour au lendemain à des classes d'examen. L'IG souhaite que les TZR soient employés dans leur discipline. Il n'est pas indigné par l'injonction d'enseigner dans une discipline « connexe », tant que celle-ci n'est pas majoritaire.

Sur le retard des inspections, le doyen engage les collègues concernés, à écrire à leur IPR et à doubler ce courrier d'une lettre à l'IG. Selon lui, l'inspection est désormais secondaire : la note étant annuelle, elle peut varier sans inspection ! Si la note peut désormais varier sans inspection, qu'est-elle censée évaluer ?

Pour le groupe philosophie brigitte.bellebeau@tele2.fr

À consulter sur le site : le compte rendu complet de cette rencontre. Prochaine réunion du groupe philo : le 8 juin, au SNES.



Documentation

Notre actualité

Le SNES participera le 7 juin à une délégation unitaire FADBEN intersyndicale au ministère : nous dénoncerons la diminution des recrutements au CAPES, l'affectation de collègues de discipline en CDI sans la moindre formation. Certaines académies utilisent déjà des CAE (Contrat d'aide à l'emploi) comme documentalistes, celle de Versailles envisagerait de généraliser ce système. Continuez de signer et faites signer notre pétition en ligne. <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=13>. La fin d'année est une période chargée pour la gestion d'un CDI : certains chefs d'établissement ne l'ont toujours pas compris. Ils imposent encore la totalité de la gestion des manuels scolaires, convoquent systématiquement pour des surveillances ou de secrétariat d'examen. Que les collègues concernés résistent pied à pied en utilisant les fiches sur notre site, s'adressent systématiquement aux IPR EVS pour toute situation abusive, avec copie aux S3. La définition du socle commun ignore totalement les CDI et les enseignants documentalistes (analyse sur notre site et prochaine US). Et le conseil pédagogique ? Le SNES a lancé une consultation sur ce sujet. Soyez nombreux à y participer !

J.-P. Hennuyer, V. Margaria
documentalistes@snes.edu

Stagiaires en situation

Du temps !

Le décret du 22 août 2005 prévoit pour les stagiaires en situation (anciens personnels précaires ayant travaillé un an dans les deux années qui précèdent l'obtention du concours) d'avoir une formation de cinq semaines. Elle doit s'effectuer sur le temps de service. Faute d'un cadrage national et en raison d'une mise en place précipitée, les dispositifs de formation sont très divers selon les IUFM : session unique en début d'année articulée avec les congés de Toussaint (Montpellier), cinq semaines réparties sur l'année (Aix), journée de formation filée sur l'année scolaire (formule la plus fréquemment choisie par les IUFM) mais, excepté Rennes, aucun rectorat n'a accordé de décharge de service. Une demande identique a été formulée par l'IUFM de Nice.

L'obtention de décharge de service pourrait constituer un premier pas vers un service à mi-temps comme nous le revendiquons.

La formation ne doit pas s'effectuer au rabais comme le prévoient certains plans de formation : cinq semaines de formation doivent équivaloir à 150 heures de formation.

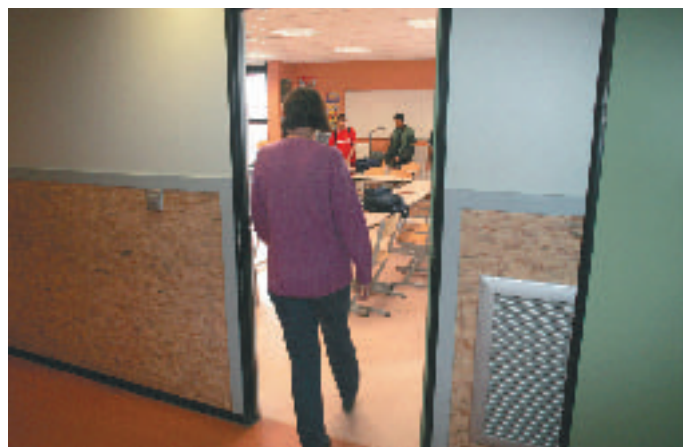
Alain Billate

ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE

L'enjeu des fins de carrière

Le nombre de possibilités de promotion est toujours dérisoire au regard de la légitime reconnaissance des qualifications et des aspirations à l'amélioration des carrières. Il dépend directement du nombre de titularisations par discipline (1 pour 7) après recrutement par concours. La baisse des postes mis aux concours, contre laquelle nous agissons, se répercute chaque année un peu plus. Le refus persistant du ministère d'ouvrir des négociations sur les carrières, notamment pour augmenter les contingents en passant dans l'immédiat au 1/5 (une promotion pour cinq titularisations par concours) est d'autant plus inacceptable. Il y avait 380 (-16) possibilités de nomination pour 1656 (-100) propositions faites par les recteurs toutes disciplines confondues. Dans ce contexte, le nombre de candidatures se réduit dans les académies, le « flou » des critères de choix contribuant aussi à décourager bien des collègues.

Depuis deux ans, le ministère veut modifier les pratiques en considérant que l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ne peut constituer une promotion ultime de fin de carrière. Au lieu de s'attaquer à la cause – l'insuffisance des contingents – le ministère



© Clément Martin

impose l'inacceptable. Ainsi cette année, aucune promotion de collègue de plus de soixante ans n'a été prononcée et, à nouveau, l'administration voulait écarter la totalité des collègues en situation de CPA. Elle a en même temps recherché systématiquement l'affichage de nominations de « quadras ». L'action des élu(e)s du SNES en CAPN a limité les effets des choix ministériels. Il faut souligner que, sauf dans quelques disciplines, nous avons obtenu le concours de l'Inspection générale. Cela a permis de promouvoir un maximum de collègues nés entre 1946 et 1948, qui le plus souvent étaient inscrits sur les listes rectorales depuis plusieurs années. Nous avons défendu tous les collègues

en CPA et nous sommes parvenus à faire aboutir certains dossiers. Néanmoins, des collègues qui attendaient légitimement leur promotion risquent d'être écartés définitivement sans égard. C'est d'autant moins admissible que le ministre a montré l'an passé combien il pouvait s'exonérer de tous les principes affichés pour satisfaire le clientélisme gouvernemental et qu'il poursuit encore sur cette voie cette année.

Contre l'individualisation et l'arbitraire, notre exigence de règles collectives traduites dans un barème est donc plus que jamais d'actualité. ■

Didier Pihoué, Nicole Sergent
agreges@snes.edu

CONCOURS SESSION 2007

Poursuite du sous-recrutement

D'après les premières informations dont nous disposons, le gouvernement entend poursuivre en 2007 sa politique de sous-recrutement en maintenant (au mieux) à 10 000 le nombre de postes aux concours externes, soit des recrutements nets qui assureront le remplacement d'un départ sur deux. Comme pour la session 2006.

Le ministère publie la liste des sections et options susceptibles d'être ouvertes/fermées aux concours de la session 2007 et de la session 2008. Principales tendances : tassement, sinon arrêt des recrutements dans les langues à faible diffusion ; arrêt des recrutements de certifiés dans le domaine STI et basculement des recrutements vers les CAPLP2 pour ces disciplines ; volonté du ministère de ne plus ouvrir, autant qu'il est possible, qu'un seul concours externe par champ disciplinaire, partant du principe que les viviers sont souvent communs à plusieurs concours d'un même champ disciplinaire ; épuisement des possibilités de titularisation pour les non-titulaires avec un nouveau resserrement des concours internes et après l'arrêt des concours réservés et examens professionnels ; réduction des recrutements dans les disciplines de STT (pour une année ?) ; fermeture (définitive ?) des recrutements en musique et en lettres classiques pour le CAPES interne (après la philosophie et la physique appliquée) ; fermeture, pour au moins deux sessions du Capes interne, des concours internes de recrutement de CPE et de CO-Psy.

Le SNES refuse les fermetures et demande la réouverture notamment de certaines sections comme la philosophie au CAPES interne. Il exige l'augmentation programmée des recrutements externes et un nouveau plan de titularisation par concours pour les précaires.

Francis Valenti

Attention à l'arnaque

Des collègues commencent à recevoir la décision de validation de leurs services auxiliaires à temps partiel rendue possible par le décret du 26 décembre 2003 et l'arrêté de janvier 2005. Cette validation doit permettre aux collègues de faire prendre en compte dans la liquidation au titre du régime public des pensions toutes les périodes de non-titulaire à temps partiel. C'est une revendication ancienne du SNES. Elle peut aussi conditionner l'attribution de bonifications, particulièrement les bonifications pour enfant.

Les conditions de validation de ser-

vices auxiliaires posent cependant problème. Une collègue ayant travaillé en tant que MA deux ans à mi-temps (soit huit trimestres de durée d'assurance) se voit bien attribuer quatre trimestres en liquidation ($8 \times 0,5$) mais seulement quatre trimestres en durée retenue pour l'ouverture du droit à pension. Le service des pensions contacté assimile cette ouverture du droit à pension à la durée d'assurance (qui détermine le déclenchement et le niveau de la décote), sans le mentionner, ce qui signifie que quatre trimestres de durée d'assurance disparaissent d'un coup de plume.

Cette situation est véritablement

inacceptable. Elle aurait un effet dévastateur pour tous les collègues qui n'auraient pas la durée d'assurance.

Seuls les collègues qui ne sont pas concernés par la décote, personnes handicapées ou personnes dont les droits à pension sont ouverts avant 2006 – c'est souvent le cas des mères de trois enfants – ont clairement intérêt à accepter la validation. Nous intervenons auprès du ministre de la Fonction publique et **demandons à tous les collègues ayant reçu de tels décomptes de nous contacter de toute urgence.** ■

Érick Staëlen

remunera@snes.edu

RETRAITES : TEMPS PARTIEL ET SURCOTISATION

Jusqu'où iront-ils ?

Le temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de trois ans né ou adopté après le 1^{er} janvier 2004 est pris en compte intégralement pour la retraite comme s'il s'agissait d'une période d'activité à temps plein. Dans les autres cas de temps partiel, et depuis le 1^{er} janvier 2004, il est possible de surcotiser pour obtenir une année pleine en liqui-

dation. Un décret du 4 avril 2006 augmente le taux fixé en 2004, appliqué à la quotité de temps non travaillé et le porte à 28,12 % dès le 1^{er} janvier 2006 pour les deux années 2006 et 2007 (voir tableau). Rappelons que la surcotisation peut permettre de racheter au maximum quatre trimestres (deux ans à mi-temps ou cinq ans à 80 % par exemple).

Pour les collègues handicapés dont l'incapacité permanente est au moins de 80 %, le nombre de trimestres pouvant être pris en compte est de huit au taux de 7,85 %.

Les collègues débutant une CPA et qui souhaitent surcotiser restent soumis à une retenue de 7,85 % sur la partie non travaillée. ■

E. S.

TAUX EFFECTIF DE PRÉLÈVEMENT EN CAS DE SURCOTISATION

Formule choisie (travail à temps partiel)	Rémunération brute (en % du traitement brut à taux plein)	Retenue pour pension civile appliquée sur la quotité travaillée	Taux de surcotisation appliquée sur la quotité non travaillée	Taux effectif de cotisation (en % de la rémunération brute perçue)
Service à mi-temps	50	7,85 %	28,12 %	35,97 %
Service à 60 %	60	7,85 %	28,12 %	26,60 %
Service à 70 %	70	7,85 %	28,12 %	19,90 %
Service à 80 %	85,7	7,85 %	28,12 %	13,89 %

DÉCOMPTÉ DE LA DURÉE D'ASSURANCE ET DU NOMBRE DE TRIMESTRES LIQUIDABLES EN CAS DE TEMPS PARTIEL SANS L'OPTION DE SURCOTISATION

Quotité de service	Durée d'assurance en trimestres (durée prise en compte pour l'application d'un éventuel décompte)	Nombre de trimestres liquidables
Une année travaillée à mi-temps	4 trimestres	2 trimestres
Une année travaillée à 60 %	4 trimestres	2,4 trimestres
Une année travaillée à 70 %	4 trimestres	2,8 trimestres
Une année travaillée à 80 %	4 trimestres	3,2 trimestres

Non-titulaires

Réponses dilatoires

À l'issue du conflit sur le CPE, cinq fédérations dont la FSU ont interpellé le ministre de la Fonction publique sur la précarité et l'emploi des non-titulaires dans la fonction publique.

Le ministre conteste que le recours aux contrats courts soit plus important dans la fonction publique que dans le secteur privé. Ce rapport serait faussé par la prise en compte des emplois jeunes. Nous constatons, depuis plusieurs années, le développement de la vacance, acte rémunéré à l'heure.

Le ministre ne répond pas à la demande intersyndicale de négociations, sur deux points essentiels : la limitation du recours à l'emploi précaire et la titularisation. À la demande d'une modification législative permettant de limiter le recours à l'emploi précaire, il oppose « des mécanismes de régulation ». Ceux-ci, déjà bien à l'œuvre, consistent à faire davantage « travailler les titulaires » ou à supprimer des milliers d'emplois.

Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale se félicite d'avoir atteint actuellement 1 % de non-titulaires seulement. C'est sans compter les milliers de chômeurs et collègues déclassés vacataires.

Renvoyant au projet de loi sur la fonction publique, il propose de « développer l'insertion d'épreuves pratiques professionnelles » dans les concours, ce qui permettrait aux contractuels de s'y présenter. Affirmation contradictoire avec la limitation de l'ouverture des concours et le renoncement parfois au concours interne. Le ministère de la FP prétend qu'une expérience effective d'enseignant, CPE, CO-Psy peut dispenser des épreuves théoriques des concours.



Attaché à une titularisation qui ne brade ni le corps d'accueil, ni la formation, ni le reclassement, qui reconnaisse l'expérience, le SNES réaf-

firme l'urgence d'un plan de titularisation pour tous les non-titulaires, en poste ou au chômage, qui s'appuie sur deux voies : concours interne et entrée en deuxième année d'IUFM (dispense des épreuves théoriques du concours et titularisation par inspection dans le cadre du stage). Il convient dans le même temps de garantir réemploi, droits sociaux et professionnels analogues à ceux des titulaires, un accès à la formation avec décharges de service pouvant aller jusqu'à l'année complète et un accès à des cycles préparatoires pour les nouveaux recrutés.

La seule réponse concrète ne peut être un contrat type pour le CDI que le MEN tarde à envoyer aux rectorats, occultant les situations professionnelles et sociales de nombreux collègues, renvoyés au chômage et à la reconversion. Il s'agit aussi de dénoncer une rentrée qui annonce de nouveaux licenciements.

nontitulaires@snes.edu

ALAIN ASPECT, directeur de recherche au CNRS (Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'optique d'Orsay - Institut d'Optique/CNRS/Université Paris Sud 11) et professeur à l'École Polytechnique, membre de l'Académie des sciences et de celle des technologies, a reçu en 2005 la médaille d'or du CNRS pour ses recherches dans le domaine de l'optique quantique et de la physique atomique.

Alain Aspect est né en 1947 à Agen, dans le Lot-et-Garonne. Maître-assistant à l'ENS de Cachan de 1974 à 1985, il mène à l'Institut d'optique d'Orsay des recherches sur des paires intriquées de photons. En démontrant la violation des inégalités de Bell (voir ci-contre), il tranche le débat EPR entre Bohr et Einstein sur la complétude de la mécanique quantique. Au passage, il a développé, avec Philippe Grangier, la première « source de photons uniques », émettant, à des instants identifiés, des photons séparés. Ses travaux sont utilisés dans les recherches actuelles sur la transmission sécurisée de l'information (cryptographie quantique) et sur le traitement quantique de l'information (processeur quantique). De 1985 à 1992, sous-directeur de la chaire de physique atomique et moléculaire du Collège de France, il participe, au laboratoire Kastler-Brossel (ENS Paris/CNRS/Université Paris VI), aux recherches du groupe de Claude Cohen-Tannoudji sur le refroidissement d'atomes par laser. Nommé directeur de recherche au CNRS en 1992, Alain Aspect fonde à l'Institut d'Optique d'Orsay le groupe d'optique atomique, dont les premiers travaux ont porté sur les miroirs atomiques. Ces travaux permettent d'envisager des interféromètres atomiques, qui amélioreraient les mesures de la gravitation, utiles aussi bien pour l'exploration du sous-sol que pour tester la relativité générale, ou être la base de nouveaux systèmes de navigation inertielle. Bien que sa recherche soit de caractère fondamental, Alain Aspect est un chaud partisan du dialogue entre recherche amont et recherche appliquée. Il ne ménagera pas non plus ses efforts dans le domaine de la vulgarisation de la science, que ce soit en donnant des conférences ou par ses contributions à des ouvrages destinés au public non spécialisé (voir bibliographie).

Sur la théorie quantique de l'information

L'US : *posé en 1935, le problème EPR est resté en jachère jusqu'aux travaux de Bell (voir ci-contre) en 1964. Il interroge pourtant la théorie quantique : sa formulation courante était-elle complète, comme le pensait Bohr, ou devait-elle s'enrichir de variables supplémentaires, jusque-là cachées, comme l'envisageait Einstein ?*

Alain Aspect : C'était l'enjeu présenté par Einstein, mais resté sans plus d'écho pendant 30 ans. D'abord il n'a pas de conséquences opératoires car personne ne conteste le formalisme : les calculs qui en découlent sont (très) fiables. Ensuite, la physique quantique se révèle extraordinairement fructueuse : elle a permis d'expliquer la stabilité des atomes⁽¹⁾ (et des ions), la liaison chimique, toutes les propriétés thermiques et électriques des solides, la conductivité des métaux et semi-conducteurs. Sans oublier quelques phénomènes plus exotiques comme la supraconductivité, la superfluidité. Ne parlons même pas d'effet tunnel.

Arrive Bell dont la grande découverte est que la position d'Einstein, quoiqu'il en pensât, n'est pas pleinement compatible avec le formalisme quantique : à un moment apparaît un conflit entre l'interprétation courante (« de Copenhague ») et celle à variable(s) cachée(s). Sauf que cette différence d'interprétation porte carrément sur une conception du Monde.

Le théorème de Bell s'applique non seulement à des modèles à variable(s) cachée(s) locales(s) mais aussi à toute une classe de théories basées sur la causalité relativiste⁽²⁾, qui permet de considérer séparément certaines parties d'un système ; chacune possède alors des propriétés dont la « somme » épuise toutes les propriétés du système ainsi constitué.



© CNRS Photothèque/Jérôme Chalmé

Des conceptions du monde différentes peuvent avoir des répercussions inattendues.

Toute mesure sur l'un ne peut dépendre que de ses propriétés et non de ce qui est fait sur l'autre : on peut parler de localité et de réalité physique autonome, qui me semblent d'ailleurs liées. Dans notre cas, on peut envisager, dans un état intriqué, un système dont les deux sous-systèmes sont séparés au sens de la causalité relativiste, et qui pourtant semblent « rester en contact » si on en croit les calculs quantiques. En fin de compte, l'expérience a tranché en faveur de la théorie

quantique (courante) : un tel système manifeste des propriétés non réductrices à celles de ses parties.

L'US : *Quelles sont les applications des développements de cette physique ?*

A. A. : La discipline nouvelle que l'on appelle « information quantique » et qui comporte aujourd'hui deux branches. C'est d'abord la cryptographie quantique, qui fait reposer la sécurité des communications sur les lois

de base de la physique quantique. Et puis il y a le fameux ordinateur quantique, loin d'être démontré expérimentalement (à la différence de la cryptographie quantique) mais qui ouvre des perspectives fascinantes.

Le point de départ est simple : lorsqu'on réalise qu'il y a, dans un état intriqué, plus d'information que dans la somme des propriétés des sous-systèmes, on se demande si l'on ne pourrait pas utiliser ce surplus d'information. Pour une propriété qui ne peut valoir que 0 ou 1, sur 1 particule on peut parler de q-bit (bit quantique) qui se comporte comme

50 particules, l'état intriqué ferait intervenir plus de 1 million de milliards d'états de base. Si l'on arrivait à maîtriser un tel système, le parallélisme massif permettrait d'effectuer des millions de milliards d'opérations en même temps.

L'US : Mais comment utiliser un tel système et quels sont les risques d'erreur ?

A. A. : Il n'existe pas d'algorithme systématique mais des exemples, tel la décomposition en facteurs premiers ; Shor a montré, en 1994, que le traitement quantique permet d'envisager un algorithme spécifique qui fait que le temps de calcul devient une fonction polynomiale de la taille du nombre à factoriser, au lieu d'exponentielle avec un algorithme classique : le gain est phénoménal.

De plus, il a été montré que les erreurs inévitables qui se produiront nécessairement dans un système réel peuvent être corrigées, comme c'est le cas dans les ordinateurs classiques. Mais le prix à payer est une augmentation considérable du nombre de bits intriqués nécessaires : il faut envisager de travailler sur 100 000 q-bits, alors qu'actuellement on ne sait pas intriquer plus de 8 particules... ■

Propos recueillis par Sylvie Nony et Gérard Hatab

Si on arrivait à maîtriser un tel système, cela permettrait d'effectuer des milliards d'opérations en même temps.

une combinaison linéaire des 2 valeurs. Avec 2 particules, l'état intriqué est la superposition de 4 états de base. On arrive rapidement à une quantité phénoménale d'informations puisque, avec

(1) À cause des mouvements respectifs de ses charges, positive (du noyau) et négative(s) (d'électron(s)), dont l'attraction l'emporte sur la répulsion, l'atome devrait rayonner de l'énergie et s'effondrer sur lui-même rapidement. Seul l'aspect ondulatoire (inhérent à la quantique) permet d'envisager une limite.

(2) Toute interaction susceptible d'établir une relation de cause à effet ne peut être transmise à une vitesse supérieure à la limite relativiste, c , égale à 300 000 km, incarnée par la lumière dans le vide.

(3) Physicien théoricien irlandais travaillant au CERN, Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Vous ne vanteriez pas de n'avoir pas lu Beudelaire...

Alors pourquoi vous priver de tout un pan de la culture contemporaine ? La Mécanique quantique, ça se lit aussi !

Bibliographie pour le débutant

• *Demain, la physique*, ouvr. coll., Odile Jacob, 2004 (chap. 5 : A. Aspect)

• *Quantique (rudiments)* Jean-Marc Lévy-Leblond et F. Balibar, Interéditions, 1983.

• *Initiation à la physique quantique*, Valério Scarani, Vuibert 2004.

• *Le monde quantique*, sous la direction de S. Deligeorges, Seuil, 1985 (p. 129 à 139 : A. Aspect).

Bibliographie pour le lecteur averti

• Olivier Darrigol, *From c-numbers to q-numbers : The Classical Analogy in the History of Quantum Theory*, ouvrage entièrement en ligne <http://ark.cdlib.org/ark:/13030/ft4t1nb2gv/>

• *Einstein aujourd'hui*, ouvr. Coll., EDP, 2005 (chap. 1 à 4, dont chap. 2 : A. Aspect).

Le paradoxe EPR⁽¹⁾

Le débat Bohr-Einstein

La mécanique quantique n'a pu se construire que sur de radicales révisions des concepts classiques. Pour intégrer la dualité onde-particule, elle a dû renoncer à l'idée de trajectoire, à laquelle elle substitue des relations de dispersion qui montrent l'impossibilité de déterminer simultanément position et vitesse d'une particule.

Tout en acceptant son formalisme, Einstein considérait que les renoncements⁽²⁾ préconisés par Bohr, ne traduisaient que l'inachèvement quantique.

Pour preuve l'article EPR, qui prédit l'existence d'états particuliers - intriqués - d'un système par exemple de deux électrons, pour lesquels des mesures, à raison d'une pour chacun, donneront des résultats symétriques, tant sur les positions que sur les vitesses.

On peut alors choisir de mesurer simultanément position du premier et vitesse du deuxième, Comme chaque opération sur l'un ne peut influencer sur l'état de l'autre dès lors que leur éloignement est suffisant, les trois auteurs en déduisent que chaque électron possédait simultanément, avant mesure, des valeurs déterminées de vitesse et de position, à l'encontre de l'interprétation courante (de Copenhague) qui serait donc incomplète.

Niels Bohr répliqua que, dans un tel état, « non factorisable », on ne peut parler, avant mesure, des propriétés individuelles des électrons, aussi éloignés soient-ils.

Théorème de Bell⁽³⁾

En 1964, Bell montre qu'avec des variables supplémentaires pour spécifier cette totalité de la réalité physique, les corrélations alors prévues sont limitées par des inégalités (de Bell), qui ne s'imposent pas pour autant au formalisme courant.

Les expérimentateurs se mirent donc en quête d'une situation cruciale (avec des photons au lieu d'électrons), dans un des cas où la mécanique quantique prédit la violation la plus nette des dites inégalités.

Dès le début des années 1980 et mieux encore ensuite, les résultats confirmèrent l'interprétation courante : une paire, préparée dans un état intriqué, indécomposable en deux états propres, constitue un système indivisible de deux photons inséparables, quelle que soit leur distance.

(1) EPR : Initiales de Einstein, Podolsky et Rosen, cosignataires de l'article fondateur en 1935.

(2) au déterminisme : un système quantique admet, pour toute grandeur avant mesure, un spectre de valeurs propres dont les probabilités dépendent de son état (elles se réduisent à 1 s'il est préparé dans un état propre).

(3) Physicien théoricien irlandais travaillant au CERN, Genève.



© Roger Viollet

« LES INSTITUTEURS AU SERVICE DU PEUPLE » proclame cette banderole dans le défilé du 14 juillet 1936 à Paris. Le SNI (Syndicat national des instituteurs) avait joué un rôle important dans la constitution du comité de vigilance des intellectuels antifascistes qui a préparé la naissance du Front Populaire.

Les enseignants au cœur de 1936

L'élection de la majorité de Front Populaire suscita, parmi une majorité des personnels de l'enseignement public, l'espoir d'un changement.

D'abord de politique budgétaire, tant l'austérité des années précédentes, accentuée par les décrets-lois Laval de juillet 1935, pesait lourdement sur les traitements des fonctionnaires et avaient entraîné les agents de l'État dans la rue le 20 juillet 1935, en dépit de l'interdiction de manifester. L'espoir également de voir reculer les menaces sur la paix, la liberté et les valeurs républicaines.

Ces espoirs étaient cependant teintés de méfiance au soir de la victoire électorale. Ce que les principaux responsables syndicaux de l'enseignement, traduisirent en appelant à la vigilance. Ainsi Lucien Mérat, secrétaire de la FGE unifiée, rappelle dans *L'US* de mai 1936 que son organisation « ... est prête à une collaboration loyale et confiante » mais « qu'elle ne saurait se contenter de vagues promesses ». Les organisations enseignantes confédérées bénéficièrent de la dynamique unitaire de la période, après la réunification de la FUE⁽¹⁾ et de la FGE⁽²⁾ en décembre 1935. Pourtant les cégétistes ne réussirent pas à obtenir le passage du syndicat des professeurs de lycée (le S3) à la CGT. Les différents syndicats de catégories des lycées et collèges affiliés à la CGT se sentirent assez forts pour créer leur propre organisation, le SPES (Syndicat du Personnel de l'Enseignement Secondaire) qui fit jeu égal avec le SNALC⁽³⁾ resté dans l'autonomie, lors des élections aux Conseils en 1938.

Sans participer aux grèves de 1936 (ne pas oublier que la grève était interdite aux fonctionnaires et le syndicalisme tout juste toléré), les enseignants obtinrent des satisfactions sur certaines de leurs revendications : augmentation des postes aux concours, statuts des MI puis des SE... mais les deux grandes questions des traitements et surtout du reclassement ne firent l'objet d'aucune avancée significative⁽⁴⁾.

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, « l'École unique » était au centre des débats pour réformer l'École. Après avoir fait voter la prolongation à 14 ans de la scolarité obligatoire dès l'été 36, Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, déposa le 5 mars 1937 un projet de loi très ambitieux mettant la démocratisation au cœur de la politique scolaire du gouvernement ; il proposait l'unification du primaire, un second degré unique à trois voies (classique, moderne et technique) avec des passerelles, une solide formation des maîtres... Ce texte ne fut jamais discuté du fait de la lenteur parlementaire et d'hostilités diverses, notamment celle du syndicat des instituteurs, qui souhaitait un premier degré prolongé, et celle des tenants du secondaire traditionnel. Jean Zay passa donc par la voie réglementaire pour unifier le primaire et ramener l'âge du certificat d'études à 11 ans, pour mettre en place les trois sections du second degré et pour transformer la Sixième en classe d'orientation. Autant de mesures, en apparence fragmentaires, mais qui conservaient sa logique à la réforme.

Deux ans après mai-juin 36, on peut parler

d'espoirs globalement déçus pour les personnels (qui n'obtinrent même pas la reconnaissance du droit syndical). Pourtant les idées semées trouveront leur aboutissement à la Libération avec l'adoption du statut général de la Fonction publique en 1946 et les conclusions de la commission Langevin-Wallon. ■ **Pierre Petremann, IRHSES**

(1) La Fédération Unitaire de l'Enseignement était affiliée à la CGTU.

(2) La Fédération Générale de l'Enseignement était affiliée à la CGT.

(3) Syndicat National Autonome des Lycées et Collèges, héritier du S3 (syndicat autonome) qui était ultra-majoritaire dans le secondaire et qui avait refusé par trois fois l'affiliation à la CGT.

(4) Les prélèvements au titre des politiques budgétaires d'austérité furent échelonnés mais ils ne furent supprimés qu'en 1938, quant au reclassement il n'en fut pas question.

QUELQUES CONSEILS DE LECTURE

Antoine Prost. *Autour du Front Populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle.* L'univers historique. Le Seuil. Avril 2006.

Michel Margairaz et Danielle Tartakowsky. *L'avenir nous appartient. Une histoire du Front Populaire.* Larousse. Avril 2006.

Jacques Girault. *Au devant du bonheur, les Français et le Front Populaire.* CIDE. Mai 2006.

René Mouriaux (direction). *L'Éclair Front Populaire (Syllepse), 2006.* Des contributions diverses dont celle de notre collaborateur Nicolas Bénéis.

Serge Wolikow. *Le Front Populaire en France, édition Complexes*

Sur les questions de l'école
Olivier Loubes. *L'école et la patrie. Histoire d'un désenchantement. 1914-1940.* Histoire de l'éducation. Belin 2001.

Alain Dalançon. *Histoire du SNES. Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1967.* IRHSES 2003.

Une alliance originale

Quelle est la principale originalité du Front populaire ?

C'est une alliance assez originale autour d'un programme, elle est beaucoup plus large que les rassemblements de gauche traditionnels puisqu'elle va du PCF au parti radical, et que les syndicats en sont partie prenante ; c'est une réponse aux événements dramatiques allemands et aux menaces fascistes, mais aussi à la crise économique avec la misère, la recherche des boucs émissaires (les étrangers qui sont 4 millions sur 40 millions d'habitants ; les fonctionnaires « budgétivores »...). Défense de la paix et des libertés mais aussi lutte pour le pain, donc un fort contenu social dès le départ.

C'est cette alliance inédite qui permet la victoire ?

Il y a une victoire électorale mais ce n'est pas un raz de marée. Attention, la France reste *grosso modo* coupée en deux et des haines vont s'accumuler. Cette image de vague puissante vient en fait du mouvement social qui suit les élections et qui va créer un dynamisme complémentaire et influer sur la politique gouvernementale : après les accords Matignon avec le patronat, on est frappé par la rapidité avec laquelle le Parlement vote les dispositions législatives qui en découlent et qui vont plus loin que le programme de départ. On parle souvent des réformes du Front populaire avec ses symboles (congés payés) mais on oublie cette dialectique entre le politique et le mouvement social.

On avait l'image d'une France encore très rurale, avec une classe moyenne prédominante. Le Front populaire donne l'impression d'une irruption de la classe ouvrière ?

Les grèves massives avec occupation sur l'ensemble du territoire concernent les ouvriers mais aussi les employés. C'est d'abord le salariat urbain qui bénéficie des mesures. La conquête de droits, comme les vacances met la classe ouvrière d'une certaine façon à égalité avec les autres couches sociales. C'est aussi une période de syndicalisation de masse avec une volonté très forte de s'organiser ; songeons que l'on passe de 700 000 syndiqués à 4 millions en quelques mois !



Serge WOLIKOW
professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne, président du réseau national des maisons des sciences humaines

Dans les luttes actuelles, on fait assez fréquemment des références à 36. Cela vous surprend-il ?

Le Front populaire est marqué par « le mariage du drapeau rouge et du drapeau tricolore ». Le rassemblement, les luttes se font au nom de l'intérêt national. Cette culture a marqué profondément le monde syndical français, elle a transité par la Résistance jusqu'à aujourd'hui ; il y a aussi la leçon évidente qui en a été tirée : les conquêtes s'obtiennent sur la base d'une large mobilisation unitaire.

C'est ce que semble dire la pancarte de ce jeune anti-CPE de 2006 que nous reproduisons.

Le Front populaire c'est aussi la durée du travail définie par la loi, la généralisation et l'obligation des conventions collectives, les élections dans les entreprises ; pas étonnant que chaque fois qu'on touche à cela, il y ait résonance de cet héritage et qu'on revisite le passé ; ça a été le cas en 1956, 1958... C'est aujourd'hui le cas avec les luttes anti-libérales, le mouvement anti-CPE. Cela étant le Front populaire participe d'une époque et n'est pas reproductible même si la question de l'alliance politique et de sa relation au mouvement social reste complètement d'actualité.

Propos recueillis par Serge Chatelain

L'importance du mouvement social

1. Jean Zay ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Léon Blum.

2. Une élite sociale : lycéens parisiens recevant leurs homologues anglais.

3. La réunification syndicale dans la CGT en 1936 a précédé et préparé la victoire du Front populaire.

4. La une de L'Université syndicaliste n°7 de mai 1936, journal du syndicat des professeurs de lycée de la FGE réunifiée.

5. Edmond Lackenbacher ex-président du S3 (syndicat autonome) favorable à l'affiliation à la CGT. Responsable en 1937 du SPES (Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire).

6. Le Travailleur de l'enseignement technique d'avril-mai 1936 appelle les personnels à ne pas s'endormir. André Dubois, secrétaire du syndicat de l'enseignement technique, écrit dans l'éditorial : « la parole leur reste... et l'action doit continuer, sans relâche ».

7. L'importance des femmes dans les mouvements de 1936. Elles obtiennent le droit de vote dans les entreprises mais pas au plan politique. Ici une militante communiste.

8. Image traditionnelle du Front Populaire : ravitaillement des grévistes d'une usine de Colombes.

9. Commémoration active : un jeune en lutte contre le CPE fait le rapprochement avec les événements de 1936.

Photos : 1, 2, 3, 7, 8 : Roger-Viollet ; 4, 6 : DR ; 9 : Daniel Maunoury



À LIRE

Notre sélection

► RENOUER LES FILS



Antoine Artous dans ce livre stimulant s'est fixé deux objectifs, transmettre la quintessence des débats des années 1970 qui se sont un peu perdus dans la brume et poursuivre la réflexion engagée par Jean-Marie Vincent notamment (dans *Fétichisme et société*, Anthropos, 1973) sur le fétichisme de la marchandise, sujet plus actuel que jamais. La marchandisation est une réalité bien plus prégnante qu'alors. Il s'agit de revenir à Marx pour comprendre sa méthode pour analyser le monde actuel. Le fétichisme cache et provient des rapports de production capitalistes. Cette théorisation permet d'appréhender les ressorts cachés des lois de fonctionnement de nos sociétés. De quoi renouer avec la volonté explicite de Marx de construire une théorie critique qui nous fait bien défaut aujourd'hui. Une autre façon de répondre au libéralisme ambiant. • *Le fétichisme chez Marx. Le marxisme comme théorie critique*. A. Artous, Syllepse, 205 p.

► UN MANUEL NÉCESSAIRE



« Faire » de l'économie suppose de préciser l'objet d'analyse. Jacques Adda nous propose des clés de compréhension du processus de mondialisation, sans tomber dans le bluff des libéraux et des gouvernants qui cachent ainsi leur volonté politique. Il répond à des questions essentielles tout en laissant des débats ouverts. Un vrai manuel à conseiller à tout(e) citoyen(ne).

• *La mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes* (7^e édition mise à jour), La Découverte/Grands Repères, 256 p.

► VOIR L'AMÉRIQUE DE BUSH



Dick Howard nous propose un voyage, du côté de chez Bush. Il a analysé semaine après semaine les évolutions de la politique du président facilement réélu, de son apogée à la chute - actuelle -, ses menaces, la guerre en Irak et ses effets, le cyclone Katrina et les interrogations qu'il a suscitées, l'avenir du syndicalisme... Des questions qui nous concernent... Il nous permet de comprendre, en partie, la manière dont fonctionne cette démocratie de moins en moins démocratique. Mais est-ce seulement aux États-Unis ? N. B. • *Chroniques américaines. La démocratie à l'épreuve*. Dick Howard, Buchet-Chastel, 368 p.

Deux revues

• **Territoires**, n° 468, mai 2006 (mensuel de l'Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale). Un dossier sur la « déferlante sécuritaire » qui sévit dans les ministères et certaines collectivités locales, et alerte sur les dégâts et souffrances causés par cette politique.

• **Hommes & Libertés**, trimestriel de la Ligue des Droits de l'Homme. Dossier sur les discriminations qui se distinguent et s'ajoutent aux inégalités qui sont « au cœur des frustrations traversant la société française et de la crise du politique dont il est urgent de sortir »...

POURQUOI ET COMMENT « FAIRE » DE L'ÉCONOMIE ? Le retour de l'État

L'économie a mauvaise presse. Elle donne l'impression, du fait de l'idéologie libérale dominante, de se situer sur le seul terrain de la logique des marchés. Quelques livres récents viennent combattre cette idée véhiculée aussi par les sociologues. Les auteurs, divers comme leur sujet, démontrent qu'il est nécessaire d'analyser le fait politique, l'État et son intervention supposant la mise en œuvre de analyses de toutes les sciences humaines. L'économiste peut ainsi mettre en lumière les facteurs fondamentaux de l'accumulation du Capital.



Pierre Salama livre une série de réflexions prenant pour thème central les inégalités qui ne cessent de progresser dans toutes les sociétés, en particulier dans les pays émergents, latino-américains et asiatiques. Comment expliquer la croissance importante de la Chine, sa place croissante dans les échanges internationaux qui a fait reculer la pauvreté absolue mais a approfondi toutes les inégalités ? Alors que, dans le même temps, la croissance stagnait dans les pays latino-américains avec la même progression des inégalités ? La financiarisation actuelle de l'économie explique en partie cette forme bizarre de l'accumulation actuelle provoquant aussi la victoire des rentiers. Mais elle n'explique pas tout... Suffit-il, pour le comprendre, de faire appel aux mécanismes du marché et à l'ouverture de ces économies ? Il démontre que non. Les auteurs libéraux insistant sur « l'ouverture » en oubliant d'en préciser les conditions, en particulier la place centrale de l'intervention de l'État. Sur la lancée, il propose de redécouvrir l'État comme concept central lié à l'accumulation du Capital. Il termine en prônant la rencontre entre l'éthique et l'économique, pour une politique sociale – incluant l'Éducation pour toutes et tous et le droit à la Santé – permettant à la fois de satisfaire les besoins sociaux et construire un marché intérieur favorisant une croissance saine.

• *Le défi des inégalités, Amérique latine/Asie ; une comparaison économique*, Pierre Salama, La Découverte, 168 p.

La place centrale des inégalités, liées dans les économies développées au chômage de masse et au retrait de l'économie salariale comme, surtout, la déstructuration de la forme sociale de l'État sont au cœur des réflexions du sociologue **Loïc Wacquant**. Comparant les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, il souligne la volonté politique de faire naître une nouvelle forme d'État, répressive pour assurer la cohésion sociale mise à mal par toutes les politiques d'inspiration libérale provoquant les émeutes sociales et un nouveau régime de marginalité fait de discriminations, de racisme et d'antisémitisme... d'où résulte aussi une crise du syndicalisme. Une façon de lutter contre certaines idées reçues et prendre conscience des transformations fondamentales en cours.

• *Parias urbains. Ghetto-Banlieues-État*, Loïc Wacquant, La Découverte, 332 p. Grand entretien avec l'auteur dans *Nouveaux Regards* (publication de l'Institut de Recherche de la FSU) de juin.



Arnaud Parienty part du même constat, la montée des inégalités et de la pauvreté. À travers le prisme de la protection sociale et de sa nécessité, il traite de l'intervention de l'État dans sa capacité à éradiquer la pauvreté. À son tour, il voudrait que le défi d'une véritable restructuration de la protection sociale soit relevé. L'économie est donc forcément politique. Le débat citoyen pourrait seul permettre la définition d'alternatives.

• *Protection sociale : le défi*, Arnaud Parienty, Folio/actuel, 296 p.

Une nouvelle économie voudrait trouver sa route, sinon une autoroute pour répondre à la fois au libéralisme destructeur et au marxisme, considéré comme « en crise », c'est l'économie des conventions. Les auteurs réunis par **François Eymard-Duvernay** expliquent et débattent des considérants de cette nouvelle branche, de ses développements, de ses réalisations. Ces deux volumes permettront de se familiariser avec ses concepts et ses méthodes. Disons qu'il faut lire en même temps le



pamphlet bien documenté de Bruno Amable et Stefano Palombarini, *L'économie politique n'est pas une science morale* (Raisons d'agir, 2005) puisque l'un des présupposés de cette théorie est de croire que le Bien est la chose du monde la plus partagée... De nouveau se retrouve l'idée qu'il faut donner toute sa place à l'État, à la politique, aux choix citoyens, à la démocratie.

• *L'économie des conventions, méthode et résultats*, Tome 1, Débats, tome 2, Développements, La Découverte/Recherches.

Isaac Joshua s'essaie, quant à lui, à appréhender la situation de l'économie actuelle, financiarisée. Il part de la crise de 1929 qu'il voit comme la matrice de toutes les crises, pour arriver à celle dite de la « nouvelle économie » à l'orée du 21^e siècle. Une thèse intéressante qui, comme les précédentes, devrait susciter un débat dont le renouveau est nécessaire pour redonner à la fois son rôle à l'économie politique – sans l'État, sans la référence à ses politiques aucune analyse sérieuse n'est possible – et permettre la critique des thèses libérales qui continuent de dominer et les institutions internationales et les gouvernements. On pourra juste reprocher à l'auteur une vision étrange des « 30 glorieuses » comme une parenthèse... ■



• *Une trajectoire du Capital. De la crise de 1929 à celle de la nouvelle économie*, Isaac Joshua, Syllepse, 293 p.

Comment voir la dette du tiers-monde ?

Pourquoi annuler la dette du tiers-monde ? D'abord pour des questions de développement mais aussi de justice. Damien Millet et Frédéric Chauveau expliquent dans le texte original et en images, la notion de *dette odieuse*, dette contractée par des régimes dictatoriaux contre les intérêts des populations et que les nouveaux régimes démocratiques n'auront pas à rembourser... Une curieuse BD...

• *Dette odieuse*, CADTM/Syllepse.



Notre sélection

► REDÉCOUVRIR IBN KHALDÛM

Périodiquement, Ibn Khaldûm effectue un retour. Il a permis à l'Occident de prendre connaissance d'Aristote mais il a souvent été mal compris. Gabriel Martinez-Gros, dans ce nouvel essai, retrace son parcours, qu'il appelle les « vies de l'Islam » pour considérer son apport, notamment dans l'analyse de l'État et de sa violence. Manière de retracer la civilisation de l'Islam au temps de sa splendeur puis de sa décadence. Une leçon de philosophie et d'histoire. L'auteur termine en tentant de cerner sa modernité. Pas vraiment convaincant, mais stimulant.

N. B.
• *Ibn Khaldûm et les 7 vies de l'Islam*, G. Martinez-Gros, Sindbad/Actes Sud, 368 p.

► DISCUSSIONS SUR L'AMITIÉ

Un recueil qui fait encore réfléchir aujourd'hui, alors qu'il fut écrit au 10^e siècle de notre ère, c'est un tour de force. Les poètes pouvaient se transformer en philosophes. C'est le cas ici dans ces aphorismes et interrogations sur l'amitié. Qu'est-ce qu'un ami demandait-on à plusieurs reprises...

N. B.
• *De l'amitié*, Tawhîdî, Sindbad/Actes Sud, 61 p.

► PEUT-ON AIMER LE FOOT ?

Deux ouvrages viennent éclairer les mondes bizarres et pas très réjouissants du football professionnel. D'abord la FIFA, son fonctionnement opaque, ses magouilles, commissions occultes, intérêts juteux... décrits par Andrew Jennings, journaliste anglais. De quoi être dégoûté d'être un supporter... Un livre intéressant au-delà de son aspect marketing sur des dirigeants qui se sentent en

dehors de toute loi et prêts à tout pour conserver leur pouvoir. Une sorte d'illustration du fonctionnement de nos sociétés.

Jean-Marie Brohm et Marc Perelman parlent aussi de la FIFA, cette fédération internationale, pour dénoncer sa toute-puissance et le foot business, sans en rester là. Ils passent tout en revue, le dopage, la fausse façon de lutter contre le racisme... Tout. Ils ne laissent rien derrière eux. Ils susciteront des réactions, nécessaires pour le renouveau d'un débat autour du sport de compétition...

N. B.
• *Carton rouge*, Andrew Jennings, Presses de la Cité, 458 p. ; *Le football, une peste émotionnelle*, J.-M. Brohm et M. Perelman, Folio/Actuel, 390 p.

► UN OUTIL PÉDAGOGIQUE ET POÉTIQUE

Eric Lehmann a passé 4 ans à construire ce dictionnaire unique en son genre, de *Lutherie et de l'Archèterie* absolument nécessaire à tous les étudiant(e)s en lutherie, sise à Méricourt mais aussi à tous ceux et toutes celles qui s'intéressent à la musique et à l'éducation musicale. Au-delà, c'est un véritable

À REDÉCOUVRIR ABSOLUMENT

Une femme libérée

Tamara de Lempicka fut l'égérie des nuits parisiennes en même temps qu'une peintre reconnue. Pendant longtemps, elle fut oubliée. Comme beaucoup de femmes célèbres en leur temps. C'est une constante de l'histoire, sans doute faite par des hommes. On l'a qualifiée de moderne maniériste, d'évangéliste du cubisme et de femme mécanicienne, ce qu'elle acceptait. À la déclaration de guerre, elle partit avec son mari à Hollywood. Puis le néant. Il faut redécouvrir l'artiste en même temps que la femme libérée, celle qui s'incarnait dans la « garçonne ». Le catalogue et l'exposition permettent de lui rendre sa place dans les mondes de l'art.

Nicolas Bénéis
• *Lempicka*, Flammarion/Les musées nationaux. Jusqu'au 16/07 au Musée des années 30, 28, avenue André-Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.



Comment aborder les mondes de l'art ?

Howard S. Becker nous propose une entrée à la fois étrange et logique sur les réseaux permettant au travail artistique d'exister, d'être présenté au public. Du matériau brut au produit fini en quelque sorte. Il nous permet de réfléchir aux productions proposées au public et celles qui lui échappent. Une vision sociologique liée à celle de l'École de Chicago. Une compréhension des structures économiques, sociales, politiques à travers une description pensée – du concret pensé – de l'environnement artistique. Un sociologue qui s'est fait connaître par ses travaux sur les musiciens de jazz. Il est lui-même pianiste. Le deuxième nous présente toutes les facettes de

l'art contemporain – que plus personne n'appelle « moderne » de manière très symptomatique. Catherine Millet nous le fait découvrir tout en nous forçant à nous interroger sur les définitions de l'art, sur ses manifestations, sur notre goût et notre manière d'être au monde, dans un monde qui ne sait plus quelles sont ses valeurs, ses idéologies...

N. B.
• *Les mondes de l'art*, Howard S. Becker, *L'art contemporain. Histoire et géographie*, Catherine Millet, Champs/Flammarion.



dépassement de découvrir une langue inconnue, de pénétrer dans ces mondes étranges et poétiques.

N. B.
• *Dictionnaire de la lutherie et de l'archèterie*, Eric Lehmann, Éditions Les Amis de la Musique, 144 p.

► UNE HISTOIRE À FAIRE

Que sait-on des premiers temps du syndicalisme étudiant ? Comment s'est construit l'UNEF ? La charte dite de Grenoble de 1946 est-elle toujours d'actualité alors que les étudiants sont désormais – on s'en est rendu compte avec les mobilisations sur le CPE – numériquement plus important. Les auteurs réunis autour de Robi Morder ont voulu indiquer la modernité des interrogations de l'après Seconde Guerre mondiale. Une sorte de découverte de notre histoire.

N. B.
• *Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : la charte de Grenoble*, sous la direction de R. Morder, Syllepse, 328 p.

► LIRE ET ANALYSER LES CONTES ET LÉGENDES

Deux livres complémentaires pour la connaissance de notre culture et des mythes qui la constituent, comme de l'histoire des rapports de l'être humain à la nature filtrés par les contes et légendes. Le premier est tout simplement le recueil du grand légendaire de France,



tourné autour des fées et des lutins. Pour découvrir les régions françaises au temps où elles existaient... Le deuxième est un travail universitaire inter-

disciplinaire, sous la direction de Jean-Marie Privat pour découvrir les mondes des dragons, dans toutes ses dimensions. Pour comprendre les environnements des époques et faire dire aux fictions la réalité de ces temps. Indispensable.

N. B.
• *Fées et lutins. Les esprits de la nature*, présenté par Marie-Charlotte Delmas, 842 p., Omnibus : *Dragons. Entre sciences et fictions*, Editions du CNRS, 207 p, avec une iconographie soignée.

FREUD, 150°

Il faut fêter Freud, pour reconnaître son apport essentiel à la connaissance de notre commune humanité. *L'interprétation des rêves* reste un ouvrage fondamental. Les PUF viennent de publier, en poche, la biographie monumentale (de plus de 1600 p.) d'Ernest Jones. Il mêle l'analyse des œuvres, la biographie, les lettres, pour dresser un portrait plus grand que nature de ce penseur. Une forme de réponse à tous ceux qui ont voulu, trop tôt, l'enterrer.

• *La vie et l'œuvre de Sigmund Freud*, 1 Les jeunes années, 2 Les années de maturité, 3 Les dernières années, Ernest Jones, PUF

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► L'ESPOIR

La riche iconographie, souvent très originale, illustre une analyse revisitée de ce moment de mémoire dans une période en pleine ébullition. L'accent est mis sur le sort des plus démunis des villes et des campagnes dans un pays affecté par les différents aspects de la crise. L'auteur suit l'évolution de leurs espoirs d'un bonheur simple qui se termine par la désillusion, montre l'importante mobilisation populaire qui rassemble, opposée aux jeux politiques qui divisent. L'« embellie » fut certes de courte durée mais des conquêtes sociales avaient été acquises et un rêve durable avait pris forme.

Alain Dalançon
• *Au-devant du bonheur, les Français et le Front populaire*, Girault Jacques, CIDE.

► SOUVENIRS

Douze ans après la fin d'un demi-siècle de régime d'apartheid en Afrique du Sud, notre collègue Jacqueline Dérens, qui fut responsable de la Rencontre Nationale Contre l'Apartheid, propose des photographies, des documents souvent inédits montrant comment, pendant la guerre froide, de nombreux pays, dont la France, ont soutenu aveuglément un régime raciste et meurtrier... Dédié notamment à la mémoire de Dulcie September (assassinée à Paris en 1988), ce livre souligne l'importance des luttes à travers le monde (auxquelles notre syndicat a participé) contre ce régime. Les séquelles sont encore vives, et questionnent aussi les difficultés de la transition démocratique et des aspirations à la justice sociale des 10 premières années de gouvernement de l'ANC.

P. L.
• *Nous avons combattu l'apartheid*, Jacqueline Dérens, Ed. Non Lieu, 159 p.

DE LA LAÏCITÉ

Un livre qui servira de point de départ pour toute réflexion nouvelle sur la question toujours actuelle, de la séparation des Églises et des États. Benoît Mély – trop tôt disparu – voulait répondre, par cette thèse, à trois questions fondamentales. La laïcité scolaire est-elle une spécificité française ? Unicité ou pluralité de valeurs ? Quelle signification de la lutte pour la laïcité scolaire dans l'accès à la modernité ? L'analyse comparative des quatre pays étudiés montre que cette question a été largement débattue, que ce soit dans les pays d'obédience catholique ou protestante. La spécificité française se joue dans la révolution de 1789 marquant la défaite fondamentale de l'ordre de l'Église lié à celui de la Monarchie. Là se trouve l'essentiel de l'entrée dans une grande modernité, la création de valeurs nouvelles justifiant le monde. La laïcité, montre-t-il, a fait l'objet d'une lutte pour la diffusion des valeurs de patriotisme favorisant la bourgeoisie montante qui, ainsi, s'appropriait le Savoir. Les écoles primaires furent longtemps dominées par les églises pour diffuser la bonne parole et empêcher la classe ouvrière d'accéder au Savoir donc au Pouvoir. Le combat pour une éducation pour tous – et toutes pour les plus audacieux(ses) – débute dès 1792, pour permettre à chacun d'exercer son esprit critique et de se faire une opinion par lui-même. Cette thèse permet de comprendre l'Union sacrée de 1914, au-delà de l'imagerie facile des hussards noirs de la République, par la diffusion d'une religion sécularisée. Une thèse fondamentale pour comprendre notre mobilisation laïque.

Nicolas Bénéis
• *De la séparation des Églises et de l'École*, mise en perspective historique. Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, 1789-1914, Benoît Mély, Editions Page 2, 2004.

PRIX DE L'ÉDUCATION À CANNES 2006 : MARIE-ANTOINETTE

L'anti-Palme d'Or ?

Le Prix de l'Éducation nationale (attribué à Cannes depuis 2003 par un jury composé d'enseignants, de professionnels et d'élèves, présidé, cette année, par Frédéric Mitterrand) a distingué cette année *Marie-Antoinette* de Sofia Coppola. S'il ne met pas les grands médias en émoi, ce prix pose pour nous des questions intéressantes : comment décider qu'un film concerne a priori le milieu éducatif ? Ce prix représente-t-il un « goût » estampillé « Éducation nationale », et si oui, quelles sont ses normes et ses critères ? L'épineuse question des critères du jugement esthétique ne se pose jamais dans l'absolu. La critique de cinéma n'expose pas volontiers les siens, comme le montre Laurent Jullier dans son excellent *Qu'est-ce qu'un bon film ?* Le mouvement du goût « distingué », pour parler en termes bourdieusiens, doit paraître naturel et évident, car en élisant un film on partage tacitement des valeurs esthétiques avec les membres d'une communauté. Qu'en est-il des éducateurs ? Ils sont en principe moins libres. Un film choisi dans le cadre scolaire doit rendre des comptes. On suppose que le film doit convenir aux jeunes publics – ne pas risquer d'encourir une interdiction aux moins de 16 ans –, s'avérer un bon support d'analyse filmique ou de recherche documentaire, contenir des éléments de réflexion sur le cinéma (stylistique, philosophique...), contribuer à la formation du jugement de l'élève, sur le plan esthétique, politique, moral ; enfin, critère pragmatique, se prêter à l'élaboration du DVD pédagogique qui permettra l'exploitation en classe. Tout est clair quand on retient des productions aussi visiblement éducatives (c'est l'un des critères répertoriés par Jullier)



que *Bowling for Columbine* ou *Elephant*, prix des années passées ; ou des films discrets, méritant d'être découverts, parce qu'ils sont issus de cinématographies peu diffusées et présentent un intérêt à la fois artistique et humaniste, comme *Cinéma, aspirines et vautour* de Marcelo Gomes (2005). Mais que le prix soit attribué à *Marie-Antoinette* est beaucoup plus étonnant. Le film, lancé comme une « grosse machine » américaine (secret bien gardé...), n'est ni édifiant, ni discret, ni humaniste. Il soulève d'ailleurs la discorde parmi les internautes du site d'actualité éducative du cinéma Zéro de Conduite, majoritairement acteurs de la communauté éducative. On n'y partage pas l'enthousiasme des critiques, soupçonnés de partialité envers la cinéaste « la plus hype » du moment : « suivant les thèses ouvertement hagiographiques de la biographe Antonia Fraser, le film apparaît un peu comme l'anti-*Le vent se lève* de Ken Loach ». Du Prix de l'Éducation comme anti-Palme d'Or... Pour tomber dans le discours subjectiviste, je trouve pour ma part le film très réussi. J'aime sa tendance insolente à parler du passé avec les matériaux du présent, la qualité ironiquement touriste de ses images versaillaises, le rythme feutré de l'étiquette, le kitsch revendiqué en matière de mode et de pâtisserie. J'aime aussi sa grande cohérence : rien ne détonne, tout converge pour faire de la Cour un enfer délicieux, isolé et douillet jusqu'à la suffocation, à tel point qu'à la fin, la montée du tragique et la fuite vers la mort apparaissent



comme une libération. Ce disant, j'applique certains des critères de la critique « distinguée » tels que les étudie L. Jullier, comme je le fais d'ailleurs souvent dans cette chronique, parfois malgré moi, parce qu'on n'est pas de bois et

qu'à écrire régulièrement sur les films, on prend forcément quelques mauvaises habitudes. Il n'y a donc pas loin du Prix de l'Éducation nationale aux valeurs rituelles de la critique, laquelle ne peut jamais (sauf contextes extrêmes) être d'ordre exclusivement idéologique : Laurent Marie le montre dans *Le cinéma est à nous*, portant sur la critique « communiste ».

Cette proximité peut être lu comme un refus, de la part du jury, de se laisser enfermer dans une vision figée et obsolète du film éducatif. Les uns trouveront cette liberté revigorante et sympathique ; les autres estimeront que ce prix devrait promouvoir ses critères spécifiques ; il y en aura toujours enfin pour déclarer en bons kantien que le jugement esthétique est libre, universel et sans concept, quel que soit le contexte dans lequel il s'émet. Le débat en tout cas est ouvert, et c'est à chaque enseignant de se demander, avec ses élèves, comment et pourquoi *Marie-Antoinette* permet de comprendre l'art, l'histoire, le monde. La discussion, gageons-le, devrait être passionnée et passionnante. ■

Jacqueline Nacache

- *Marie-Antoinette*, Sofia Coppola.
- *Qu'est-ce qu'un bon film ?* L. Jullier, La Dispute.
- *Le cinéma est à nous - le PCF et le cinéma français de la Libération à nos jours*, L. Marie, L'Harmattan.
- Zéro de conduite, <http://cinema-education.fluctuat.net/>
- Prix de l'Éducation : <http://www.ac-nancy-metz.fr/cinema/cannes/>

CINÉMA

Naissance de chef d'œuvre



Les années 60 marquent l'entrée dans la modernité de toute une génération par l'intermédiaire du free jazz d'une part et de la « nouvelle vague » au cinéma. Un nouveau regard, une nouvelle façon d'être au monde. Comment rendre compte de cette émergence ? François Nemer a choisi de raconter le parcours de Jean-Luc Godard comme figure emblématique de ce cinéma. Iconographie et texte permettent une nouvelle lecture de cette œuvre. Philippe Mary propose une autre entrée. Il recherche les règles professionnelles, les hiérarchies sociales, les tendances de la critique liées au cinéma d'auteur. Il jette les bases d'une sociologie de l'art, reprenant messages et concepts de Bourdieu.

Nicolas Bénéris

• *Godard (le cinéma)*, Découvertes/Gallimard ; *La nouvelle vague et le cinéma d'auteur. Socio-analyse d'une révolution artistique*. Seuil/Liber.

FESTIVALS-JAZZ

Les Festivals de jazz se multiplient l'été. Chaque localité semble avoir le sien. Il faut donc regarder pour découvrir des musiques qui peuvent devenir les nôtres. Il n'est pas possible de rendre compte de ce foisonnement qui, souvent, cache une absence de politique culturelle des différents niveaux des pouvoirs publics. On recense plus de 200 festivals, allant d'une journée à deux semaines, d'une programmation locale à mondiale en passant par nationale. Pour orienter le choix, on trouvera ci-après quelques-uns d'entre eux. Ils représentent des tendances existantes. Il faudrait insister sur l'air du temps. Il se traduit par la coexistence de styles différents. Longtemps le jazz s'est trouvé en prise avec les générations successives construisant leur propre monde. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le présent du jazz est riche, le futur incertain.

La Défense organise, comme chaque année, subventionné par le conseil général des Hauts-de-Seine,



son festival gratuit pour l'essentiel. Au programme, du 15 au 25/06, le « Camion Seine » permettra de partir à la rencontre des villes du département et, du 25 au 30, des concerts de 12 à 14 heures sur l'Esplanade, avec notamment David Murray. Le tout culminant les 1^{er} et 2/07 avec Madeleine Peyroux et Seun Kuti, précédés par le 29^e concours national présentant les talents de demain.

• Rens. : 01 47 29 30 48. ladeffensejazz@cg92.fr

Junas, ses pierres qui se souviennent de toutes ces musiques entendues là, de toutes ces rencontres avec le public... toutes ces mémoires accumulées rendent cet endroit magique. Du 19 au 22/07 passeront Aldo Romano, Siegfried Kessler (pour un concert gratuit au Temple), Stéphane Huchard... pour se conclure avec le Willem Breuker Kollektief.

• Rens. : 04 66 80 30 27 jazz.junas@wanadoo.fr

Gand (Gent), en Belgique et en collaboration avec Blue Note (EMI) s'est orienté vers le jazz. Wayne Shorter

comme Dianne Reeves – sans doute la plus grande chanteuse actuelle –, John Zorn et sa musique Klezmer actualisée, Toots Thielemans de retour dans son pays natal, Cesaria Evora et d'autres seront présents du 13 au 23/07.

• www.bluenoterecordsfestival.com

Crest, petite ville de la Drôme, vit du 31/07 au 5/08 ses expériences jazzistiques, avec, cette année, Henri Texier, Élisabeth Kontomanou, David Krakauer, Yuri Buenaventura... ses ateliers de jazz vocal, ses conférences sur le jazz en France... N. B.

• Rens. : 04 75 76 76 38.

Samois-sur-Seine accueille, pour la 27^e année, le festival Django Reinhardt, du 22 au 25/05. Un programme pléthorique allant de Bireli Lagrène au Taraf de Haïdouk en passant par Misja Fitzgerald Michel, Aldo Romano, Stacey Kent, Olivier Témime, Didier Lockwood... N. B.

• Rens. : <http://django.samois.free.fr>



Des marionnettes adultes

À un moment où certains annoncent la disparition d'un genre resté dans l'esprit du public trop lié au spectacle pour enfants, les quinze compagnies qui se produiront au cours du festival, *Scènes ouvertes à l'insolite*, prouveront que c'est, au contraire, un domaine en pleine effervescence. Les formes animées, en empruntant des passerelles inattendues, en mélangeant les disciplines, régénèrent un genre toujours bien vivant. Un art pouvant, et on a pu le vérifier au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers avec *Le roi grenouille* ou *Le bal des fous*, être, pendant plusieurs jours, au programme d'une scène nationale.

Cette manifestation, au cours de ces huit jours, sera la piste de lancement pour de nombreuses équipes françaises et européennes. Si la marionnette se réapproprie les formes traditionnelles comme le théâtre forain ou la marionnette à gaine, elle ne s'interdit pas l'exploration des nouveaux territoires offerts par les technologies de la communication. Et si elle propose surtout un langage visuel, pour autant, le texte n'est pas oublié puisque cinq des compagnies présentes s'appuient sur des écrits d'auteurs contemporains



comme Valère Novarina, Michaël Gluck ou Marion Aubert.

En dehors des jeunes compagnies françaises présentes, le Festival accueillera des troupes venues de Belgique, de Pologne, d'Italie et, pour la première fois une compagnie péruvienne avec l'installation *Los Grumultos*. Autant de spectacles à découvrir qui mêleront à la marionnette, les chansons, la danse, la vidéo, les musiques électroniques, le design et l'architecture.

Le seul vrai danger qui guette le domaine de la marionnette est celui qui menace l'avenir de tout le spectacle vivant avec un système d'assurance chômage qui fragilise tous les artistes, des perspectives budgétaires du ministère de la Culture inquiétantes, des réductions de fonds d'aide aux projets et des subventions de fonctionnement en baisse. ■

Francis Dubois

• Sixième édition de la Biennale *Scènes ouvertes à l'insolite* consacrée aux Arts de la Marionnette, du 12 au 20 juin 2006 au Théâtre de la Cité Internationale, 17, bd Jourdan, 75014 Paris.

L'été en festival

Promenade à travers la diversité des festivals, mélangeant théâtre, musique, cinéma... (détails dans les pages culture du site du SNES).

Arts du cirque et de la rue (jusqu'au 24/06), 3^e édition du festival *Ah ! Les beaux jours*, proposant la découverte festive des arts du cirque contemporain et, pour la première fois, des arts de la rue, avec une quinzaine de spectacles dans plusieurs villes de l'Essonne, à l'initiative du Centre culturel Marcel Pagnol de Bures-sur-Yvette.

• Partenaire Réduc'snes, rens. : 01 69 18 79 50.

Contes et musiques (7 au 12/06). Une dizaine de spectacles à découvrir dans ce lieu pittoresque de la rue du Puits de l'Ermitte, à côté de la place Monge, au Théâtre de la Vieille Grille dirigé par notre collègue Anne Quesemand et son complice Laurent Bermand dont on a salué maintes créations de leur C^{ie} «Théâtre à Bretelles». Ils proposent une variation humoristique et musicale sur l'alphabet *La fiancée d'Aleph* (7/6), avant de reprendre leur spectacle jeune public *L'histoire du rat qui voulait tout savoir* (18/6).

• Part. Réduc'snes, 01 47 07 22 11, <http://vieille.grille.free.fr>

Cabaret sauvage (14/06). Dans le cadre du Festival du Vent, en prolongeant son propre festival «cabarets de printemps», l'équipe du Théâtre Aleph (Partenaire «Réduc'snes», 30, rue Christophe-Colomb, 94200 Ivry-sur-Seine, rens. : 01 49 60 92 50, www.lefestivalduvent.com, 01 53 20 93 00) atterrit avec le *Kabaret de la dernière chance* d'Oscar Castro et Pierre Barouh.

• Cabaret Sauvage : parc de la Villette, 59, bd MacDonald 75019, 01 53 20 93 12, www.cabaretsauvage.com

Jeunes acteurs (9 au 18/06). En coopération

avec le Jeune Théâtre National, l'Odéon-Théâtre de l'Europe accueille 11 spectacles de jeunes compagnies qui préfigurent la création théâtrale de demain aux Ateliers Berthier.

• 8, Bd Berthier 75017, 04 44 85 40 40, www.theatre-odeon.fr ; «pass» 5 €.

Des arts à la grange (juillet-août). Notre collègue Martine Chiffot-Comazzi, qui anime ARCthéâtre à Lyon (Réduc'snes www.snes.edu), organise un nouveau festival «rural» en Bourgogne avec 3 créations et des expositions.

• Rens. : Arcane 17, La Grange d'Arc, St-Maurice-les-Châteauneuf 71740. 03 85 26 29 07 & 06 87 52 28 62.

Cinéma à Douarnenez (19-26 août). Ce Festival poursuit l'exploration des cinématographies méconnues aux quatre coins du monde. Consacré cette année aux peuples des Balkans, avec 50 fictions et documentaires, de nombreux débats, des moments musicaux, des stages... et, en parallèle, un retour sur les coups de cœur de l'année parmi les films du monde entier, un espace sur le cinéma de Bretagne, une programmation jeune public... Douarnenez réserve une surprise aux promeneurs avec un itinéraire de la sardine, original cheminement pour découvrir ce port, son histoire et celle des luttes sociales – parfois très vives, avec intervention de l'armée – de ses habitants depuis un siècle. Ce fut notamment une des premières municipalités communistes et une des premières villes où les femmes eurent des responsabilités importantes...



Philippe Laville

• Rens. : 02 98 92 44 79, www.kerys.com/festival.

Jazz en Pyrénées Atlantiques

Des responsables de S1 sont très impliqués dans l'organisation de la 13^e édition du festival « Des rives et des notes », proposant un jazz pluriel aux couleurs du monde, avec des artistes et formations de niveau international, de jeunes talents, et de multiples animations locales, tremplin pour les jeunes formations, chorale d'une centaine de collégiens... à Oloron Sainte-Marie.

• 30 juin au 2 juillet. Rens. : 05 59 39 82 47 ; réduction 10 % aux syndiqués SNES ; www.jazzoloron.com

Sous le chapiteau du jazz

Marciac, petit village du Gers, s'impose comme le plus grand festival de jazz de l'été et du mois d'août. Le clou reste la classe jazz du collège dirigé par Jean-Louis Guilhaumon, avec la master class de Wynton Marsalis. L'orchestre composé des élèves du collège était présent au festival *Jazz sous les Pommiers* (Coutances) et a donné un concert qui a beaucoup surpris et intéressé. Cette année, le trio de Keith Jarrett est de retour et sera, bien sûr, la grande attraction. Il faudra pourtant prêter une oreille attentive à la recomposition du Quartet mythique, *Quest*, pour Dave Liebman, saxophoniste soprano incomparable et une des grandes voix de notre temps, comme pour Richie Beirach, pianiste par trop sous-estimé ; à John Zorn et à sa musique klezmer modernisée ; à Tierney Sutton, chanteuse douée retrouvant des chemins oubliés ; à Yuri Buenaventura et à son orchestre qui déménage ; enfin à Chucho Valdés retrouvant son père Bebo.

• Rens. : 0892 690 277

Théâtre et société

12^e *Rencontres à la Cartoucherie* – initiées en 1995 par les Théâtres de la Tempête et du Chaudron (partenaires Réduc'snes) – qui mobilisent une centaine d'artistes et de créateurs, convaincus du pouvoir de la fiction dramatique pour traiter du monde actuel, alors même que les menaces pèsent de plus en plus fort sur leurs professions. Une trentaine de spectacles inédits sont présentés, suivis de débats autour d'un thème différent chaque jour : *banlieues et politique* (quelles paroles pour dire la crise ?), *du charnel au virtuel* (l'exploration du corps a-t-elle des limites ?), *rire et satire* (le rire a-t-il un rôle critique ?), *modernité et colonialisme* (peut-on encore parler d'idéal civilisateur, et, à la manière de Brecht, quel est le pouvoir de l'homme sur sa propre histoire ?), *l'altérité et enfin société en questions* avec 6 créations autour de *Précarité et autres violences insidieuses n'ébranlent-elles pas aujourd'hui la notion de civilisation?*...

• Du 9 au 18 juin, 10 € ; rens. : 01 43 28 36 36, www.rencontresalacartoucherie.com

Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du Snés, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, de nombreux compléments à cette rubrique, en particulier la présentation détaillée de festivals et rencontres culturelles évoquées dans ces pages, des expressions sur l'actualité cinématographique, musicale, chorégraphique, expositions, actions, débats et conférences, collègues créateurs... Et aussi, accessible en permanence pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'snes » des lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit... Faites-nous part de vos coups de cœur.

Philippe.Laville@snes.edu

LES OUTILS INFORMATIQUES modifient considérablement les possibilités d'échange et de copie de textes, images fixes ou animées, musiques et documents sonores, données... Ce n'est d'ailleurs pas le premier événement de cette importance : papier dans l'empire arabo-musulman, imprimerie, radio...

Entre volonté de faire connaître et d'analyser librement savoir et création, volonté d'exploiter tout marché potentiel, ou souci de reconnaissance et de rémunération du travail, des systèmes de valeurs et des intérêts, peut-être inconciliables, s'affrontent. L'évolution, nécessaire, de la loi pourrait bien prendre mieux en compte les appétits du plus fort que l'intérêt collectif. L'école est impliquée, faisons le point.

De la loi DADVSI à l'exception pédagogique, version sénatoriale...

Qu'est ce que ça change pour nous, enseignants ?

DADVSI, loi relative au Droit d'Auteur et aux Droits Voisins dans la Société de l'Information

En mars, le gouvernement a déposé un projet de loi pour transposer une directive européenne du 22 mai 2001, en vue d'adapter le droit aux évolutions des technologies numériques. Il a présenté le débat comme opposant des pratiques de piratage, du fait de téléchargements gratuits par Internet d'œuvres musicales ou de films grâce aux logiciels P2P (de pair à pair), aux droits des auteurs, des artistes et des maisons de production qui seraient spoliés. Les choses sont en fait bien plus compliquées. Les réseaux d'intérêts entre opérateurs de téléphonie, fournisseurs d'accès à Internet, éditeurs de logiciels (*Microsoft*), fabricants (*Apple, Sony*), distributeurs (*Fnac, Virgin*) et maisons de disques (*Vivendi, Warner...*) sont très complexes. D'autre part, seuls les auteurs à succès ont partie liée avec les maisons de disques. Lesquelles cherchent en fait à préserver un modèle économique centré sur une sélection étroite des artistes (ou des films) et des investissements de marketing dont on assure la rentabilité par des produits à succès. Or les technologies numériques permettent le développement d'un autre mode d'accès à la culture, fondé sur le partage et l'interactivité. Les maisons d'édition pro-

nent au contraire un verrouillage des accès par les fameux DRM, mesures techniques permettant de contrôler l'usage des œuvres numériques, de limiter les copies privées (on pourra prêter un livre, pas un DVD ou un CD), et de contraindre le consommateur à lire l'œuvre au moyen de logiciels et d'appareils d'une marque particulière (pas d'interopérabilité). Ces DRM constituent une menace pour les logiciels libres et font planer sur les nouvelles technologies l'ombre du Big Brother qui surveille notre vie privée.

L'analyse du SNES sur la loi DADVSI

Sur un sujet aussi important, le gouvernement a adopté la procédure d'urgence (une seule lecture au Parlement) et a voulu prendre de vitesse le débat qui s'est instauré dans l'opinion. Dans le domaine de l'éducation et de la recherche, les ministres de l'Éducation et de la Culture ont, fin février, signé en secret cinq accords avec les ayants droit, entravant sérieusement la possibilité d'utiliser des documents numériques en classe ou sur les sites d'établissement. Le SNES dénonce la loi DADVSI car elle ne respecte pas le nécessaire équi-

libre entre respect du droit des auteurs et droit pour tous d'accéder à la culture et à la connaissance. Elle privilégie de façon unilatérale les intérêts de certains lobbies économiques. Cette loi fait également peser une menace sur les libertés et la protection de la vie privée en légitimant la pré-

les droits des auteurs et des artistes, soit tourné vers l'avenir.

Le SNES estime que le vote du Sénat en faveur d'une exception pédagogique est un signe positif (ne sera en vigueur qu'à partir de 2009) mais déplore que le principe de l'interopérabilité adopté par l'Assemblée nationale ait été supprimé par le Sénat, ce qui est une négation des droits des consommateurs et porte atteinte au développement des logiciels libres.

LA MOBILISATION DOIT S'INTENSIFIER

- La FSU est intervenue (communiqués des 12/10 et 22/12 2005), le SNES a demandé aux sénateurs le 4 mai dernier d'adopter l'exception pédagogique. Dossier sur le site du SNES : http://www.snes.edu/snesactu/article.php3?id_article=2096
- Pour s'informer et signer la pétition NON au projet de loi DADVSI lancée en décembre (signée par 165 129 particuliers et plus de 930 organisations, dont le SNES et la FSU) : <http://eucd.info/> et <http://eucd.info/petitions/index.php?petition=2>
- Pétition pour une véritable exception pédagogique : <http://exception.politechnicart.net/>
- Beaucoup d'informations sur les dossiers et les mobilisations : <http://collegedesmediateurs.info>
- Protestation des bibliothécaires et documentalistes, sur le site de l'Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation : <http://droitauteur.levillage.org/>

sence de verrous espions dans les fichiers numériques.

Le SNES estime que les nouvelles pratiques culturelles, fondées sur le partage et l'interactivité, permises par les nouvelles technologies, doivent pouvoir se développer, ce qui implique un large débat démocratique pour trouver un modèle économique qui, tout en respectant

Les textes votés par l'Assemblée et par le Sénat sont trop différents pour que la conciliation par une commission paritaire mixte de dix députés et sénateurs puisse trouver des solutions légitimes. Il faut une seconde lecture devant l'Assemblée, qui permettrait un débat démocratique avec l'ensemble des acteurs concernés. ■

- Articles et liens du thème principal : Daniel Rallet (SNES et FSU), Jean-François Clair (SNES, groupe TICE), Jean-Pierre Hennuyer et Patrick Lainé (SNES, groupe Documentation), Sandrine Charrier (SNES, groupe Éducation musicale), Alain Prévot (Adapt).
- Pages réalisées par Alain Prévot, pour Adapt-SNES, 237, boulevard Saint Germain, 75007-Paris, 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu.

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

La situation pédagogique et le droit

Le Sénat réintroduit l'exception pédagogique

Le Sénat a amendé le projet de loi DADVSI présenté par le gouvernement (ministères de la Culture et des Affaires familiales) et voté par l'Assemblée nationale. Alors que les députés n'avaient pas introduit d'exception pédagogique (comme le texte européen le permettait), le Sénat en a introduit une en faveur de l'enseignement et de la recherche qui concerne les droits d'auteurs, les droits voisins et ceux des producteurs de bases de données. Cette exception « autorise la reproduction ou la reproduction de courtes œuvres ou d'extraits d'œuvres à des fins exclusives d'illustration ou d'analyse dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, sous réserve que le public auquel elles sont destinées soit strictement circonscrit à un cercle majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs directement concernés ».

Toutefois, des accords ayant été passés entre le MENRT (qui n'a pas rédigé d'article de cette loi) et des ayants droit, elle n'entrerait en vigueur que le 1^{er} janvier 2009. Ces contrats ainsi que l'exception votée sont rémunérés sur une base forfaitaire négociée. Une commission Assemblée nationale - Sénat est constituée... Affaire à suivre.

Dans ma pratique, comment je m'y prends avec le droit tel qu'il est ?

IDD, TPE, EEDD... Casse tête ! Dans ces dispositifs, les élèves sont amenés à produire des travaux (dossier, affiche, exposition...) à l'aide de « l'incontournable et inépuisable réservoir de connaissances » d'Internet. Mis à part le plagiat - fléau du reste peu combattu - à chaque fois les mêmes questions : ont-ils le droit de copier ce croquis ? cette photo ? de montrer les travaux hors de la classe, aux parents ? aux visiteurs d'une journée « Portes ouvertes » ? Peut-on les mettre sur l'intranet ? sur le site de l'établissement ?... Comment ne pas se mettre hors la loi ? Comment faire ? Des sites remarquables existent : ici on peut se servir librement, là il y a des droits. Devra-t-on tout vérifier ? Le pourra-t-on ? Tout appui pédagogique avec les fameuses « TICE » deviendrait un vrai casse-tête !

Bien des choses peuvent être en effet utilisées, sous couvert tantôt de la licence libre à laquelle adhère un site, tantôt des contrats forfaitaires, bientôt de l'amendement du Sénat. Attention... le plus souvent le dossier ne pourra pas sortir de l'établissement, et une exposition à l'intention des parents pourrait être l'objet d'un litige.

Quand documentaliste et professeur d'histoire font travailler leurs élèves sur l'esclavage, est-ce bien un « travail citoyen » ?

En ECJS nous venons de travailler sur l'esclavage. Nous avons fait un travail de sensibilisation avec des productions audiovisuelles du CNDP, des émissions libres de droit signalées par Télédoc <http://www.cndp.fr/tice/teledoc/>. Nous avons utilisé, évidemment, les ressources du CDI mais aussi Internet dont une intéressante compilation de documents du CRDP de Nice : http://www.crdp-nice.net/bouquet/ressources2.php?rub_id=7&ssr_id=36&cat_id=719&ssc_id=7301 Certains groupes sont revenus travailler seuls ou ont continué chez eux. Nous leur avons proposé de valoriser leur travail en le publiant sur l'intranet du lycée. Malgré notre insistance sur la nécessité de citer les sources et de légèrer les illustrations tout n'était pas au rendez-vous. Deux filles avaient tenu à mettre un extrait d'un CD de chants d'esclaves emprunté à la médiathèque. Est-ce légal ? Peut-on vraiment nous reprocher cette utilisation d'extraits de CD ? d'images non légendées ? Nous avons insisté sur la nécessité d'une bibliographie-webographie, mais les élèves ignoraient la nécessité d'avoir l'accord préalable pour établir un lien. Alors coupables ? *Dans la plupart des cas, la présentation en accès libre sur l'Internet serait illégale. Sur un intranet ou un extranet sécurisé par mot de passe, cela dépend de l'œuvre (nature, type de gestion des droits, longueur de l'extrait). En revanche, les contrats forfaitaires signés, malgré des ambiguïtés, permettent de faire travailler assez librement les élèves sur des documents numériques (y compris avec images, son, données... voire l'intégralité d'un film) ou des dossiers-papier (à condition qu'ils ne partent pas avec ?). Dans tous les cas, il faudrait consacrer un temps considé-*

- Code de la propriété intellectuelle etc., Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>
- Texte adopté par l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/ta/ta0554.asp>
- Exception pédagogique votée par le Sénat : http://ameli.senat.fr/amendements/2005-2006/269/Amdt_1.html
- Directive européenne 2001/29/CE : http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=fr&numdoc=32001L0029&model=guichett, voir article 5.3.a.
- Plusieurs articles et des liens sur le site d'Adapt : http://www.adapt.snes.edu/rubrique.php3?id_rubrique=51
- Rubrique Société de l'information sur le site du SNES : http://www.snes.edu/snesactu/rubrique.php3?id_rubrique=136
- Pour vérifier qu'une œuvre est concernée par les accords signés entre MENRT et AVA : <http://www.adapp.fr> ; <http://www.scam.fr> ; <http://www.saif.fr/>
- Ce dossier et ceux disponibles sur les sites SNES et Adapt n'épuisent pas la question ! Pour en savoir plus : jf.clair@snes.edu

nable à s'informer, remplir des déclarations, négocié : irréaliste...

Éducation musicale : sortir de l'hypocrisie !

L'écoute et l'analyse d'œuvres font partie des programmes au collège et au lycée. Les élèves doivent par exemple, en Sixième, « reconnaître les œuvres écoutées et identifier leurs principales composantes musicales ». Les pratiques d'enseignement se sont enrichies du travail sur « les interactions images-sons ». Les élèves doivent travailler sur « les fonctions de la musique dans des productions visuelles diverses : spot publicitaire, clip, film ». L'utilisation pédagogique d'une œuvre n'est pas assimilée à l'exception de copie privée (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle) : dans tous les cours d'éducation musicale aujourd'hui, les enseignants sont donc hors la loi, car ils diffusent des extraits musicaux ou vidéo aux élèves. Et ils sont conscients de cette « insécurité » mais les contenus disciplinaires qu'ils doivent enseigner ne permettent pas de faire autrement !

Depuis février 2006, au prix d'un forfait payé par le ministère, les œuvres gérées par les principales sociétés françaises de gestion des droits sont utilisables, de même que ce qui est diffusé gratuitement sur le réseau hertzien, et on peut même faire jouer certaines partitions ! Si vous n'ouvrez pas trop la porte de la classe, bien sûr ! Et pas d'imprudence : la vidéo du commerce n'est pas un achat « légal » pour la classe ! Cela semble plus simple pour un CD-audio mais quelles modalités de déclaration et qu'en sera-t-il en 2009 ? L'amendement concernant l'exception pédagogique devrait permettre de sortir de l'illégalité à partir de 2009. Mais, pour les seuls extraits ?

Attention : sur la base des accords, on n'a droit qu'à des copies provisoires, donc pas d'armoire ou de disque dur où ranger soigneusement notre matériel de travail !

Amendement « exception pédagogique », l'avis du SNES

Si le texte du Sénat est une avancée, il est très en deçà de ce dont les enseignants ont besoin (et de ce que la Commission européenne permet). Selon média ou usage, l'exception est tantôt moins restrictive tantôt plus restrictive que les accords. Le droit d'auteur doit être respecté et protégé. Mais, même avec une telle loi, nous continuerons d'être hors la loi. Comment peut-on ne travailler que sur de courts extraits ? Quand et comment saura-t-on qu'une œuvre est libre de droit ou ne l'est pas ? Qu'en est-il des extraits de pages web, des liens mis dans des documents réalisés par les élèves ou les enseignants ? Comment pourrions-nous utiliser des bases de données dans le cadre de notre activité professionnelle ? Le cadre est trop restrictif pour que la liberté pédagogique puisse s'appliquer.

Pour les enseignants, il faut pouvoir utiliser dans le cadre professionnel toute œuvre de manière libre, en n'ayant comme obligation que de citer les sources et de ne pas en faire une exploitation commerciale. Ce ne sont ni les enseignants ni les conseils d'administration qui doivent se préoccuper de payer des droits, mais bien le ministère, et ce de façon globale. Le principe même de tels droits est contestable quand il ne s'agit pas d'œuvres spécifiquement conçues pour l'enseignement. Il doit y avoir une exception pédagogique dispensé par l'État (formation initiale et continue), et une autre concernant les prestataires faisant commerce de la formation. ■

"Seule l'existence de protections peut assurer l'indépendance sociale"



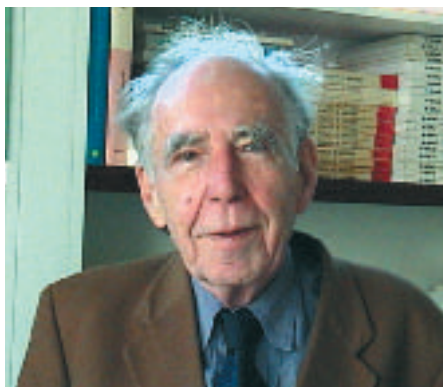
L'US : Vous avez consacré votre dernier ouvrage à l'insécurité sociale en posant la question : « Qu'est-ce qu'être protégé ? ». Or le mouvement anti-CPE a semblé manifester précisément ce sentiment d'insécurité sociale sur lequel vous avez porté votre réflexion.

Robert Castel : En effet, la force du rejet qui s'est manifesté lors du mouvement anti-CPE peut être, à mon sens, interprété comme la prise de conscience, de la part de nombreux Français, d'un processus en marche depuis déjà longtemps – le CPE n'est d'ailleurs pas une véritable innovation, comme le montre le CNE qui le précède et qui, lui, demeure –, et qui est fait de nombreuses mesures qui vont toutes dans le sens de la précarité. Pour comprendre le sens de ce mouvement social, on doit ainsi mettre en relation le CPE et le volet emploi de la loi de cohésion sociale adoptée en 2004, qui institutionnalise les emplois aidés, mais aussi, poursuivant la même logique, la multiplication des stages, ou encore la création des services à la personne. Celle-ci est présentée comme un gisement d'emplois, ce qui est peut-être exact, mais concrètement il s'agit très souvent de quelques heures de travail par semaine, donc d'emplois très partiels. Or, cet ensemble fait système : il s'agit d'institutionnaliser des formes d'emploi qui se situent en deçà de l'emploi, si on entend par « emploi » la conception classique, hégémonique dans la société salariale, qui concilie l'idée de durée (incarnée par le CDI), le droit du travail et la protection sociale.

On assiste donc à un mouvement de précarisation assez profond de la relation de travail, qui conduit à une réflexion collective sur la précarité : on prend conscience que celle-ci risque bien de ne pas être seulement un moment difficile à passer, voire un moyen d'aider les jeunes à acquérir une expérience, mais que cette précarité pourrait bien devenir une réalité permanente, un « état », une condition dans laquelle on se trouverait emprisonné sans espoir d'en sortir, passant d'un stage à un emploi partiel, puis à une période de chômage, et ainsi de suite. Cela relève de l'expérience vécue pour beaucoup : l'expérience du « précaire » comme forme de sous-salariat.

L'US : L'opinion publique elle-même n'a-t-elle pas fortement évolué sur la question du CPE ?

R. C. : Ce fut une réaction inattendue mais qui marque le refus que ce précaire soit l'avenir du salariat. De fait, quand le Premier ministre parle de priorité dans la lutte contre le chômage, quand Jean-Louis Borloo présente son volet emploi comme le moyen d'inverser les tendances lourdes de l'emploi, il faut prendre cela au sérieux : car pour rogner sur le non-emploi – ces 10 % de la population active au chômage depuis vingt ans –, il y a une certaine logique à vouloir créer des formes d'« activités » (le glissement sémantique est significatif), à vouloir créer une « société de pleine activité », où chacun



fasse effectivement quelque chose, mais qui ne serait pas pour autant une société de plein-emploi. C'est cela qui est en jeu : et le CPE, parmi d'autres mesures, revient à officialiser ces formes d'emploi qui se situent en deçà du droit du travail. Depuis de nombreuses années, on assiste en même temps à une pression extraordinaire pour faire travailler, notamment sous la forme d'un chantage au travail qui invite à ne pas être trop exigeant sur les droits liés à ce travail. La culpabilisation des chômeurs, stigmatisés comme des « fainéants », ou encore des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, accusés d'être des parasites vivant au crochet des deniers publics, participe de la même logique.

L'US : Est-ce que l'on ne retrouve pas là l'un des vieux creux libéraux, qui oppose les droits sociaux et l'efficacité économique ?

R. C. : En effet. La logique poursuivie est celle de la sortie de la société salariale. On dira alors qu'un emploi stable, avec des droits également stables et assurés, c'est une parenthèse historique, qu'il faut être « sérieux », et donc tenir compte de la concurrence, aller en deçà de ce statut. On aboutit alors à une remarchandisation du travail. La protection sociale attachée au travail constituait un noyau non marchand dans la relation salariale, ce qui l'opposait par exemple aux contrats de louage du début du dix-neuvième siècle. Le salaire lui-même devait assurer de quoi assurer la protection, ce que l'on a appelé le salaire indirect. Il y avait donc un rapport de subordination mais, en contrepartie de celle-ci, le travailleur bénéficiait de droits et de protections. L'idéologie vraiment libérale a toujours été opposée à l'idée d'accrocher ces droits et protections au travail et aujourd'hui, où domine l'impératif de compétitivité à tout prix, ces protections sont présentées à nouveau comme des obstacles.

L'US : Les libéraux se présentent souvent aujourd'hui comme les vrais réformistes et les vrais réalistes, les « Modernes » opposés aux « Anciens » qui seraient les vrais conservateurs, syndicats en tête.

R. C. : Il s'agit là bien entendu d'un discours idéologique... Posons-nous la question : pour qu'un tra-

vailleur soit ce qu'on lui demande d'être, c'est-à-dire performant, adaptable, polyvalent, capable d'initiative, apte à affronter le changement – dans une vision « managériale » –, n'a-t-il pas besoin d'un minimum de stabilité, de protection et de formation, c'est-à-dire précisément de ces éléments qui, eux, ne renvoient pas à la logique du marché ? Il faut se demander si, au nom même du marché, il est vraiment rentable de marchandiser entièrement le travail : le « capital humain » ne sera jamais un capital comme un autre, il lui faut bénéficier de formation et d'autonomie. Or, seule l'existence de protections peut assurer cette indépendance sociale, sans même parler de la dignité qui lui est associée. C'est pourquoi l'antagonisme simpliste entre rentabilité et efficacité, assurées par le marché et l'entreprise, d'une part, et des droits sociaux facultatifs assurés par l'État, d'autre part, me paraît très discutable.

L'US : Dans vos entretiens avec Claudine Haroche⁽¹⁾, vous écrivez : « L'une des questions centrales posées est celle du statut de l'individu mobile ». N'est-ce pas la conception de l'individu développée par le libéralisme qui doit être mise en question ?

R. C. : L'expérience semble prouver que si on libéralisait entièrement le marché du travail, certains individus tireraient en effet leur épingle du jeu et développeraient leurs performances. Mais ce discours repose sur la réussite des « gagnants » et occulte l'autre moitié – et quantitativement, beaucoup plus... – qui perdrait pied et serait déclarée inemployable, faute d'avoir été formée et accompagnée afin de savoir faire face à ces situations nouvelles.

Il y a là, en effet, un grand défi : non pas refuser le marché, ni même la flexibilité, car il y a certainement une part d'irrévocable dans les évolutions des vingt dernières années. Nous sommes effectivement sortis de ce capitalisme industriel sous lequel s'était construit, après de nombreuses luttes, un compromis entre compétitivité et protection. Il faut donc admettre que nous ne sommes plus dans cette organisation du travail à laquelle correspondait plus facilement l'organisation de protections collectives. Mais si on accepte cela, la question posée doit être celle de l'invention d'un nouveau compromis.

L'US : Cette préoccupation ne trouve-t-elle pas un écho dans l'idée de sécurisation des parcours professionnels ?

R. C. : Absolument. On peut y voir la prise de conscience de la nécessité d'aboutir à un nouvel équilibre, dont l'idée de sécurisation des parcours professionnels, débattue au sein des syndicats et de certains partis politiques, est la traduction. Là résiderait une véritable riposte à l'échelle des changements actuels, le véritable antidote à la précarisation, mais dont l'élaboration et la mise en place seront très

difficiles. Cela revient en effet à parler d'un statut du travailleur mobile: attacher droits et protections non plus au statut de l'emploi, qui a éclaté, mais les reporter sur le travailleur lui-même, qui conserverait des droits substantiels quels que soient les aléas de son parcours. C'est là le défi majeur, « positiver » la flexibilité en quelque sorte, faire qu'elle ne se paye pas en perte de statut.

L'US : *Comment jugez-vous la réforme de l'apprentissage à 14 ans ?*

R. C. : Indéniablement, c'est une régression. Cela rejoint ce que j'ai déjà évoqué: faire travailler plus tôt et le plus possible, élargir le champ des activités, en sachant qu'on n'aboutira pas à un réel « plein-emploi ». L'apprentissage à quatorze ans va dans le sens de cette institutionnalisation de nouvelles formes d'activité qui se situent en deçà de l'emploi.

L'US : *Dans L'insécurité sociale, vous évoquez le paradoxe contemporain de la sécurité: plus une société atteint un haut degré de sécurité, plus elle ressent un sentiment d'insécurité. Comment l'expliquer ?*

R. C. : Il faut bien voir que dans la société salariale, le travail représente beaucoup plus que le travail. Sur la base de ce travail stable s'était établie une sécurité sociale, au sens fort du mot. La conséquence directe de la précarisation du travail, c'est la remontée de l'insécurité sociale. Des personnes toujours plus nombreuses y sont confrontées: elles sont à la merci des aléas de l'existence, des maladies, des accidents et sont à nouveau condamnées à vivre, comme on le disait dans le passé, « au jour la journée ». Ce à quoi s'ajoute le phénomène des travailleurs pauvres, qui marque le retour à une pauvreté qui ne serait plus incompatible avec le travail, justement parce que celui-ci prend des formes aléatoires et provisoires.

En même temps, il faut éviter les discours catastrophistes. Nous ne vivons, en Europe, ni dans le « meilleur des mondes », ni dans une jungle, ni dans « l'horreur économique ». Dans notre société, les protections sont encore fortes, même si elles s'affaiblissent. Une comparaison avec le reste du monde suffit à le prouver. Mais le sentiment d'insécurité n'équivaut pas à l'absence de protections, et cela pour deux raisons. D'une part, le fait de bénéficier de protections fait monter la demande de sécurité. D'autre part, aujourd'hui, le sentiment partagé est que ces protections existent, certes, mais sont fragiles, menacées, que nous risquons de les perdre, et donc que demain risque d'être pire qu'aujourd'hui. C'est là encore une « Grande Transformation », pour reprendre l'expression de Karl Polanyi⁽²⁾, entre la situation d'il y a une trentaine d'années et la situation actuelle, cette perte de confiance dans le progrès social, qui se traduisait notamment par l'accession à la propriété ou par la possibilité d'offrir des études supérieures à ses enfants. C'est cette trajectoire ascendante liée à la société salariale qui semble aujourd'hui mise en cause. Or de cette menace, on perçoit aujourd'hui déjà les nombreux signes. L'insécurité, c'est donc aussi cette impossibilité à penser sa propre situation, et celle de ses enfants, dans le long terme. Nous ne vivons ni dans une sécurité absolue ni dans une insécurité totale: cet entre-deux contribue à répandre

le sentiment d'insécurité qui, tout en excédant l'analyse objective, ne relève pas non plus du fantasme.

L'US : *Quel regard portez-vous sur la crise des banlieues, quelques mois avant le mouvement contre le CPE ?*

R. C. : Il faut penser les banlieues comme ce qui se situe à la pointe extrême d'un processus qui traverse l'ensemble de la société. Les banlieues ne se situent pas en dehors de la société; en cela, le terme de « ghettos » est incorrect. On retrouve là ce qui existe dans toute la société – le chômage, l'insécurité sociale – mais surdéterminé, notamment par le racisme qui se manifeste dans les discriminations à l'embauche. Ces jeunes des banlieues ne se trouvent pas dans une situation incomparable avec les autres jeunes des milieux populaires, mais il s'y ajoute des discriminations spécifiques. Par ailleurs, la plupart de ces jeunes sont des citoyens français, censés être traités à égalité avec les autres citoyens: mais ce n'est pas le cas et on assiste à un véritable déni de droits à leur encontre. Cette révolte du désespoir s'alimente à une situation sociale caractérisée par l'injustice et le sentiment d'une promesse trahie – cela y compris vis-à-vis de l'ÉCOLE, puisque la plupart d'entre eux ont été scolarisés, mais se trouvent en état d'échec scolaire.

L'US : *Vous distinguez sécurité civile – celle qu'assure « l'État gendarme » – et sécurité sociale. Ce qui est frappant aujourd'hui, c'est le retour du discours sécuritaire au moment même où la sécurité sociale est remise en cause.*

R. C. : Ce qui est ici à l'œuvre, c'est ce mécanisme social par lequel on projette sur des catégories situées aux marges de la société tous les problèmes, toutes les angoisses de cette société, d'une manière comparable au mécanisme du bouc émissaire analysé par René Girard. On peut l'observer historiquement: j'ai été frappé notamment par le statut du vagabond, qui a porté dans le passé cette espèce de fantasme, cette cristallisation, sur les individus des marges, des difficultés sociales qui existent dans l'ensemble de la société. Aujourd'hui, on peut remplacer vagabond par « racaille ». Le vagabond faisait face lui aussi aux insultes et à cette dramatisation du danger qu'on observe aujourd'hui.

L'attente sécuritaire se nourrit d'un raisonnement simple et donc séduisant: si on traitait le problème des banlieues, ça irait mieux, car les banlieues seraient l'ensemble du problème. Si c'est la faute d'un seul, la solution apparaît en effet évidente: il faut plus de policiers, des juges moins laxistes, etc. Si on dit que la question des banlieues pose celle du chômage, bien sûr c'est beaucoup plus complexe.

L'US : *Dans L'insécurité sociale, vous posez à la fin de l'ouvrage une question cruciale: « Peut-on domestiquer le marché ? »*

R. C. : Il s'agit d'une expression de Karl Polanyi. Elle implique d'abord que l'on accepte le marché, pas comme tel mais en le prenant au sérieux, en considérant à partir de ce qu'il est, la manière dont il fonctionne... On ne pourra pas, pendant très longtemps encore, penser la modernité sans penser le marché, dont on ne peut pas faire comme s'il n'était pas là. Si on ne se situe pas dans une logique révolutionnaire, ce qui est le cas d'à peu près tout le monde, la vraie question est la suivante: quelles

stratégies de régulation sociale et de restructuration du travail pouvons-nous développer pour que le marché ne prenne pas toute la place, ne devienne pas absolument hégémonique? N'oublions pas que nous sommes toujours des Modernes, au sens où la société moderne se caractérise par la centralité du travail et la centralité du marché. C'est donc une nouvelle articulation du travail et du marché qui doit être recherchée, si on veut éviter l'hégémonie du marché et la remarkandisation du monde qui l'accompagnerait. La sécurisation des trajectoires professionnelles s'inscrit dans cette nécessité de domestiquer, d'encadrer, de poser des limites à l'expansion de la logique du marché sur l'ensemble des relations sociales.

L'US : *N'est-ce pas la mise en accusation de l'État, de sa légitimité à agir, qui est finalement en cause ?*

R. C. : Là encore, la réponse doit être nuancée. D'une part, on ne peut pas garder telles quelles les protections propres au capitalisme industriel. De même, la forme qu'a pris l'État dans le cadre de la construction historique de l'État-nation et de sa souveraineté, ne peut rester la même aujourd'hui. Il est donc vrai qu'il faut redéployer ses compétences, faire la critique de la bureaucratie et de sa rigidité, décentraliser certaines des fonctions détenues de manière excessivement centralisée par l'État: mais tout cela ne doit pas devenir un alibi ou un prétexte pour affaiblir ou supprimer le rôle véritablement central de l'État, lequel est plus nécessaire que jamais. Nous sommes bien entrés, comme l'a montré Norbert Elias, dans une « société des individus ». Mais contre une certaine naïveté du discours libéral, il faut rappeler que plus nous sommes dans une société des individus, plus cette société a besoin de régulations collectives et générales, lesquelles dépendent en dernière instance de l'État. ■

Propos recueillis par Alexis Chabot

Le texte intégral de cet entretien est à lire sur www.snes.edu



(1) *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi.*
(2) *La grande transformation* de Karl Polanyi, écrit en 1944. (réédité par Gallimard, 1983), est un grand classique de l'analyse économique et sociale.

Agrégé de philosophie, Docteur ès Lettres et Sciences Humaines, **Robert Castel** est professeur de philosophie dans l'enseignement secondaire, puis maître-assistant de philosophie à la Faculté des Lettres de Lille, où il devient l'ami de Pierre Bourdieu, avant de devenir maître-assistant de sociologie à la Sorbonne auprès de Raymond Aron. Aujourd'hui Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, il dirige depuis 1995 le Centre d'Études des Mouvements sociaux. Il est notamment l'auteur de: *L'ordre psychiatrique* (Éditions de Minuit, 1977), *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat* (Fayard, 1995, réédité dans la collection Folio), *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* (Fayard, 2001, réédité dans la collection Pluriel) et *L'insécurité sociale* (Le Seuil, 2003).

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES PETITES ANNONCES : 9 JUIN. LE SERVICE DES PETITES ANNONCES REPRENDRA DÉBUT SEPTEMBRE

LOCATIONS

(29) Audierne, mais., 3 ch., 5 pers., vue mer, 450 €/sem. (juin-sept. 300 €). rosineleon@wanadoo.fr

Île d'Oléron en juillet ? Coll. loue mais. tt cft, jard., 6 pers., 100 m de la mer. Tél. 00 49 64 24 51 80. Tél. ou sms : 06 72 61 13 25, michelechristiany@free.fr

(24) Périgueux, coll. loue pour 2 ans, mais. meublée, T4, gar. + jard., libre du 25/08/06 au 30/06/2008, loyer 700 €/mois. Tél. 02 69 63 24 24 ou nat.phil@wanadoo.fr

Guadeloupe, T2, bien placé et ds la verdure. Calme, clim. 300 €/sem. Tél. 06 90 69 11 12, après-midi.

Bretagne Sud, loue stud. 280 € et T2 : 350 €, jardin, terrasse, 3 km mer. Tél. 02 98 71 55 63. crislahalle@cegetel.net

Île de Ré, mais. cft, port pittor., pistes cycl., plages. Ties pér. Tél. 06 10 71 24 75/05 46 35 97 56.

(35) Dinard, loue appt F3, 4 pers., tt confort, 200 m plage et 100 m commerces. Tél. 04 74 21 30 09 ou 06 08 31 87 88.

Sud Auvergne, ds village typique bord Loire, 2/4 p., cft, calme, 250€/350€/sem. Tél. 04 71 57 13 65.

Nice, F2, port, libre : 8-15 juil., 12-26 août, 350 €/sem., 600 €/quinz. Tél. 06 72 88 98 95, 06 62 83 23 91.

Le Croisic, mais. anc. rénov., c. ville, tt cft, calme, cour pas anim., 6 pers., 15/30/07. Tél. 02 40 20 24 76.

Gde-Motte, stud./cab., 4 pers., face mer, 4^e ét., 90 m plage, pisc., pkg, 2/3 sem. : 750/1 000 €. Tél. 04 67 79 35 83, h.r.

(34) Palavas, loc. P2, bord de mer, calme, balcon : vue mer. Juil.-août-sept. 4-5 pers., sem./quinz. Tél. 04 66 81 49 54, 06 13 03 49 92.

(17) Ds propriété anc. appt ind. 4 p., calme, mer 20 mn, pisc.-tennis 5 mn, juin à sept. 300 €/sem. Tél. 05 46 32 25 59, h. repas.

Sardaigne. Du 1/07 au 1/08, mais. 8 p., village, 6 km de la mer, 2 s.d.b., gde cuis., 4 ch., terrasse, petite cour : 600 €/sem. Tél. 03 88 29 31 76.

Corse, bd mer, T3, av. jard., terr., 400 à 550 €/sem. Tél. 06 81 92 29 14.

Luberon, site exceptionnel, maison de caractère, ds propriété boisée 5 ha, gde pisc., disp. début juil./et fin août. Tél. 04 91 76 13 59, 06 60 05 26 26 26.

Coll. cherche pour sa fille stud. à Orly-Ville pour la rentrée 2006. Tél. 06 84 71 85 29, 06 96 91 84 76.

Coll. loue Paris (Luxembourg), 3/4 pers. 290 €/sem. Tél. 04 78 37 96 86.

(05) Briançon, T2 meublé, 4 pers., juil./août, nb activités 230 €/sem. Tél. 06 07 72 21 05.

(13) Aix, stud. meublé 20 m², indép. ds villa, 160 €/sem. Tél. 06 13 02 44 01.

Loue à Roussillon, Lubéron, mais. ds village pour 6 pers., tt cft, juin-juil.-août-sept. : 1143 €/mois. Tél. 04 91 47 03 99, le soir.

Paris 5^e, loue stud. meublé, calme, w.-e./sem./quinz. ou plus. Tél. 02 38 93 01 75 ou 06 87 34 03 10.

Serre-Chev. 1400, loue rez-de-ch., 4 pers., chalet. Sud, terrasse calme. Tél. 06 84 11 28 58.

Andalousie Prov. Grenade, appt face à la mer. Tél. 03 81 56 86 25.

Nice, loue sem./quinz., vaste appt+gar. Tél. 04 93 05 81 21 ou 04 93 05 86 93.

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt cft à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

À Flavigny en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama : 380 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59 www.Licorne-Bleue.net

Vence, F2, qz. Tél. 03 29 50 51 37/06 83 50 47 49.

Berlin, loue F2, rénové, 350 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59, cmouriaux@yahoo.fr

(22) Lannion, gîte 6 pers., tt cft. Du 01/05 au 31/08, w.e.-sem.-qz, 480 €/sem. Tél. 06 85 49 14 17.

Paris, 4 pers., juil.-août : 300 €/sem. Tél. 06 09 31 64 46.

Lozère, village médiéval, loue mais. classée, restaurée italienne, 5 pers., tt cft, gd jard. De 400 à 600 €/sem. Tél. 06 77 26 16 50, 04 66 32 78 83.

(Var) Hyères, F2 tt cft, clim. Tél. 04 94 35 74 24, 06 60 18 03 51.

Coll. loue F4, jard. privatif, près mer. Stiges Barcelone. Tél. 01 41 13 72 60, 01 69 28 23 39.

Paris-Bastille loue 3 pièces, juil./août : 600 €/qz, 1000 €/mois. Tél. 01 58 30 62 07.

(66) Pyrénées, Vallespir, ds village en montagne, loue studios juillet, août, 380 €/quinz. Tél. 01 45 83 56 72, 06 83 03 93 62.

La Rochelle, loue mais., jard., 4 pers., août, prox. mer. Tél. 05 46 67 49 04.

Rome, 60 km, mais. 8 pers., juil. : 700 €/sem., juin/sept. : 600 €/sem. Tél. 03 81 35 17 16.

Avignon Festival, juil. 06, B&B, sem./quinz. Tél. 06 10 60 51 94.

Loue Mobilhome sur terrain clos 1 500 m, près Lorient (56), 350 €/sem., du 05 au 14/07 et 12 au 30/08. Tél. 06 25 60 09 47.

(56) Pont Scorff, prox. Lorient, mais. 4/5 pers., jardin 380 €/sem. Tél. 02 97 32 58 48.

Andalousie (Espagne), appt 4/6 pers., pisc., petit village bord de mer, loc. juil./août. Prix selon pér. Tél. 01 30 82 24 19.

Paris 3^e, F3, 60 m², tt cft, refait à neuf, calme, clair, chauff. gaz, digicode, 4e ét. ss asc., 1 100 € + 65 € prov. ch. Tél. 01 34 83 37 40.

Vienne, Autriche, coll. loue ttes vacances, appt tt cft, ctre calme, 1-4 pers. www.appartement1090.vienne.dd.vu

Tél.-fax : (00431)9132473, attila1090@yahoo.fr

Vienne Austr., coll. loue appt ctre, 4 p., 3/7 au 16/7 : 400 €/s. Tél. 00 43 1 319 25 86.

Cévennes, coll. loue mais. de village, 5 pers., 350 €/s. ; 600 €/qz Tél. 04 67 51 31 15.

(05) Briançon, loue T3 à l'année, 78 m² + cave, 650 € + charges Tél. 04 92 20 42 23.

(13) Aix, loue villa 8 p., pisc. 22-29/07. Tél. 04 42 20 21 99.

Paris 15^e (Cambronne), ss loue, studio 25 m² s/cour (+ pet. cour. privative) meublé, cuis. ég. sf., l. vais. Fin juin à fin août, évent. fin sept. : 485 €/mois + caut. 300 €. (EDF). fabien.cazeaux@gmail.com Tél. 06 61 12 65 85.

Étudiante sciences Po cherch. stud. ou T2, arrond. 7/5/6/1/2, proche St-Guillaume. Tél. 05 59 16 02 00, le soir.

Corse, golfe de Sagone, loue F1 + gde loggia, 4 à 6 pers., juil. : 380 €/sem., hors saison : 260 €/sem. Tél. 04 77 33 21 16.

Coll. loue Alicante, Espagne, mais. tt cft, dans lot pisc., prox. mer, 470 €/sem. juil./août. Tél. +34 965 940 438.

(85) Sables d'Ol., coll. loue mais. 4 pers., 100 m plage-port, 1^{er} quinz/août. Tél. 02 51 06 41 57, 06 11 63 35 27.

(11) Leucate loue villa mer, 6 pers. résid. naturiste. Tél. 06 18 29 64 99.

(70) Anc. Moulin rénové 35 €/j., belles ch. + s.d.b. Tél. 03 84 31 20 32.

Ctre Nice, beau F4, calme, 2 terr. R.d.j. : 450 €/sem. Tél. 04 93 44 85 28.

Paris 9^e, loue appt 87 m² 3/4 pers. (opera 5 mn), 15/7-26/8 : 380 €/s., 700 €/q. Tél. 06 12 24 60 44.

Maroc Essaouira, T3, tt cft, près plage à partir de 150 €/sem. Tél. 06 20 24 62 34. luc.bailliy01@free.fr

Montpellier stud./mezz., 3/4 p., 11., ADSL, clim., jard. juil./août : 250 €/sem. Tél. 06 62 78 54 60.

(33) Lacanau, loue maisonnette (4 couch.), 640 €/qz. Tél. 05 56 87 62 85.

Morlaix, mais. hab., calme, près ctre ville, juil.-août, 4 p. + cuis., 5 pers., 12 km plages, 500 à 550 €/sem. Tél. 06 30 97 71 03.

(66) St-Pierre/F, 10 km Ft-Romeu, F3, 7 p., vue. Tél. 04 68 50 64 08, 06 27 46 53 27.

Italie, lac Majeur, île des Pêcheurs, loue appt caract., imm. hist., bord du lac, 1^{er} ét., 50 m², total équipé, 600 €/sem. Electr., chauff. comp. Tél. ou fax : 00 39 03 23 50 12 42. minocci.zacchera@alice.it

Mais. Normande, 5-6 pers., tt cft, calme, 400 €/sem. Tél. 03 88 60 58 86.

Gde-Motte, stud. 4 p., pisc. 100 m plage, vue mer, 420 à 450 €/sem. Tél. 04 66 64 55 82.

Périgord, tt cft, 5 pers., gd terr., calme, sem. ou quinz. Tél. 05 53 50 65 11.

Loue stud. (Porte d'Orléans) du 26/6 au 23/12/06 : 540 €/mois. Tél. 03 23 67 52 84, h.r.

(05) Névache, vallée classée, duplex (5 p.), 420 €. Tél. 03 23 67 52 84.

Strasbourg très bon quartier, loc. juil., août, sept. : 300 € mens. chambre meublée 20 m² + cuis. équip. + s.d.b. + internet. Tél. 03 88 60 75 82, 06 14 89 09 26.

Réunion, alt., hors chik., pr. volc., coll. r. loue ch. d'h. 150 €/sem., 1/2 p. pos. Tél. 02 62 59 73 78.

Lot Figeac, mais. camp., 4 pers. Tél. 05 65 40 00 33, 06 73 24 09 66.

Florence, appt 2 p. Tél. 02 33 28 60 97.

Coll. loue par agence. Ch. ind. Paris 17^e. Tél. 01 40 59 05 05.

Vieux-Nice, gd appt, calme, 2 mn mer et ctre, 900 €/quinz. Tél. 04 93 92 95 64.

À louer camp. Aix-en-Pce, beau mas rust., 10 mn ctre ville, 4 ch., 2 s. bs, 8 pers., gde terrasse, pisc., 6 000 m² terrain, août : 1 200 €/s. Hors saison : 1 000 €. Tél. 04 92 53 71 25.

Paris 13^e, loue F4 tt cft, proche comm. et métro. Juil. et août 2006. Tél. 06 82 38 18 27.

Portugal, Algarve, 5 km mer, mais. de village, juil., sept., oct., patio, terrasse, 4 pers., 420 €/sem. ou 800 €/quinz. Tél. 06 09 41 87 90 ou 01 40 18 07 14 après 20h30.

Loue stud. (P420 €/sem. ou 800 €/quinz. Tél. 06 09 41 87 90 ou 01 40 18 07 14, apr. 20 h 30.

Sud Ardèche, mais. 6 p., vill. caract., 400 €/s., 750 €/2 s. Tél. 04 75 84 54 77.

Bagnoles-de-l'Orne Lac, cures vac. sport : meubles rénovés, T1, T2, 3 sem. pr 500 à 690 € + EDF. Tél. 01 45 85 43 13, 06 68 91 34 76.

Danemark au pays des vikings, loue chalet vac., plages, fjords. Té. : 06 81 44 75 49. vlc47@wanadoo.fr

(66) Pyrénées-Orientales. Loue gde mais., ds petit vill. du massif du Canigou, 600 m alt., gd terr., prox. rivière. Calme, tranquillité, prom., rand., 6 chbres, 2 s.d.b., gde cuis., gde salle commune. Libre en juillet. Tél. 01 42 87 29 88 (en soirée).

(87) Bellac, à 30 km de Limoges. Maison avec jardin pour 6 à 8 pers. Tout confort. Juin : 450 €/sem., juillet : 520 €/sem., août : 560 €/sem., sept. : 450 €/sem. Tél. 01 48 20 85 64 - 06 07 86 56 91.

Douarnenez bord plage sables blancs, col. loue F2, tr. b. équipé, vue et accès dir. mer, 4/5 pers., pisc. chauffée, park. clos, 29/7-19/8 : 600 €/sem. (réduc. p. syndiqué). Tél. 06 16 74 78 03.

Été prox. La Rochelle, 2/3 pers., coll. loue T2 indpt s/jard. prox. plage. Tél. 05 46 56 82 61.

Nice, 4 p., v. mer, gar. Tél. 04 93 86 12 27.

Été à Chamonix, appt F1, 4 pers. Tél. 03 29 37 15 08.

Col. mutée, ch. à Lyon, loc. meublé F2, préf. sect. Nord, Ouest ; lib. au + tard 1/09, na.ly@free.fr Tél. 03 83 28 02 15.

Vieux Nice, rés. calme, prox. plage, 3 p., 3/5 pers. Été 450 €/sem. Tél. 06 73 22 26 14.

GB (Yorkshire). Loue maison, 350 €/s., 650 €/qz. Tél. 02 99 48 79 67. Tél. richeux@clara.net

Ardèche sud rivière, mais. caract., Hossegor, pr. plage, pte mais./jard. Tél. h.r. : 06 08 93 07 58 / 05 90 68 54 66.

À louer Barcelone centre, appt 90 m², 2 ch. dble, 2 s. de bs, gd salon, garage, 500 €/sem. Tél. 003 46 70 66 95 42.

Périgord, loue gîte qualité, 7 p. Tél. 05 53 54 31 48 http://hanblog.info/gite

Près Toulouse, mais. camp. conf., 4 ch., jard., 400 €/sem. de juin à oct. Tél. 05 62 07 00 85.

Var, loue maison 100 m², prox. mer, 1 500 €/qz. Tél. 06 62 43 79 93.

(64) Hendaye, Loue T2, 4/5 pers. sur la plage, vue vers la mer, confort. Tél. 05 62 34 33 05.

(56) Apt, 4 ps ds villa, 3 km mer, à partir 290 €/s. Tél. 02 97 36 78 81.

Rome, appt 5 pers., centre hist., août et vac. T. 0039 34 73 03 82 18.

Calabre, Tropea, août, appt, jard., mer, 4 pers. T. 0039 34 05 32 83 53.

Var, prox. mer, villa, 4-6 p., calme, tt cft, gar., terr., 1 300 €/quinz. Tél. 06 84 20 86 93.

IMMOBILIER

Vd La Baule, appt 80 m², 2^e ét. asc., cave, gar. port. Tél. 04 94 94 78 66.

Vd villa F5 Villeneuve-Tolosane, 105 m², terrain 510 m², pr. coll.-lycée, 11 km Toulouse. 300 000 €. Tél. 06 14 79 15 51.

Coll. vend Grenoble centre piéton., appt ancien rénové, 4 pces, cuis. équipée, 92 m², 295 000 €. Tél. 06 03 61 92 78.

(13) Plan de Cuques, villa T4 + stud. 100 m², jard. 400 m². 395 000 €. Tél. 06 65 45 92 36.

LOISIRS

Vous allez passer des vacances à Madagascar ? Voyez les choses autrement en louant un véhicule tt terrain. Collègue loue véhicule 4x4 avec chauffeur, 55 € par jour. Propositions de parcours, conseils... manjaka@netclub.mg

Écriture poétique en Ardèche, 27/28/29 juil. 06 77 80 76 34 / 04 75 35 97 21 annie.pontal@wanadoo.fr

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BLOIN, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Réunion, Twingo 2003, nbreuses options, 36 500 km, except. 6 000 €. Tél. 02 62 30 09 13.